EUROBIO SCIENTIFIC
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.629.814,72 euros
Siège social : 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtabœuf, 91953 Les Ulis
414 488 171 RCS Evry

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

EUROBIO SCIENTIFIC
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.629.814,72 euros
Siège social : 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtabœuf, 91953 Les Ulis
414 488 171 RCS Evry

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité d'Eurobio Scientific (ci-après la « ***Société*** ») et du groupe qu'elle constitue avec ses filiales, directes et indirectes, détenues en totalité, la société de droit français Capforce Plus, la société de droit belge Gamma, les sociétés de droit britannique Pathway Diagnostics Ltd et Personal Diagnostics Ltd, les sociétés de droit américain Capforce USA, Genbio Inc. et Genbio R&D Inc., les sociétés de droit suisse Eurobio Scientific Switzerland AG et TECOmedical AG, (ci-après ensemble les « ***Filiales*** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société, ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « ***Groupe*** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2020 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 4
1.1 Présentation générale de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 4
1.2 Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires 8
1.3 Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées 10
1.3.1 Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé 10
1.3.2 Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat 11
1.4 Activité en matière de recherche et développement et de production 12
1.5 Activités polluantes ou à risque 13
1.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers 14
1.7 Événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport 20
1.8 Évolution prévisible et perspectives d'avenir 21
CHAPITRE 2 - Filiales et participations 24
2.1 Activités des filiales de la Société 24
2.2 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés 27
2.3 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées 27
CHAPITRE 3 - Informations sur les délais de paiement 28
CHAPITRE 4 - Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices 29
CHAPITRE 5 - Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices 30
CHAPITRE 6 - Répartition du capital et actions d'autocontrôle 31
6.1 Evolution de la répartition du capital au cours des 3 derniers exercices 31
6.2 Franchissement de seuils légaux 31
6.3 Actionnariat salarié 31
6.4 Informations relatives à l'autocontrôle 31
CHAPITRE 7 - Rapport sur le gouvernement d'entreprise 34
7.1 Composition du conseil d'administration et de la direction générale 34
7.2 Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 40
7.3 Conventions conclues avec les mandataires sociaux 41
CHAPITRE 8 - Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres 43
CHAPITRE 9 - Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux et participations au capital 44
9.1 Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux 44
9.2 Participation au capital des mandataires sociaux 45
CHAPITRE 10 - Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions 47
10.1 Options de souscription ou d'achat d'actions 47
10.2 Attributions gratuites d'actions 47
CHAPITRE 11 - Mandat des commissaires aux comptes 49
11.1 Commissaire aux comptes 49
11.2 Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarte ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 49
CHAPITRE 12 - Liste des conventions réglementées et des conventions courantes 50
12.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2020 50

12.2 Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2020 51
12.3 Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2020 51
12.4 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers 53
12.5 Conventions conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes 53
CHAPITRE 13 - Informations diverses 54

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Eurobio Scientific, par l'intermédiaire de ses Filiales, est aujourd'hui un acteur français incontournable, leader dans le domaine du diagnostic *in vitro* et des sciences de la vie. Il fournit aux laboratoires de diagnostic hospitaliers et privés des instruments et des réactifs permettant d'effectuer des analyses médicales prescrites par les médecins. Dans le cadre des sciences de la vie, Eurobio Scientific fournit aux laboratoires de recherche des groupes pharmaceutiques, des sociétés de biotechnologie et des institutions publiques des produits nécessaires à la réalisation de leurs programmes de R&D, en particulier des anticorps dont elle assure le développement et la fabrication. Dans le domaine thérapeutique, le Groupe est propriétaire de molécules issues de sa propre recherche, et dont les développements cliniques ont été confiés au groupe pharmaceutique Allergan et à la société de biotechnologie Felicitex.

Avec 161 collaborateurs, le Groupe est localisé dans le sud de la région parisienne, aux Ulis (marketing, vente, administration, R&D, production et logistique) et à Chilly-Mazarin (stockage), ainsi qu'à Beaufays en Belgique, à San-Diego en Californie, à Dorking au Royaume Uni, et depuis le premier juillet 2020 à Sissach en Suisse, Rheinbach et Bünde en Allemagne, et Utrecht aux Pays-Bas.

Diagnostic in vitro

Eurobio Scientific s'est spécialisé sur les tests de diagnostic à forte valeur ajoutée, c'est à dire :

- offrant une meilleure précision ou une meilleure vitesse de réalisation, en utilisant des technologies récentes issues des progrès réalisés, entre autres, en biologie moléculaire, ou
- relatifs à des maladies complexes comme les cancers.

L'offre produits d'Eurobio Scientific couvre un large panel de pathologies dans les domaines de la transplantation, des maladies infectieuses, des maladies auto-immunes, des cancers, et du contrôle qualité. Cette offre, « tout en un », inclut également la mise à disposition des équipements nécessaires pour effectuer les tests, leur intégration dans le laboratoire de biologie, leur maintenance, et une assistance technique.

Autant les réactifs d'analyse sont développés en interne ou par des tiers, autant les instruments sont toujours fabriqués par des tiers et vendus dans le cadre d'accords de distribution généralement exclusifs. Les instruments mis à disposition sont généralement acquis en crédit-bail, sauf au cours de l'année 2020 où la pénurie d'automates a amené les laboratoires à les acheter pour sécuriser leur installation.

Ainsi, en transplantation, Eurobio Scientific est le leader en France des tests du HLA (Human Leucocyte Antigen - antigènes des leucocytes humains) qui permettent d'évaluer la compatibilité entre donneurs et receveurs dans le cadre de greffes d'organes et de moelle, ainsi que dans le suivi de ces transplantations.

Une partie de ces tests de diagnostic HLA est distribuée en exclusivité pour One Lambda, leader mondial du HLA et filiale du groupe américain Thermo-Fischer Scientific. Eurobio Scientific détient par ailleurs une licence exclusive pour la commercialisation en Europe d'Allomap, un test destiné au suivi des greffés cardiaques, développé par la Société californienne CareDx Inc. qui le commercialise

actuellement aux Etats-Unis. Ce test est réalisé au sein des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg vers lesquels sont envoyés les échantillons sanguins des patients européens. Une étude de type PRME pour la validation médico-économique du test est actuellement en cours. Elle est entièrement prise en charge par l'Etat, Eurobio Scientific y vendant les tests AlloMap.

Eurobio Scientific est également devenue en 2020 un acteur majeur dans le domaine des maladies infectieuses, en particulier pour le diagnostic du virus SARS CoV-2 responsable de l'épidémie de COVID-19. Dès fin février 2020, la société était en effet un des rares acteurs du secteur à disposer d'un test PCR marqué CE, celui de son partenaire coréen Seegene. De plus, le 25 mars 2020, Eurobio Scientific était la première société française à proposer son propre test PCR marqué CE, développé et fabriqué en France. Au fur et à mesure de l'extension de l'épidémie, la Société a mis en place rapidement une offre spécifique d'instruments et de tests PCR, sérologiques et plus récemment antigéniques, doublée d'un accompagnement fort de ses clients.

Le groupe développe et fabrique ainsi en direct sa propre gamme EurobioPlex, des tests de biologie moléculaire pour certaines maladies infectieuses (Covid-19, et également Hépatite Delta, virus Zika, Dengue, etc…), ainsi que Tétanos Quick Stick®, test rapide utilisé en service d'urgence ou en pharmacie pour l'évaluation du statut vaccinal ou de la protection immunitaire des patients contre le tétanos. La commercialisation des tests propriétaires EurobioPlex spécifiquement liés à l'épidémie Covid-19 a fortement contribué à la croissance du chiffre d'affaires de la société en 2020 et à son ouverture à l'export.

Le chiffre d'affaires généré par les produits en propre représente environ 28% des ventes diagnostic.

Sciences de la vie

Eurobio Scientific développe et commercialise un ensemble de produits, incluant des instruments, des milieux de préservation et de culture, des anticorps, ainsi que des réactifs, destinés aux laboratoires de recherche, en particulier auprès d'organismes publics, de sociétés de biotechnologie et de l'industrie pharmaceutique. Eurobio Scientific commercialise notamment des milieux de culture cellulaire fabriqués dans sa propre unité de production des Ulis, des réactifs de biologie moléculaire ainsi que des anticorps propriétaires, et propose un service de production à façon pour les industriels du secteur.

Les ventes de ces produits en propre représentent environ 46% du chiffre d'affaires « Sciences de la Vie ».

Transplantation de cornées

En parallèle de son activité diagnostic HLA, Eurobio Scientific produit et commercialise également des milieux de transport et de préservation des greffons de cornée. Ces milieux ont été développés spécifiquement pour les marchés français et européens où ils ont une AMM (Autorisation de mise sur le Marché) en tant que PTA (Produit thérapeutique Annexe) délivrée par l'ANSM, et pour les Etats-Unis où ils ont l'agrément 510K de la FDA.

Développements en cours

Au 31 décembre 2020, Eurobio Scientific développe principalement les produits suivants :

- ALLOMAP, un test génomique pour la surveillance du rejet chez les transplantés cardiaques. Eurobio Scientific détient une licence exclusive pour l'Europe de ce test développé par CareDx Inc. aux USA. Une étude médico-économique (PRME) pour l'obtention du remboursement du

test, réalisée par un groupe indépendant de biologistes et chirurgiens cardiaques sous l'égide des Hospices Civils de Lyon (HCL), est actuellement en cours ;

- TEDAC. Dans le cadre d'un consortium mené par Erytech Pharma, une société de biotechnologie lyonnaise, Eurobio Scientific développe un diagnostic compagnon pour identifier, avant traitement, les patients les plus susceptibles de répondre aux thérapies mises au point par Erytech pour lutter contre les cancers chimio- et radio-résistants ;

- EBX (Eurobioplex), une gamme de tests moléculaires multiplexes dans les maladies infectieuses. Eurobio Scientific a déjà développé dans cette famille des tests relatifs à un certain nombre de maladies infectieuses (Covid-19, Hépatite Delta, virus Zika, Dengue, etc…). D'autres tests couvrant d'autres indications sont actuellement en cours de développement, y compris des tests plus spécifiques aux variants du virus SARS-CoV-2.

- TRANSPLANTATION DE CORNEE. Eurobio Scientific développe un nouveau milieu synthétique de transport et de préservation de cornée, CorneaSyn™. En parallèle, des évaluations sur sites de CorneaCold sur le marché américain qui étaient en cours de réalisation, ont été interrompues à cause de l'épidémie de Covid-19.

- TQS (TETANOS QUICK STICK), un test pour le contrôle du statut immunitaire vis à vis du tétanos. Eurobio Scientific a mis en place un programme de redéveloppement de ce test en format unitaire. Ce format qui sera mieux adapté aux appels d'offres actuels, pourrait être aussi commercialisé sous forme d'auto-tests dans les pays où la réglementation le permet comme le Royaume-Uni.

Activité thérapeutique

Dans le domaine thérapeutique, l'activité se poursuit directement ou indirectement, Eurobio Scientific ayant confié le développement préclinique et clinique de molécules qu'elle a développé à des tiers.

- Le laboratoire pharmaceutique Allergan est en charge de ce développement sur les molécules issues de sa collaboration avec Eurobio Scientific, qui est éligible à recevoir des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès de ces développements, et des redevances si ces molécules sont commercialisées.

- Eurobio Scientific avait également développé en propre une famille de molécules ciblant l'enzyme Dyrk. Un accord de licence sur ces molécules a été signé avec la société de biotechnologie américaine Felicitex pour le domaine du cancer. Les termes de cet accord prévoient qu' Eurobio Scientific sera éligible à recevoir un paiement forfaitaire annuel, des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès du développement d'un nouveau traitement basé sur cette famille de molécules, et des redevances si ces traitements sont commercialisés. En 2020, Eurobio Scientific a ainsi reçu de Felicitex un paiement forfaitaire annuel de 100.000 dollars US.

- A la suite de l'acquisition de la société Dendritics, Eurobio Scientific détient une technologie propriétaire permettant de fabriquer des anticorps humains. Dans le cadre d'un accord de collaboration avec les Hospices Civils de Lyon, la société mène un programme d'identification d'anticorps neutralisants du SARS-CoV-2 qu'elle a fabriqué et qui pourraient avoir une utilité thérapeutique dans le cadre du traitement des patients admis en service d'urgence.

Portefeuille de produits au 31 décembre 2020

Le tableau ci-après résume l'ensemble du portefeuille de produits en cours de développement et commercialisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Droits sur développements thérapeutiques réalisés par des tiers		
ALLERGAN	Ophtalmologie, douleur, neurodégénérescence	2 molécules en début de phases cliniques
FELICITEX	Cancer	Famille de molécules en préclinique
Développements propriétaires Infectieux		
EUROBIOPLEX	Gamme de tests de biologie moléculaire multiplex en maladies infectieuses	Marquages CE en cours
ANTICORPS	Anticorps humains spécifiques	Etudes d'évaluation
Développements propriétaires Cornée		
CORNEA SYN & CORNEA TRANS	Milieux synthétiques de transport et conservation de greffons de cornée	Etudes Cliniques et de performances en cours
Développement en consortium diagnostic		
TEDAC (bpi France PISI)	Test compagnon traitements enzymatiques anti-cancer Erytech	Etudes de biomarqueurs

		Commercialisation Diagnostic		
Propriétaire		**Allomap** (licence exclusive Europe)	Suivi transplantations cardiaques	Marqué CE, 510K US, ISHLT Laboratoire central opérationnel Etude PRME en cours
		TQS	Test rapide immunité tétanos	Monde
		Biodiag	Dépistage des Mycoplasmes urogénitaux	Monde
		EBX	Gamme de tests de biologie moléculaire multiplex en maladies infectieuses	Marqué CE, Monde
	Distribution	**HLA**	Transplantation	Fr, Be, Ch
		Divers	Microbiologie, immuno-analyse, contrôle qualité	Fr, Be, Ch, GB, D, Au
		Divers	Maladies infectieuses, autoimmunité, biomarqueurs	Fr, , Ch, GB, D, Au
Propriétaire		**ImmunoDOT, ImmunoWELL, ImmunoFLOW (Genbio)**	Maladies infectieuses, autoimmunité.	Monde
		Commercialisation Recherche en sciences de la vie		
		TransCelliN	Vecteurs de transfection	Monde
		Gamme DENDRITICS	Anticorps humains et humanisés	Monde
		Milieu de culture	Sérum de veau fœtal	Monde
		Productions à façon	Divers R&D	Sanofi, Servier,,…
	Dist.	**Divers**	Immunologie, imagerie, anatomopathologie, biologie moléculaire	Fr
		Commercialisation Cornée		
Propriétaire		**CORNEA MAX JET PREP OrganoCulture**	Système de transport et de conservation des greffons de cornées à chaud	PTA (Produits therapeutiques Annexes), Marquage CE en cours
		I-GLIDE (licence exclusive mondiale)	Système de transport de cornée lamellaire	Brevets EU, USA
		CORNEA-COLD	Milieu de transport et de conservation de greffons de cornées à froid	Marqué CE, 510K US

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les principales activités d'Eurobio Scientific en 2020 sont décrites ci-après.

Développement de tests de diagnostic de la COVID-19

Au cours de de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a rapidement développé des tests de diagnostic de la COVID-19. Eurobio Scientific a su rapidement déployer sur son marché des laboratoires spécialisés d'analyses de biologie médicale, laboratoires privés et hospitaliers, toute une gamme de tests de diagnostic in vitro pour le dépistage du coronavirus SARS-Cov-2, et accompagner ainsi les efforts de gestion de la crise sanitaire par les acteurs publics et privés. Cette performance a été rendue possible grâce aux partenariats à long- terme avec ses fournisseurs ainsi qu'à l'expérience et la réactivité de son département R&D et de ses équipes commerciales, tous intégrés au sein d'une organisation adaptée et apte à gérer une forte croissance.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Eurobio Scientific a ainsi livré en flux continu différents tests nécessaires au diagnostic de la COVID-19 et complété les équipements des acteurs de santé avec de nouvelles machines. La société a su constituer dans des délais records un catalogue de produits parmi les plus complets du marché, incluant :

- des tests PCR automatisés à haut-débit pour le dépistage du SARS-CoV-2, avec le premier test marqué CE en France de son partenaire Coréen Seegene et ses tests propriétaires de la gamme EBX, tous ces tests permettant bien de dépister tous les variants du coronavirus, autant sur écouvillon nasopharyngé que sur la salive ;
- des tests pour l'identification et le typage des principaux variants de SARS--CoV-2, complémentaires des tests PCR déjà existants et qui seront lancés à usage de recherche dans les prochains jours ;
- un test antigénique sur instrument pour les laboratoires hospitaliers ;
- un test rapide antigénique propriétaire, lancé tout récemment et destiné aux acteurs professionnels de la médecine délocalisée, notamment aux pharmacies ; et
- plusieurs tests sérologiques, dont les tests de neutralisation disponibles pour accompagner la campagne de vaccination.

Acquisitions

Le 15 juillet 2020, la Société a finalisé l'acquisition de 100% du capital de TECOmedical AG (ci-après « ***TECO*** »), société mère d'un groupe suisse spécialisé dans le développement et la distribution de test de diagnostic *in vitro* en Europe, présent en Suisse, en Allemagne, en Autriche et au Benelux. Cette acquisition a été réalisée intégralement en numéraire. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement européen d'Eurobio Scientific et lui permet d'accroître ses possibilités d'expansion dans les pays germanophones et le Benelux.

Financements

Le 12 mars 2020, Eurobio Scientific a mis en place un accord de crédit pour un total de 11 millions d'euros auprès d'un pool bancaire réunissant LCL, BNP Paribas, CIC et Crédit Agricole Ile de France. Ces prêts amortissables ont une maturité de 6 ans et portent un intérêt compris en 1,3% et 1,9%. Ce financement a pour objet de :

- refinancer les crédits existants pour simplifier la structure de la dette et supprimer les garanties partielles et multiples ;
- accompagner la croissance organique ;
- financer d'éventuelles opérations de croissance externe.

Activité de recherche et développement

Test AlloMap® pour les transplantés cardiaques
Une étude médico-économique (PRME) pour l'obtention du remboursement du test, réalisée par un groupe indépendant de biologistes et chirurgiens cardiaques sous l'égide des Hospices Civils de Lyon (HCL), est actuellement en cours. Au cours de l'exercice 2020, 201 tests ont été réalisés et facturés au prix unitaire de 1.700 euros.

TEDAC
Le développement d'un diagnostic compagnon dans le cadre d'un consortium mené par Erytech Pharma en oncologie, s'est poursuivi.

Gamme EBX dans les maladies infectieuses
Au cours de l'année 2020, Eurobio Scientific a obtenu le marquage CE de nouveaux tests EBX en particulier ceux destinés à diagnostiquer la Covid-19. D'autres tests couvrant d'autres indications sont actuellement en cours de développement, ou d'autres viennent de recevoir leur marquage CE.
Globalement, Eurobio Scientific a fait progresser son chiffre d'affaires EBX de 5500% sur l'année 2020, essentiellement grâce aux tests pour la Covid-19.

Produits pour la transplantation de cornée
En 2020, Eurobio Scientific a poursuivi le développement d'un nouveau milieu synthétique de transport et de préservation de cornée, CorneaSyn™, afin d'anticiper l'évolution de ce marché. Ces développements incluent la réalisation d'une étude clinique désormais nécessaire dans le nouveau cadre réglementaire européen. En parallèle, les évaluations sur sites de CorneaCold sur le marché américain ont été interrompues à cause de l'épidémie de Covid-19.

Diagnostic compagnon
L'équipe de Genbio R&D, a été sollicitée par une société pharmaceutique américaine de spécialité pour développer un diagnostic compagnon d'un de ses traitements. Tous les coûts liés à cette activité sont pris en charge par cette société pharmaceutique qui continue à faire l'objet d'une facturation forfaitaire mensuelle.

Anticorps
Dans le cadre d'un partenariat avec les Hospices Civils de Lyon, Eurobio Scientific a produit des anticorps humains dirigés contre le virus SARS-CoV-2 à partir de prélèvements réalisés sur des patients convalescents. La société mène actuellement un programme d'identification des anticorps neutralisants le virus, qui pourraient avoir une utilité thérapeutique dans le cadre du traitement des patients admis en service d'urgence.

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.3.1 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020

en M€	2020 consolidé	2019 consolidé	Variation
Chiffre d'affaires	188,5	58,9	+220%
Autres produits et subventions	0,7	0,6	+17%
Total des produits d'exploitation	**189,2**	**59,5**	**+218%**
Coût d'achat des marchandises	(78,5)	(39,5)	+98,7%
Marge brute	**110,7**	**20,0**	**X5,5**
Dépenses de recherche et développement	(2,2)	(1,6)	+37,5%
Frais marketing et commerciaux	(18,2)	(10,9)	+67,0%
Frais généraux et administratifs	(6,2)	(4,0)	+55,0%
EBITDA	**88,2**	**7,0**	**x12,6**
Résultat opérationnel	**84,0**	**3,4**	**x24,7**
Résultat financier	(0,4)	0,1	-
Résultat exceptionnel	-	(0,5)	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(2,8)	(2,8)	-
Impôts	(7,4)	3,0	-
Résultat net	**73,5**	**3,2**	**x23,0**
Trésorerie	**65,6**	**7,6**	
Dette financière hors crédit-bail	**24,9**	**15,1**	
Capitaux propres	**107,1**	**35,2**	

Commentaires sur les résultats annuels 2020

Niveau d'activité exceptionnel en 2020

Eurobio Scientific s'est affirmé en 2020 comme un leader du diagnostic médical et a pris très tôt un rôle central dans le dépistage du coronavirus SARS-Cov-2. La société a ainsi mis sur pied, dans des délais records, un catalogue de produits parmi les plus complets du marché, incluant des tests PCR, antigéniques et sérologiques. Les équipes de recherche ont été mobilisées pour compléter la gamme de tests de partenaires par des tests propriétaires sous la marque EurobioPlex (EBX) afin d'accroître l'offre disponible dans un marché extrêmement tendu et mondialisé. Le chiffre d'affaires 2020 lié aux tests et instruments de diagnostic de la COVID-19 s'est élevé à 117 M€.

Parallèlement, malgré les contraintes d'organisation liées aux confinements et au fort surcroît d'activité sur les produits COVID, les activités traditionnelles ont poursuivi leur progression, avec un chiffre d'affaires 2020 de 71,5M€, en hausse de 23% par rapport à 2019. A périmètre comparable, le chiffre d'affaires hors COVID affiche une croissance organique de 12%.

D'un point de vue géographique, les ventes à l'international représentaient 37,3 M€ en 2020, contre 11,3 M€ en 2019. Cette progression des ventes hors de France est liée en partie à l'activité des nouvelles filiales Pathway (GB) et TECOmedical (Suisse, Autriche, Allemagne), pour 7,7 M€, mais aussi à de nouveaux débouchés à l'export pour la gamme de produits propriétaires EBX.

Résultats 2020 historiques

La forte progression du chiffre d'affaires, à +220%, s'est accompagnée d'une hausse du taux de marge brute lié principalement à une part accrue de produits propriétaires dans les ventes de produits COVID. La marge brute s'inscrit ainsi à 110,7 M€, 5,5 fois supérieure à celle de l'année précédente.

Parallèlement, les charges ont nettement moins augmenté que le chiffre d'affaires, illustrant la capacité de croissance et d'adaptation de l'organisation du Groupe. L'augmentation la plus forte a porté sur les frais marketing et commerciaux, en hausse de 67% à 18,2 M€ et sur les frais généraux et administratifs (+55% à 6,2 M€) qui incluent également les frais des filiales nouvellement acquises. Les charges de R&D ont également progressé (+37,5% à 2,2 M€) reflétant les efforts entrepris pour rapidement mettre sur le marché de nouveaux tests de diagnostic propriétaires. En tenant compte par ailleurs de l'arrivée des équipes TECOmedical (17 personnes), l'effectif moyen est ainsi passé de 122 en 2019 à 151 en 2020.

Par conséquent, les résultats ressortent en très forte progression, avec un EBITDA à 88,2 M€ (x12,6 par rapport à 2019) et un résultat opérationnel à 84,0 M€ (x24,7).

Le résultat financier évolue peu (-0,35 M€ vs +0,1 M€ en 2019) avec des plus-values sur valeurs mobilières, une charge d'intérêts en retrait par rapport à l'an passé et une légère perte de change sur la valorisation des actifs en dollar, l'euro ayant fortement progressé au cours de l'exercice.

Le montant de l'impôt sur les sociétés intègre l'impôt exigible (5,9 M€) et l'ajustement des impôts différés (1,5 M€) en grande partie consommés compte-tenu du niveau de résultats 2020.

Après prise en compte de 2,8 M€ de dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions, le résultat net 2020 s'élève à 73,5 M€, soit 23 fois celui de 2019.

Moyens financiers considérablement renforcés

Le montant total de la trésorerie s'élève à 65,6 M€ au 31 décembre 2020 et les capitaux propres à 113,2 M€. La dette financière est de 24,9 M€, composée d'emprunt bancaires pour 22,1 M€ (incluant 7,6 M€ à moyen terme correspondant aux opérations de refinancement effectuées en 2020 et 10 M€ de PGE qui seront entièrement remboursés mi-mai 2021) et de 2,8 M€ d'emprunts obligataires simples, non dilutifs (suite aux opérations de rachat de l'emprunt mezzanine).

Eurobio Scientific dispose donc aujourd'hui de moyens financiers considérablement renforcés, que la société va mettre au service de sa stratégie de développement. Aucun dividende ne sera distribué au titre de l'année 2020.

1.3.2 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au cours de l'exercice 2020, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 179,58 millions d'euros contre 55,84 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le gain d'exploitation s'est élevé à 85,03 millions d'euros contre un gain d'exploitation de 4,02 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le gain net de l'exercice 2020 s'est élevé à 78,78 millions d'euros contre un gain net de 3,52 millions d'euros pour l'exercice 2019.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par un bénéfice de 78,78 millions d'euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Report à nouveau antérieur	:	3.521.245 euros	
Résultat de l'exercice 2020	:		78.782.666 euros
Affectation du résultat 2020 à la réserve légale	:		362.982 euros
Affectation du résultat 2020 au report à nouveau	:	+78.419.684 euros	
Report à nouveau 2020	:	81.940.929 euros	
Bénéfice distribuable	:	81.940.929 euros	
Dividende	:	0 euros	

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Organisation

L'activité de recherche et développement de la Société est organisée autour d'un pôle diagnostic en charge du développement et de l'enregistrement de produits diagnostiques *in vitro* approuvés pour une utilisation en pratique clinique courante. Ce pôle rassemble les expertises en biologie et bio-statistique nécessaires au développement de produits ainsi que les expertises réglementaires nécessaires pour les validations cliniques et les enregistrements tels que le marquage CE ou les enregistrements nécessaires pour le marché américain. L'administration des études cliniques est sous-traitée à des organismes spécialisés. L'activité thérapeutique est actuellement prise en charge par des tiers auxquels la Société a consenti des licences sur ses molécules, et par ses équipes localisées à Lyon dans le cadre du partenariat avec les Hospices Civils de Lyon.

L'activité de production de la Société est localisée sur le site des Ulis. L'équipe de production y dispose d'une salle blanche dans laquelle les fabrications de produits propriétaires sont effectuées conformément aux normes en vigueur. Toutes ces activités sont conduites à l'aide d'un système de gestion de production informatisé.

La Société a également mis en place une organisation interne d'assurance de la qualité de façon à garantir que les activités de recherche et développement, de production et de commercialisation soient réalisées selon les critères exigés pour des produits diagnostiques. C'est dans ce cadre que la Société a obtenu le 19 septembre 2018 le certificat ISO 13485v2016 qui est devenu obligatoire depuis mars 2019 pour le marquage CE des dispositifs médicaux.

Au 31 décembre 2020, la Société emploie 8 scientifiques (chercheurs et techniciens qualifiés) en France et 2 aux Etats-Unis.

Activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'activité en matière de recherche et développement et de production au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est décrite au paragraphe 1.2 du présent rapport.

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société est soumise aux lois et réglementations concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité, notamment celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques et biologiques. La Société a mis en place le document unique de sécurité conformément au Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001. La société est également soumise à un agrément pour l'entreposage et la manipulation de sous-produits animaux de catégorie 3 correspondant à l'article 24 du règlement 1069/2009.

La Société a une activité de recherche et développement en laboratoire et une activité de production industrielle. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers.

Elle est également considérée comme producteur de Déchets d'équipements électriques et électroniques (« DEEE ») dans le sens où elle importe sur le territoire français des équipements soumis à cette réglementation. Pour répondre à ses obligations, Eurobio Scientific a passé depuis 2012 un contrat avec l'éco-organisme Récylum habilité pour la filière professionnelle. Des contrats de prestation sont en place pour l'enlèvement et le traitement de déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI).

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques, toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques. Des contrôles sont réalisés régulièrement dans les laboratoires et l'unité de production de la Société. Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles liées à l'environnement, elle serait, en cas de non-conformité, exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités.

Depuis la création de la Société, aucun incident n'a eu lieu dans le cadre des activités polluantes ou à risques. La Société estime ainsi qu'elle continue à satisfaire aux obligations légales relatives à ces activités en vigueur à la date du présent rapport.

Le respect des réglementations applicables en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité impose à la Société des dépenses et pourrait exiger des investissements importants notamment dans le futur si l'évolution de la réglementation exige l'utilisation d'équipements nouveaux ou de procédures nouvelles.

De plus, bien que la Société estime que les procédures de sécurité qu'elle met en œuvre pour le stockage, l'utilisation, le transport et l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers sont en conformité avec la réglementation applicable, le risque d'accident ou de contamination accidentelle ne peut pas être éliminé. En cas d'accident ou de contamination, la responsabilité de la Société pourrait être engagée ce qui l'obligerait à engager des coûts potentiellement importants pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de change

La Société est exposée à la variation du taux de change entre l'euro et le dollar US qui peut avoir un impact important sur ses résultats opérationnels.

Les revenus d'Eurobio Scientific sont essentiellement réalisés avec des ventes libellées en euros, les revenus libellés en dollars US et liés aux paiements reçus de Felicitex représentant actuellement une part minime du chiffre d'affaires, d'autant que le chiffre d'affaires en dollars US réalisé par Genbio permet globalement de financer les opérations de cette dernière. Il en est de même pour les ventes réalisées par Pathway Diagnostics en livres sterling au Royaume Uni. En excluant ces filiales, les dépenses opérationnelles (R&D, marketing et ventes, général et administratif) sont réalisées en euros, et les achats de matières premières, de tests et d'équipements commercialisés sont effectués en euros et, pour un quart, en dollars US. Ainsi, sur ses activités en France, Eurobio Scientific est structurellement acheteuse de dollars US.

Sur l'exercice 2020, la Société a poursuivi une politique active d'options de change euro-dollar de nature à limiter le risque de change qu'elle supporte par l'intermédiaire d'instruments financiers spécifiques qui sont constitués d'achats à terme simples et de produits de change structurés permettant de bénéficier de taux de change plus favorables.

Ces instruments permettent de fixer à l'avance le taux auquel le change euro-dollar sera effectué. L'objectif de la politique de change consiste à assurer dans la mesure du possible un taux moyen de change égal ou plus favorable que celui retenu dans le budget annuel. Ces prises de positions engendrent des charges ou des produits financiers et engagent la Société sur des positions futures.

L'exposition future de la Société à ce risque de change dépendra principalement de la monnaie dans laquelle elle percevra ses revenus et effectuera ses dépenses. Ceci est lié aux marchés sur lesquels ses produits seront vendus, à ses partenaires futurs, ainsi qu'aux monnaies de dénomination de ses achats de tests et équipements commercialisés, de ses coûts de sous-traitance de fabrication, et des pays dans lesquels la Société mènera ses développements.

Le Groupe conserve une trésorerie à la fois en euros, en dollars US, en Francs Suisses et en livres sterling. Les trésoreries des filiales sont principalement utilisées localement, et les paiements reçus par la France en dollars US ne sont pas convertis systématiquement pour pouvoir les utiliser directement pour payer certains fournisseurs dans cette devise. Au 31 décembre 2020, 95,8 % de la trésorerie du Groupe était en euros, 2,9% en dollar US et 1,2% en livres sterling.

La variation de taux de change a aussi un impact sur le bilan, notamment sur les capitaux propres, du fait de la conversion en euros des comptes annuels des filiales américaines, anglaises et suisses du groupe.

Risque de taux

Au 31 décembre 2020, l'essentiel de la dette financière du Groupe se décomposait de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2019	Souscription	Rembour-sement	Emprunt obligataire converti	Incidence des cours de change	31/12/2020	*Part à court terme*	*Part à long terme*
Dettes financières	**15 104**	**20 716**	**(10 853)**	**-**	**(55)**	**24 912**	**13 937**	**10 974**
Billet de trésorerie	1 550	3 100	(4 650)	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires (a)	6 405	17 600	(1 873)	-	-	22 132	12 901	9 231
Emprunts obligataires (b)	5 872	-	(3 108)	-	-	2 764	1 021	1 744
Crédits vendeurs (c)	1 261	-	(1 206)	-	(55)	-	-	-
Intérêts courus (dont concours bancaires)	15	16	(15)	-	-	16	16	

(a) Les emprunts bancaires incluent tous les emprunts directement contractés auprès d'établissements bancaires privés ou publics (Bpifrance) ainsi que les intérêts courus correspondant. Les souscriptions constatées sur la période correspondent aux 7,6 M€ du prêt avec le consortium bancaire et au 10M€ du PGE qui seront remboursé en totalité à fin mai 2021

(b) Les emprunts obligataires incluent la dette correspondant aux émissions d'obligations simples. Le remboursement correspond principalement à celui de l'emprunt mezzanine contracté en 2017 auprès du fonds Harbert.

(c) Les crédits vendeurs correspondent aux montants restant à payer dans le cadre des acquisitions de Capforce Plus (groupe Eurobio), remboursé en mars 2020, et Genbio Inc. remboursé en juillet 2020.

A l'exception de l'emprunt bancaire de 7,6 millions d'euros contracté auprès d'un consortium bancaire en mars 2020, tous les emprunts sont à taux fixes. Dans le cadre de cet emprunt à taux variable, la société a mis en place un contrat de couverture contre le risque d'accroissement du taux couvrant la moitié de l'emprunt dans une fourchette de variation de 0,5%.

La Société considère donc qu'elle ne court aucun risque de taux significatif. Compte tenu du capital restant dû, la Société considère que toute évolution de +/- 1 % des taux d'intérêt aurait un impact peu significatif sur son résultat net. Par ailleurs, la trésorerie du Groupe ne fait l'objet d'aucun placement, susceptible en fonction de la variation des taux d'impacter le niveau de ses liquidités disponibles. En effet, la Société conserve sa trésorerie telle quelle ou n'investit que dans des instruments à court terme ou peu risqués comme les Sicav de trésorerie. La Société travaille principalement avec LCL, BNP Paribas, et le CIC pour la gestion de sa trésorerie, et n'investit le cas échéant qu'à moins de trois mois sur des Sicav à très faible volatilité, ou sur des certificats de dépôts de ces banques.

Risque sur actions ou participation

La Société détient une participation dans sa filiale américaine Genbio R&D Inc. (anciennement « Diaxonhit Inc. ») qui est entièrement provisionnée.

Le 30 mars 2017, la Société a acquis la totalité des actions de la société Capforce Plus, une société holding détenant 100% du capital de la société Eurobio, auprès de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier et leurs familles pour un montant total de 28,9 millions d'euros répartis comme suit :

- 65% des actions de Capforce Plus, intégralement détenues par Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier, ont été apportés à Eurobio Scientific (anciennement « Diaxonhit ») par ces derniers pour une valeur totale de 18,8 millions d'euros en contrepartie d'actions Diaxonhit qui leurs ont été transférées ;

- 35% des actions de Capforce Plus ont été cédés à Eurobio Scientific (anciennement « Diaxonhit ») contre versement en numéraire de 10,1 millions d'euros effectué en une tranche de 8,5 millions d'euros payée à la date de réalisation de l'acquisition, et une tranche de 1,6 million d'euros sous forme de crédit vendeur non rémunéré et remboursable par Eurobio Scientific (anciennement « Diaxonhit ») à hauteur de 0,8 million d'euros en juin 2018 et 0,8 million d'euros en juin 2019.

Le 28 janvier 2018, Eurobio a été absorbée par Eurobio-Ingen dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

Le 1er janvier 2019, Eurobio-Ingen a été absorbée par Eurobio Scientific dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

La Société n'anticipant également pas de pertes futures dans sa filiale Capforce Plus, elle n'a pas constitué de provision sur cette filiale.

Le 31 juillet 2017, Eurobio a acquis la totalité des actions composant le capital de la société californienne Genbio, par le biais d'une société holding, Capforce USA, qu'elle détenait en totalité. A la suite de l'absorption d'Eurobio par Eurobio-Ingen puis d'Eurobio-Ingen par Eurobio Scientific, Capforce USA, Inc. est désormais détenue par Eurobio Scientific. N'anticipant pas de pertes dans cette filiale, Eurobio Scientific n'a pas constitué de provision spécifique pour couvrir des risques liés à celle-ci.

Le 1er juillet 2018, Eurobio Scientific a acquis la société lyonnaise Dendritics pour 46 milliers d'euros.

Le 1er janvier 2019, Dendritics a été absorbée par Eurobio Scientific dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

En juillet 2019, Eurobio Scientific a acquis les sociétés britanniques Pathway Diagnostics et Personal Diagnostics pour 3 230 milliers d'euros. N'anticipant pas de pertes dans ces filiales, Eurobio Scientific n'a pas constitué de provision spécifique pour couvrir des risques liés à celles-ci.

Le 15 juillet 2020, la Société a finalisé l'acquisition de 100% du capital de TECOmedical AG, société mère d'un groupe suisse spécialisé dans le développement et la distribution de test de diagnostic *in vitro* en Europe, présent en Suisse, en Allemagne, en Autriche et au Benelux. Cette acquisition a été réalisée intégralement en numéraire, en direct pour 20% du capital de TECO, et par le biais d'une holding détenue à 100%, Eurobio Scientific Switzerland AG, pour les 80% restants. N'anticipant pas de pertes dans ces filiales, Eurobio Scientific n'a pas constitué de provision spécifique pour couvrir des risques liés à celles-ci.

Par ailleurs, la Société détient une participation dans la société belge GAMMA SA, propriétaire de son produit TQS. La Société n'a pas constitué de provision sur cette filiale.

Eurobio Scientific ne détient pas de participation significative dans d'autres sociétés tierces.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le Groupe suit avec attention les emplois et les ressources de trésorerie à venir, ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie. Généralement, il s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette.

Au 31 décembre 2020, le bilan consolidé du Groupe faisait apparaître un total d'actifs à court terme de 138.541 milliers d'euros avec des dettes à court terme de 47.984 milliers d'euros.

Compte-tenu de dettes à long-terme de 14.948 milliers d'euros, les dettes au 31 décembre 2020 s'élevaient à un total de 62.932 milliers d'euros. Certaines de ces dettes, en particulier celle contractée auprès d'un consortium bancaire en mars 2020, sont assorties d'un certain nombre de garanties ou de covenants portant, entre autres, sur certains critères liés à l'activité du groupe et susceptible de modifier le taux d'intérêt applicable.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 65.557 milliers d'euros, la variation nette de trésorerie liée à l'activité au cours l'exercice clos le 31 décembre 2020 était de 54.931 milliers d'euros et la trésorerie nette de l'endettement financier hors crédit-bail du Groupe s'élevait à 39.905 milliers d'euros en augmentation de 48.706 milliers d'euros par rapport à 2019.

En milliers d'euros	31 décembre 2020	Dont à moins d'un an
Dettes financières remboursables en cash	(24.912)	(13.937)
Avances remboursables	(740)	(560)
Trésorerie	65.557	65.557
Trésorerie nette de l'endettement financier hors crédit-bail	**39.905**	**51.060**

Le niveau de la trésorerie nette mentionné ci-dessus, est lié à l'activité de l'entreprise mais aussi à des financements et des remboursements qui sont intervenus au cours du temps. Les plus importants sont décrits ci-après.

La Société a conclu le 30 mars 2017 un emprunt obligataire avec Harbert European Fund pour un montant de 6 millions d'euros assorti d'une émission réservée de bons de souscription d'actions (BSA) au profit du prêteur. Cet emprunt a été définitivement remboursé au cours de l'exercice. De plus, une partie des BSA émis a été exercée, l'autre partie étant rachetée par la société puis annulée pour réduire la dilution future.

Le 10 avril et le 23 octobre 2018, le Groupe a procédé à deux émissions obligataires pour un montant total d'environ 5 millions d'euros. Chaque emprunt est amortissable sur une durée de 5 ans avec un taux d'intérêt de 6%. La société continue à amortir ces obligations.

En février 2020, Eurobio Scientific a mis en place un accord de crédit pour un total de 11 millions d'euros avec un consortium bancaire réunissant LCL, BNP Paribas, CIC et Crédit Agricole Ile de France. Les prêts amortissables qui en résultent ont une maturité de 6 ans et un taux d'intérêt compris entre 1,3% et 1,9%, en fonction de critères financiers prenant en compte l'évolution de l'activité du groupe. En mars 2020, la société a reçu un prêt de 7,6 millions d'euros dans le cadre de cet accord.

Par ailleurs, pour maintenir sa trésorerie, la Société finance en crédit-bail les achats d'instruments placés chez ses clients ainsi que les équipements acquis pour les besoins de ses laboratoires aux Ulis. En parallèle de ces financements, Eurobio Scientific avait mis en œuvre un plan afin de réduire ses charges et préserver sa trésorerie. Cette restructuration a entrainé un reliquat de charges exceptionnelles qui ont été comptabilisées sur l'exercice 2020.

Le Groupe dispose ainsi d'une trésorerie nette disponible au 31 décembre 2020 qui lui permet de faire face à ses besoins et engagements financiers à 12 mois. Par ailleurs, le Groupe a procédé, au 31 décembre 2020, à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La trésorerie disponible du Groupe est principalement conservée telle quelle ou investie en instruments monétaires à valeurs liquidatives quotidiennes et faible volatilité, libellés en euros et en dollar US, auprès de Société Générale, de BNP Paribas, et de LCL.

La Société pourrait dans le futur avoir besoin de capitaux supplémentaires

Dans le futur, la Société pourrait avoir besoin de capitaux complémentaires pour financer ses opérations et notamment pour saisir des opportunités de développement par croissance externe ou par prise de licence de produits ayant déjà reçus une autorisation de mise sur le marché ou un marquage CE.

Les besoins futurs en capitaux de la Société dépendront de nombreux facteurs, notamment :

- la vitesse de croissance de ses ventes ;
- l'allongement des termes de règlement négocié par ses clients notamment publics;
- la capacité de ses clients à respecter les échéances de règlement de leurs factures ;
- le succès commercial des produits et services dont elle assure déjà aujourd'hui la commercialisation et sa capacité à conserver ou étendre les accords de distribution en cours et en établir de nouveaux à des conditions intéressantes ;
- les coûts d'achat auprès de fournisseurs américains des produits qu'elle distribue en France, et l'effet sur ces coûts du taux de change entre l'euro et le dollar ;
- le succès commercial de ses produits propriétaires et sa capacité à établir et à conserver des accords de distribution et de collaboration à des conditions intéressantes ;
- le niveau de performance et la qualité de fabrication de ses tests diagnostiques ;
- la qualité de ses produits propriétaires en sciences de la vie ;
- l'étendue et les résultats de ses études cliniques ;
- l'entrée de nouveaux produits en développement ;
- le temps et les coûts nécessaires à l'obtention des autorisations réglementaires ;
- la rapidité de ses partenaires à mener les études cliniques et à mettre des produits sur le marché ;
- les coûts de production des produits propriétaires qui dépendent à la fois du coût des matières premières mais également de l'optimisation des procédés de production, de la qualité des produits fabriqués, et des contraintes logistiques applicables ;
- les coûts de commercialisation des produits propriétaires ou non, notamment le marketing, la vente et la distribution ;

- les coûts de préparation, de dépôt, de revue, de maintenance et de défense des revendications de brevets et autres coûts liés aux brevets, dont les coûts liés aux litiges et aux indemnisations ;
- le prix auquel la société aura racheté ses actions propres dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions ;
- le coût d'obtention et de maintenance des licences pour l'utilisation de technologies et de produits déjà brevetés ; et
- les conditions financières relatives à des opportunités de croissance externe.

La Société pourrait ne pas parvenir à se procurer des fonds suffisants à des conditions acceptables, voire à lever les fonds dont elle aurait besoin. Si les fonds nécessaires ne sont pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- renoncer à mener à terme un processus d'acquisition externe ;
- renoncer à obtenir une licence sur des produits ou des technologies ;
- céder certains droits de commercialisation ;
- céder certains actifs.

Risque de dilution

Dans le cadre de son développement et de son financement, la Société a procédé à l'émission ou à l'attribution de plusieurs valeurs mobilières donnant accès à son capital. En outre, dans le cadre de sa politique d'intéressement de ses collaborateurs, la Société a régulièrement émis des instruments financiers donnant accès à son capital (options de souscription d'actions, actions gratuites, …).

La Société, pourrait par ailleurs, procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital dans le cadre de l'acquisition de sociétés ou de lignes de produits.

La stratégie actuelle de la Société consiste à privilégier le financement de ses besoins opérationnels par utilisation de la trésorerie générée par ses opérations, par recours au crédit-bail pour financer l'achat des instruments placés chez ses clients et de certains investissements réalisés dans le cadre de la modernisation de son site de production des Ulis, et par endettement sous forme d'emprunts et d'émissions d'obligations ordinaire. Cette stratégie vise à éviter la dilution de son capital actuel.

Toutefois, en cas d'évènement défavorable tel que ceux décrits précédemment, la Société pourrait être amenée à faire à nouveau appel au marché et ainsi augmenter son capital social pour financer tout ou partie de ses besoins opérationnels. L'émission d'instruments financiers ou de nouvelles actions qui en résulterait entraînerait une dilution complémentaire pour les actionnaires de la Société.

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société était fixé à 3.629.814,72 euros, divisé en 11.343.171 actions de 0,32 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

L'exercice potentiel de ces valeurs mobilières donnant accès au capital par leurs titulaires entraînerait la dilution suivante :

	Nombre d'actions composant le capital social	En cas d'exercice d'options de souscription d'actions	En cas d'exercice des bons de souscription d'actions attribués à CareDx	En cas d'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	TOTAL
Nombre d'actions créées	11 343 171	8 679	37 700	588	**46 967**
Capital social après émission des actions nouvelles	-	11 351 850	11 380 871	11 343 759	**11 390 138**
Dilution	-	0,08%	0,33%	0,01%	**0,41%**

1.7 ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Déploiement d'un test antigénique rapide de diagnostic du Covid-19

Le 18 janvier 2021, la Société a annoncé que l'intégralité de sa gamme de tests COVID-19, qui inclut son nouveau test propriétaire de diagnostic rapide permettant la recherche de l'antigène du SARS-Cov-2, est désormais référencée sur le site officiel de l'Administration.

Elle précise aussi que la performance des tests PCR qu'elle commercialise reste optimale face aux variants actuels du virus, entre autres le britannique.

La Société propose ainsi une offre globale de test de dépistage COVID-19 parmi les plus complètes, consciente de l'enjeu de santé publique et économique que représente la vague actuelle de l'épidémie de COVID-19, alors que la vaccination commence à être mise en œuvre.

Le nouveau test propriétaire EBS 10-20 Ag Test, marqué CE, permet la recherche de l'antigène du SARS-Cov-2 sur écouvillon nasopharyngé. Le résultat est obtenu en 10 minutes. Sa mise en œuvre est plus aisée que celle des tests concurrents, les tubes de réactif préremplis évitant une étape de préparation délicate. De plus, des écouvillons particulièrement ergonomiques ont été choisis pour améliorer le confort des patients pendant le prélèvement.

Ce test est inscrit sur la liste des tests approuvés par les autorités de santé pour une commercialisation sur le territoire français. Ses très bonnes performances (95% de sensibilité et 99% de spécificité) assurent un rendu de résultat conforme aux attentes pour ce type de test.

La Société a conclu un premier partenariat avec la société NIO Pharma pour la distribution spécifique de ce test en pharmacie sur le territoire français.

NIO Pharma est une société française spécialisée dans la distribution de solutions numériques et de produits destinés aux officines. Elle commercialise un catalogue important de produits pharmaceutiques et dérivés à destination des pharmacies françaises.

Les gènes ciblés avec les tests PCR de la Société ont été spécifiquement choisis pour être très stables, et ainsi muter moins que d'autres gènes comme c'est notamment le cas dans les variants actuels du virus SARS-CoV-2 (variants britannique, sud-africain et brésilien-japonais). Ainsi, grâce à la résilience accrue de ces tests, les variants du virus restent parfaitement détectés.

Les tests PCR de la Société conservent donc toute leur performance en présence de nombreux variants, en particulier le britannique qui se propage actuellement au Royaume Uni et en Europe.

La gamme de tests sérologiques de la Société inclut des tests rapides unitaires, des tests automatisés pour les laboratoires, et des tests de séroneutralisation[1], différents des tests anticorps standards, qui mesurent la capacité des anticorps d'un patient à neutraliser le virus.

Ces tests permettent entre autres de vérifier que les personnes vaccinées bénéficient bien d'une immunité protectrice contre la COVID-19. Avec cette offre particulièrement complète en sérologie, la Société est prête pour contribuer à l'efficacité de la campagne de vaccination.

Nouveau test PCR propriétaire pour permettre l'identification des variants du SARS-CoV-2

Le 9 mars 2021, Eurobio Scientific a annoncé le lancement d'un nouveau test propriétaire, EurobioPlex SARS-CoV-2 Variants, Detection & Typing (EBX-044), test de PCR* multiplexe en temps réel pour la détection et le typage de différents variants du coronavirus SARS-CoV-2.

EBX-044 est un kit développé et fabriqué en France par Eurobio Scientific, permettant la détection et le criblage en deux puits de PCR, des quatre variants actuellement prédominants : britannique, sud-africain, brésilien et nippo-brésilien. Il identifie un certain nombre de mutations dont la mutation E484K, présente sur les variants sud-africain et brésiliens et qui serait impliquée dans l'échappement du virus au système immunitaire. De plus, il permet de distinguer le variant sud-africain porteur de la mutation A80D des variants brésiliens. Ce test s'intègre avec les autres tests de la gamme EurobioPlex sur les équipements ouverts et présents sur les grands plateaux techniques hospitaliers et privés. EBX-044 est marqué CE.

En parallèle, Eurobio Scientific poursuit l'enregistrement auprès des autorités de santé du test AllPlex SARS-CoV-2 Variant 1 Assay de son partenaire Seegene (Corée du Sud). Ce test, également développé pour la détection des variants de SARS-CoV-2, est prévu pour être utilisé spécifiquement sur les plateformes automatisées et dédiées de Seegene.

Avec ces tests adaptés aux nouveaux variants, Eurobio Scientific continue à fournir en temps réel les outils nécessaires pour gérer la pandémie actuelle et son évolution. Avec l'arrivée des vaccins, et les nouveaux risques présentés par la mutation E484K, EBX-044 est l'un des premiers tests permettant de suivre au plus près la diffusion des variants qui pourraient échapper au système immunitaire. Il donne ainsi aux responsables de santé l'indicateur nécessaire pour adapter en temps réel la stratégie de sortie de la pandémie.

1.8 ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au-delà des performances financières, le niveau d'activité exceptionnel de l'année 2020 a donné à Eurobio Scientific une nouvelle dimension.

Le Groupe a gagné en visibilité auprès de ses clients, les laboratoires d'analyse hospitaliers et privés, et a démontré dans des conditions extrêmes sa capacité à répondre à l'échelle nationale à des besoins d'urgence. La présence auprès des grands clients est par ailleurs renforcée par le doublement du parc machines intervenu en 2020 : rendu nécessaire par la crise sanitaire, l'élargissement du parc a un effet positif sur l'ensemble des gammes de réactifs, COVID et non-COVID, vendus par le Groupe.

[1] Aussi appelés tests d'anticorps neutralisants, ou encore tests d'immunité protectrice

Eurobio Scientific a d'autre part une activité de plus en plus importante à l'international, sous l'effet combiné des nouveaux marchés conquis dans le contexte COVID et du développement des filiales récemment acquises, pour lesquelles les synergies commerciales commencent tout juste à être activées.

Enfin, les équipes de R&D ont montré leur capacité à répondre rapidement aux besoins du marché, augmentant par la même occasion la part des produits propriétaires.

Le Groupe entend poursuivre dans cette voie et, fort de ses nouvelles ressources, a ainsi décidé d'accélérer sa stratégie de renforcement de la part de ses produits propriétaires dans ses ventes. Cette continuité d'orientation, permise par les nouveaux moyens financiers dont la société dispose, passe par plusieurs axes :

- Désengagement progressif des activités de distribution à faible marge, afin de concentrer l'activité et les moyens sur les produits plus rentables ;
- Désengagement de certaines activités de distribution bloquant la capacité de la société à développer ses gammes de produits propriétaires ;
- Poursuite des autres activités de distribution pour maintenir la richesse et l'innovation du catalogue de solutions et de produits proposés aux clients, laboratoires publics et privés ;
- Renforcement de la capacité de R&D dans le but de continuer à innover, en priorité sur des produits de biologie moléculaire mais également sur la gamme d'anticorps Dendritics, sans oublier la poursuite de programmes thérapeutiques historiques ciblés, comme le projet DYRK en partenariat avec la biotech US Felicitex ;
- Maintien de la croissance externe sur des cibles permettant d'accroître la gamme de produits propriétaires ou d'étendre la présence à l'international.

C'est dans ce nouveau cadre qu'a débuté l'année 2021, en particulier avec le recrutement début février d'un nouveau Directeur R&D, spécialiste du développement de tests de diagnostic en biologie moléculaire qui rejoint Eurobio Scientific après plusieurs années passées en milieu hospitalier à développer des kits de PCR en temps réel. L'équipe de R&D se renforce également avec l'arrivée de 4 nouveaux chercheurs recrutés courant avril 2021, dont 2 docteurs et 2 ingénieurs, tous spécialisés en biologie moléculaire.

Pour les activités traditionnelles (transplantation, maladies infectieuses hors COVID, recherche), la société a initié la mise en œuvre de sa stratégie. Des discussions ont déjà été engagées avec certains fournisseurs distribués actuellement. Ainsi, dans le cadre de la transplantation, Eurobio Scientific, à l'issue du contrat de distribution exclusive avec Thermo-Fischer/One-Lambda récemment reconduit pour 18 mois, se désengagera progressivement de cette activité, sur plusieurs années, au fur et à mesure de l'achèvement des marchés publics concernés. Des discussions similaires ont été initiées avec d'autres fournisseurs afin de permettre le développement de nouveaux produits propriétaires.
En parallèle, la société continue a renforcer son offre globale de produits avec la signature de nouveaux partenariats exclusifs comme celui avec la société chinoise HOB pour la commercialisation de tests en immunologie, maladies auto-immunes, et allergologie, indications où la société dispose d'une offre limitée.

Les ventes aux laboratoires de tests PCR liés à Covid-19 se maintiennent à un bon niveau et devraient représenter encore une part significative du chiffre d'affaires en fonction de l'évolution de l'épidémie, notamment au travers des nouveaux produits mis à disposition du marché.

Eurobio Scientific a ainsi développé et obtenu le marquage CE du premier test PCR français permettant la qualification des variants actuels du SARS-CoV-2.

En parallèle, et avec la volonté d'élargir ses marchés, la société a lancé son propre test rapide de détection antigénique de la Covid 19, et travaille à obtenir les enregistrements nécessaires à la commercialisation de son auto-test rapide propriétaire.

Enfin, les installations d'instruments se poursuivent au même rythme afin de répondre aux besoins des laboratoires, en permettant le déploiement d'une offre mixte de produits propriétaires et de négoce.

Grâce à une année 2020 exceptionnelle, Eurobio Scientific a obtenu les moyens d'accélérer sa mutation. La société va ainsi pouvoir renforcer son offre propriétaire, principalement en biologie moléculaire, et mettre en œuvre une sélectivité accrue des partenaires de distribution. Cette stratégie conjuguée à des acquisitions ciblées, doit permettre au Groupe d'élargir sa présence à l'international, en particulier en Europe ou il est déjà présent dans plusieurs pays clés.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2020 :

Nom	Adresse	Pays	Méthode conso		% Contrôle		% Intérêts	
			2020.12	2019.12	2020.12	2019.12	2020.12	2019.12
Eurobio Scientific	7 avenue de Scandinavie - Les Ulis	France	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Gamma	Voie de l'Air pur 17/19 - Beaufays	Belgique	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Cap Force Plus	7 avenue de Scandinavie - Les Ulis	France	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Cap Force Inc	15222 avenue of science, suite A - San Diego - CA 92128	USA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Genbio		USA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Genbio R&D		USA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Pathway Diagnostic *(a)*	Curtis Rd, Dorking RH4 1EJ, Royaume-Uni	GB	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Personal Diagnostic *(a)*	Eclipse House, Curtis Rd, Dorking RH4 1EJ, Royaume-Uni	GB	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Eurobio Scientific Suisse (b)	Achereggstrase 10 6362 Stansstad	Suisse	IG	-	100%	-	100%	-
Teco development Gmbh (c)	Marie Curie Strasse 1, 53359 Rheinbach	Allemagne	IG	-	100%	-	100%	-
Teco Medical AG Suisse (c)	Gewerbestrasse 10 4450 Sissach	Suisse	IG	-	100%	-	100%	-
Teco Medical Benelux (c)	Pr Willem-Alexanderlaan 301 7311 SW Apeldoorn	Pays-bas	IG	-	100%	-	100%	-
Teco Medical Gmbh (c)	Wasserbreite 57 32257 Bünde	Allemagne	IG	-	100%	-	100%	-

(a) Les sociétés Pathway et Personal Diagnostics ont fait l'objet d'une acquisition en date du 1e juillet 2019
(b) La société Eurobio Scientific Suisse a été créée en Juillet 2020
(c) Acquisition de 20% du groupe Teco par Eurobio Scientific Groupe et de 80% par Eurobio Scientific Suisse sur 2020

IG : intégration globale

2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Capforce Plus

Depuis le 30 mars 2017, la Société détient 100% du capital social et des droits de vote de Capforce Plus, société holding dont l'activité, à titre principal, était la détention d'une participation à 100% dans le capital d'Eurobio (622 018 554 RCS Evry), industriel français dans le domaine du diagnostic in-vitro et des sciences de la vie.

Dans le cadre d'une réorganisation du Groupe, cette participation a été cédée en décembre 2017 à Ingen qui a ensuite absorbé Eurobio le 28 janvier 2018 par le biais d'une dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine. Capforce Plus est donc désormais une société sans activité opérationnelle.

Son exercice clos le 31 décembre 2020 s'est soldé par un bénéfice net de 63 milliers d'euros contre un bénéfice net de 90 milliers d'euros en 2019.

Gamma : entité productrice du test propriétaire Tétanos Quick Stick® (TQS)

Gamma est l'entité productrice du test propriétaire TQS qu'elle livre à Eurobio Scientific dans le cadre de la commercialisation en France. La fabrication de TQS étant sous-traitée, Gamma n'a pas de collaborateurs en propre et son fonctionnement est assuré par des collaborateurs du groupe.

Son exercice clos le 31 décembre 2020 s'est soldé par un bénéfice de 2 milliers d'euros contre un bénéfice de 55 milliers d'euros en 2019.

Genbio R&D Inc.

La Société possède une filiale détenue à 100%, Genbio R&D Inc. (anciennement « Diaxonhit Inc. »), société américaine enregistrée dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis).

L'activité de cette filiale située à San Diego, Californie, consiste essentiellement à effectuer tous les travaux de R&D sur les produits destinés au marché américain ainsi que les démarches réglementaires correspondantes auprès de la FDA.

Genbio R&D Inc. a enregistré un bénéfice net de 100 milliers de dollars US au cours de l'exercice 2020, contre une perte de 51 milliers de dollars US en 2019. Le total des capitaux propres ressort à -5.805 milliers de dollars US au 31 décembre 2020 contre -5.903 milliers de dollars US au 31 décembre 2019.

Eurobio Scientific et sa filiale détenue à 100% Genbio R&D Inc. sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

Capforce USA

Eurobio Scientific possède 100% de cette filiale qui a vocation à être la holding de détention de ses participations américaines. Elle a été constituée en 2017 pour réaliser l'acquisition de Genbio avec un financement par emprunt auprès de Bank of the West en Californie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Capforce USA a enregistré une perte de 52 milliers de dollars US contre une perte de 43 milliers de dollars US en 2019.

Innominata Inc. dba Genbio (Genbio Inc.)

Eurobio Scientific contrôle, par l'intermédiaire de Capforce USA, 100% du capital de cette société basée en Californie depuis juillet 2017. Genbio Inc. fabrique ses propres tests de diagnostic qu'elle vend principalement aux Etats-Unis par l'intermédiaire de distributeurs.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Genbio Inc. a enregistré une perte de 36 milliers de dollars US contre un bénéfice de 209 milliers de dollars US en 2019.

Pathway Diagnostics Ltd

En juillet 2019, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit britannique Pathway Diagnostics Ltd (« Pathway »).

Fondée en 1999, Pathway est basée à Dorking dans le Surrey. Elle propose toute une gamme d'instruments et de réactifs de diagnostic in vitro aux laboratoires de biologie hospitaliers, notamment dans les domaines de l'hématologie et de l'immunologie, ainsi qu'aux laboratoires industriels et de recherche (centres de recherche, laboratoires pharmaceutiques, CRO, etc.). De même, Pathway

fournit des réactifs de contrôle de qualité qu'elle conçoit et fabrique, afin de permettre aux laboratoires de comparer et de suivre leur performance comme exigé dans le référentiel des bonnes pratiques de laboratoire. La Société commercialise actuellement en France certains contrôles fabriqués par Pathway.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Pathway a enregistré un bénéfice de 273 milliers de livres sterling contre un bénéfice de 237 milliers de livres sterling en 2019.

Personal Diagnostics Ltd

En juillet 2019, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit britannique Personal Diagnostics Ltd (« Personal ») en même temps que celle de Pathway Diagnostics.

Personal, aussi basée à Dorking dans le Surrey, est une jeune société spécialisée dans les auto-tests à destination des professionnels de santé et des particuliers. La société commercialise trois tests qu'elle produit elle-même : AnaemiaScreen pour l'anémie liée au manque de fer, ThyroScreen pour la détection de l'hypothyroïdie, et UlcerScreen pour l'ulcère de l'estomac. La société commercialise d'autres auto-tests en distribution. Les ventes réalisées par Personal sont actuellement effectuées essentiellement auprès de particuliers, et exclusivement par l'intermédiaire d'une plateforme d'e-commerce. Personal est encore en phase précoce de développement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Personal a enregistré une perte de 5 milliers de livres sterling contre une perte de 7 milliers de livres sterling en 2019.

TECOmedical AG

En juillet 2020, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit suisse TECOmedical AG (« ***TECO*** »).

Fondée en 1984, TECO est basée à Sissach, en Suisse. Elle propose toute une gamme de tests de biomarqueurs spécialisés à travers des contrats de distribution exclusifs, ainsi que des produits propriétaires pour le diagnostic humain et vétérinaire, l'écotoxicologie et les syndromes métaboliques. De même, TECO développe et fabrique ses propres produits au sein de TECOdevelopment GmbH, située à Rheinbach, en Allemagne. La Société commercialise actuellement en France et au Royaume-Uni des produits spécifiques de TECO.

Au cours de la période débutant le 1er juillet 2020 et se terminant le 31 décembre 2020, TECO a enregistré un bénéfice de 414 milliers de francs suisse.

Eurobio Scientific Switzerland

Dans le cadre de l'acquisition de la société TECOmedical AG, la société Eurobio Scientific Switzerland, localisée au Achereggstrase, 10 6362 Stansstad, en Suisse, a été créée en tant que holding. Au titre de l'exercice 2020, la société Eurobio Scientific Switzerland a réalisé une perte de KCHF 31. Au 31 décembre 2020, les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à KCHF 350.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 la Société n'a pas pris de participation au sein de société ayant son siège social sur le territoire français.

Nous vous précisons par ailleurs que la Société a finalisé l'acquisition en juillet 2020 de la totalité des actions composant le capital de la société de droit suisse TECOmedical AG dont l'activité et les résultats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont décrits au paragraphe 2.1 du présent rapport. Au surplus, les termes et modalités de ces acquisitions sont décrits au paragraphe 1.2 du présent rapport.

La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

2.3 ALIENATION D'ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2020 en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce :

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	655	276	88	78	283	1 380	3 777	960	463	243	1774	3 440
Montant total TTC des factures concernées	8 712 911 €	1 176 563 €	-847 942 €	-871 567 €	-1 448 032 €	**-1 990 978 €**	31 378 755 €	8 799 282 €	3 956 212 €	1 719 994 €	4 517 346 €	**18 992 834 €**
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	9,21%	1,24%	-0,90%	-0,92%	-1,53%	**-2,11%**						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							17,47%	4,90%	2,20%	0,96%	2,52%	10,58%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							30 JOURS FIN DE MOIS					

En ce qui concerne les factures reçues des fournisseurs, les montants indiqués peuvent être négatifs lorsqu'un prépaiement a été effectué ou lorsque la facture n'a pas encore été transmise par le fournisseur. Ces dernières sont toutefois enregistrées en « factures non parvenues ».

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités, à celui de sa croissance, et au plan de rachat d'actions. Elle n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

Nature des indications	Exercice 31/12/2016	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2020
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 306 054	3 089 999	3 170 270	3 597 829	3 629 815
Nombre des actions ordinaires existantes	81 628 345	9 656 248	9 907 093	11 243 217	11 343 171
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	22 275 401	783 759	810 670	333 384	46 379
Par conversion d'obligations	12 261 860	403 789	342 002	0	0
Par exercice de Bons de Souscription d'Action, d'actions gratuites et de levées d'options	10 013 541	379 970	468 668	333 384	46 379
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	891 237	1 098 789	1 212 866	55 842 813	179 582 303
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux	0	0	0	0	0
amortissements et provisions	(5 836 357)	(5 122 020)	(2 187 405)	4 326 541	89 716 619
Impôts sur les bénéfices	(890 493)	(1 190 563)	(1 371 258)	(342 231)	5 571 348
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6 494 907)	(5 261 891)	(1 307 947)	3 521 245	78 782 666
Résultat distribué					
3. RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,06)	(0,41)	(0,08)	0,42	7,42
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux	-	-	-	-	-
amortissements et provisions	(0,08)	(0,54)	(0,13)	0,31	6,95
Dividende attribué à chaque action					
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	31	20	9	106	115
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 331 318	1 765 043	863 127	5 533 364	7 903 319
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 127 374	854 293	312 660	2 303 630	3 279 504

CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

6.1 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2020, 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 :

Actionnaires	31 décembre 2020		31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Jean-Michel Carle Grandmougin	1.645.550	14,51	1.736.928	15,45	1.636.928	16,52
Denis Fortier	1.708.587	15,06	1.778.780	15,82	1.422.717	14,36
Mandataire sociaux et salariés	70.720	0,62	61.675	0,55	50.954	0,51
Institutionnels	296.712	2,62	1.068.133	9,50	831.421	8,39
Actions propres	136.022	1,20	35.707	0,32	38.742	0,39
Public	7.485.580	65,99	6.561.994	58,36	5.926.321	59,83
Total	**11.343.171**	**100,00**	**11.243.217**	**100,00**	**9.907.093**	**100,00**

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucune déclaration de franchissement seuil n'a été réalisée à la Société en application des dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce.

6.3 ACTIONNARIAT SALARIE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Comme détaillé au chapitre 9 ci-dessous, certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par exercice d'options de souscription d'actions ou par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement. Un nombre total de 40.580 actions de valeur nominale de 0,32 euro ont ainsi été souscrites ou acquises en 2019.

Par ailleurs, la Société a mis en place le 2 mars 1999 un plan d'épargne d'entreprise par octroi qui a été modifié le 11 mai 2001 puis le 3 novembre 2005. Lors de l'introduction en bourse de la Société, le 17 novembre 2005, 18.512 actions ont été souscrites par les salariés dans le cadre du PEE. Aucune action n'a été souscrite depuis cette date.

Au 31 décembre 2020 et à la connaissance de la Société, l'actionnariat salarié représente environ 0,12% du capital social et des droits de vote de la Société à cette date.

6.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

Au 31 décembre 2020, la Société détenait 136.022 actions propres, soit 1,20% du capital social à cette même date, réparties comme suit :

- 13.260 actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Markets conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers en date du 8 mars 2011 approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité, soit 0,12% du capital social ;
- 122.762 actions auto-détenues en dehors du contrat de liquidité, soit 1,08% du capital social.

Au 31 décembre 2020, le nombre de droits de vote s'élevait donc à 11.207.149.

Ces actions propres ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2020 dans sa sixième résolution conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;

- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la onzième (11e) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2020 ;

- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;

- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société ;

- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2020 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 23 décembre 2021. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le

cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social. Le prix d'achat unitaire maximum est de 50,00 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 56.715.850 euros, hors frais de négociation, calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale du 23 juin 2020. Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Au 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 13.260 titres ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 257.149,62 euros.

En complément des opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité décrit ci-dessus, la Société a procédé à des opérations sur ses propres titres dans le cadre de l'exécution des programmes de rachat d'actions autorisées par l'assemblée générale des actionnaires lors de ses réunions du 27 juin 2019 et du 23 juin 2020.

Au 31 décembre 2020, la Société détenait 122 762 actions Eurobio Scientific en dehors de son contrat de liquidité, soit environ 1,08% du capital social à cette même date.

CHAPITRE 7 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par les articles L. 225-37-4 et suivants du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

7.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2020, le conseil d'administration est composé des cinq membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant (1)	Audit	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel (2)
Jean-Michel Carle Grandmougin	Président directeur général	60			2019	2022
Denis Fortier	Administrateur et directeur général délégué	53			2019	2022
Hervé Duchesne de Lamotte	Administrateur et directeur général délégué	64			2019	2022
Michel Picot	Administrateur	67	✓	✓	2019	2022
Patrick de Roquemaurel	Administrateur	63	✓	✓	2019	2022

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middlenext.
(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

7.1.2 DIRECTION GENERALE

Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 17.1 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommé par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 27 juin 2019, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

En application de l'article 17.1 des statuts le choix d'exercice de la direction générale de la Société ainsi retenue est valable jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

Composition de la direction générale au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, la direction générale de la Société était composée ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Jean Michel Carle Grandmougin	Président directeur général	27 juin 2019	Assemblée générale 2022
Denis Fortier	Directeur général délégué	27 juin 2019	Assemblée générale 2022
Hervé Duchesne de Lamotte	Directeur général délégué	27 juin 2019	Assemblée générale 2022

7.2.3 LISTE DES MANDATS

Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin, président directeur général (60 ans)

Jean-Michel Carle Grandmougin possède plus de 30 ans d'expérience dans les domaines du diagnostic *in vitro* et de la recherche. Il a commencé sa carrière chez Technicon devenu Bayer Diagnostics en tant qu'ingénieur Technico-commercial pour en devenir chef des ventes à 30 ans. Il a été ensuite directeur commercial pour la société BMD (BioMedical Diagnostics) pendant 13 ans avant de prendre la responsabilité de la *business unit* germanique. Jean-Michel Carle Grandmougin intègre Eurobio en 2006 en tant que directeur commercial pour rapidement devenir directeur général afin de préparer la reprise de la société. En juin 2010, il devient avec Denis Fortier et OTC Asset Management (qui cèdera sa participation en juillet 2014), l'un des associés majoritaires de la société Capforce, société holding détenant la totalité du capital de la société Eurobio.

Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin a été nommé membre du directoire par le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 30 mars 2017, puis président du directoire par le conseil de surveillance de la Société lors de sa réunion du 12 juin 2017. Il a été renouvelé dans ces fonctions, pour une durée de 3 ans, par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 14 juin 2018. Dans le prolongement de la modification du mode de direction et d'administration décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport, l'assemblée générale des actionnaires a constaté la fin, de plein droit, des fonctions des membres du directoire et du conseil de surveillance, puis a décidé de nommer Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 juin 2019, a décidé de nommer Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin en tant que président du conseil d'administration et de directeur général, pour une durée égale à celle du mandat du directeur général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Jean-Michel Carle Grandmougin est titulaire d'une Licence de Biologie (1982).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates de début**
Dans le groupe Eurobio Scientific		
Représentant d'un président personne morale	Capforce Plus	2017

Hors du groupe Eurobio Scientific		
Co-gérant	SCI Capforce	2017

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonction	**Sociétés**	**Dates**
Président du directoire	Eurobio Scientific	2017-2019
Président directeur général	Eurobio Ingen	2017-2018
Représentant d'un président personne morale	Eurobio	2017-2018
Président	Eurobio	2014-2017
Président	Capforce	Jusqu'en 2016
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2020 : 1.645.550		

Denis Fortier, administrateur et directeur général délégué (53 ans)

Denis Fortier bénéficie de plus de 25 ans d'expérience dans le diagnostic *in vitro* et dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes commercial et marketing au sein de sociétés de diagnostic, Denis Fortier a pris en charge des fonctions de directeur international puis de Business Developper de la société BMD France. Il intègre ensuite la direction Générale d'une *start-up*, Inodiag, pour son développement et son financement.

Denis Fortier, possède une double expérience de dirigeant et d'entrepreneur. En 2010, il participe avec son associé Jean-Michel Carle au rachat des laboratoires Eurobio. Il supervise les départements de la production, de la R&D, du Business développement et de l'international.

Entrepreneur et investisseur, Denis Fortier est membre de réseau entreprendre, pour l'aide à la création d'entreprises et aux suivis de jeunes entrepreneurs.

Monsieur Denis Fortier a été nommé membre du directoire et directeur général de la Société par le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 30 mars 2017 et a renouvelé dans ces fonctions, pour une durée de 3 ans, par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 14 juin 2018. Dans le prolongement de la modification du mode de direction et d'administration décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport, l'assemblée générale des actionnaires a constaté la fin, de plein droit, des fonctions des membres du directoire et du conseil de surveillance, puis a décidé de nommer Monsieur Denis Fortier en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 juin 2019, a décidé de nommer Monsieur Denis Fortier en tant que directeur général délégué, pour une durée égale à celle du mandat du directeur général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Denis Fortier est diplômé d'un Master 2 en Biotechnologie et commercial.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates de début**
Dans le groupe Eurobio Scientific		
Président	Pathway UK	2019
Président	Genbio USA	2017

Directeur général	Capforce Plus	2017
Président et co-fondateur	Culture Top	
Hors du groupe Eurobio Scientific		
Gérant	SCI 3F	
Co-gérant	SCI Capforce	2017

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates**
Membre du directoire	Eurobio Scientific	2017-2018
Administrateur	Eurobio Ingen	2017-2018
Directeur général délégué	Eurobio Ingen	2017-2018
Directeur général	Eurobio	2014-2017
Président	Capforce plus	2014-2017
Directeur General	Capforce	Jusqu'en 2016
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2020 : 1.708.587		

Hervé Duchesne de Lamotte, administrateur et directeur général délégué (64 ans)

Hervé Duchesne de Lamotte bénéficie de 25 ans d'expérience internationale en finance, et 20 ans dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes d'ingénieur au sein de sociétés de conseil en France et aux Etats-Unis, entre 1981 et 1989, Hervé Duchesne de Lamotte a pris en charge des fonctions de direction générale dans des établissements financiers à Paris.

C'est en 1991 qu'il intègre le monde de la pharmacie et de la biotechnologie lorsqu'il crée avec un partenaire médecin le groupe IDM, société de biotechnologie spécialisée dans l'immunothérapie du cancer, où il exercera à partir de 1998 les fonctions de directeur financier pendant 10 ans, en France, au Canada, et aux Etats-Unis. Après l'introduction au NASDAQ d'IDM Pharma en 2005, il deviendra directeur général puis président-directeur général d'IDM France à Paris entre 2006 et 2008.

Avant de rejoindre la Société, Hervé Duchesne de Lamotte était gérant de Cirrus Finance Management, société de conseil spécialisée en stratégie et organisation financière. Il a été membre du conseil d'administration d'IDM et de France Biotech.

Il intègre la Société en octobre 2009 en qualité de directeur administratif et financier. Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte est nommé en qualité de membre du directoire par le conseil de surveillance de la Société lors de sa réunion du 8 mars 2010. Dans le prolongement de la modification du mode de direction et d'administration décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport, l'assemblée générale des actionnaires a constaté la fin, de plein droit, des fonctions des membres du directoire et du conseil de surveillance, puis a décidé de nommer Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 juin 2019, a décidé de nommer Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte en tant que directeur général délégué, pour une durée égale à celle du mandat du directeur général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Hervé Duchesne de Lamotte est diplômé d'un MBA en Finance du MIT et d'un Master of Science du même institut, il est également ingénieur en aéronautique (SupAero).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates de début**

Dans le groupe Eurobio Scientific		
Directeur général délégué	Capforce Plus	2017
Hors du groupe Eurobio Scientific		
Gérant	Cirrus Finance Management	2009

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates**
Membre du directoire	Eurobio Scientific	2009-2019
Administrateur	Eurobio Ingen	2012-2018
Directeur général délégué	Eurobio Ingen	2015-2018
Directeur général délégué	Eurobio	2017-2018
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2020 : 53.286		

Michel Picot, administrateur (67 ans)

Michel Picot a commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Peat Marwick Mitchell avant de travailler pour une filiale de Paribas, la SCOA, où il a occupé différents postes. Puis il a été directeur général d'ECS, en Allemagne pendant deux ans avant de devenir Senior Vice-President Finance chez Eunetcom. Il a ensuite rejoint Vivendi Telecom International de 1995 à juin 2004 où il a exercé les fonctions de directeur général adjoint. Michel Picot est président d'Advest SAS depuis 2005. Il a également occupé ou occupe les fonctions d'administrateur des sociétés Keyyo (2008), Sigfox (jusqu'en 2016), Holding incubatrice Telecom, Holding incubatrice Internet et Holding incubatrice Logiciel (jusqu'en 2016).

Michel Picot est diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1974). Il est également titulaire du DECS (1977) et des certificats supérieurs de révision (1983).

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 21 juillet 2004 a nommé Michel Picot membre du conseil de surveillance. Par une délibération du conseil de surveillance du 25 juin 2015, Michel Picot a été nommé vice-président du conseil de surveillance. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2016 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2019, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Dans le prolongement de la modification du mode de direction et d'administration décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport, l'assemblée générale des actionnaires a constaté la fin, de plein droit, des fonctions des membres du directoire et du conseil de surveillance, puis a décidé de nommer Monsieur Michel Picot en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates de début**
Dans le groupe Eurobio Scientific		
Néant		
Hors du groupe Eurobio Scientific		
Président	Advest SAS	2005
Administrateur	Keyyo	2008

Membre des Conseillers du Commerce extérieur de la France (CCE)

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates**
Représentant permanent d'administrateur personne morale	Eurobio Ingen	2015-2018
Membre du comité de surveillance	SOGETREL	jusqu'en 2018
Administrateur	Sigfox	jusqu'en 2016
Administrateur	Holding incubatrice Telecom et mobile	jusqu'en 2016
Administrateur	Holding incubatrice Internet	jusqu'en 2016
Administrateur	Holding incubatrice Logiciel	jusqu'en 2016
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2020 : 4.361		

Patrick de Roquemaurel, administrateur (63 ans)

Patrick de Roquemaurel bénéficie de plus de 30 années d'expérience professionnelle dans la finance et l'industrie, notamment dans le secteur de l'informatique et des technologies de l'information. Il a occupé différents postes de direction commerciale au sein des sociétés Tandem Computer, Stratus Computers, de direction générale de Business Unit au sein de Siemens Nixdorf France et de vice-président des activités de service de Bull. En 2007, il rejoint OTC Asset Management en tant que Directeur des Participations. A ce titre, il réalise des investissements dans les secteurs des technologies et de la santé, notamment le rachat d'Eurobio avec son management en 2010. Début 2016, il quitte OTC Asset Management et intègre la société de gestion Extendam en juillet 2016 en tant que gérant.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 15 juin 2017 a nommé Patrick de Roquemaurel membre du conseil de surveillance jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Dans le prolongement de la modification du mode de direction et d'administration décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport, l'assemblée générale des actionnaires a constaté la fin, de plein droit, des fonctions des membres du directoire et du conseil de surveillance, puis a décidé de nommer Monsieur Patrick de Roquemaurel en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Patrick de Roquemaurel est diplômé de l'ESLSCA (1978).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates de début**
Dans le groupe Eurobio Scientific		
Néant		
Hors du groupe Eurobio Scientific		
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années		
Fonctions	**Sociétés**	**Dates**
Néant		
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2020 : 100		

7.2 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au conseil d'administration comme décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport de gestion, par l'assemblée générale extraordinaire (ci-après l' ***« AGE »***) de la Société lors de ses réunions du 23 juin 2020. Il est rappelé le procès-verbal de ladite assemblée est disponible sur le site Internet de la Société à la rubrique « investisseur » (www.eurobioscientific.com/fr).

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions (8e résolution de l'AGE du 23 juin 2020)	1.400.000 €	23 août 2022	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (9e résolution de l'AGE du 23 juin 2020)	1.400.000 €	23 août 2022	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 15%
3. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, par voie de placement privé (10e résolution de l'AGE du 23 juin 2020)	20% du capital ou 1.400.000 €(1)	23 août 2022	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 15%

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
4. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (11e résolution de l'AGE du 23 juin 2020)	15 % du montant de l'émission initiale (1)	23 août 2022	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées en 1, 2 et 3 ci-dessus selon le cas
5. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (13e résolution de l'AGE du 23 juin 2020)	6% du capital social à la date d'attribution	23 août 2023	588 actions (6 juillet 2020)	Gratuite

(1) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public.

7.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites au paragraphe 12 du présent rapport.

Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Néant.

Convention de bail commercial conclu avec la SCI CAPFORCE

Le 27 février 2017, la société Eurobio, détenue indirectement à 100% par Eurobio Scientific, a conclu un contrat de bail commercial concernant les locaux situé au 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf 91953 Les Ulis avec la SCI CAPFORCE, société civile immobilière, détenue par Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier, respectivement président du conseil d'administration et membre du conseil d'administration de la Société.

Le 28 janvier 2018, InGen a absorbé Eurobio par voie de dissolution sans liquidation avec transfert universel de patrimoine et a modifié sa dénomination sociale devenir « Eurobio Ingen ». Le 1er janvier 2019, Eurobio Scientific a absorbé Eurobio Ingen par voie de dissolution sans liquidation avec transfert universel de patrimoine. En raison de cette opération, Eurobio Scientific a substitué Eurobio Ingen en qualité de preneur du contrat de bail commercial décrit ci-dessus. Le transfert

universel du patrimoine d'Eurobio Ingen au profit de la Société, n'ayant pas entraîné la conclusion d'un nouveau contrat de bail, ce dernier n'entre pas dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a versé à la SCI CAPFORCE un montant de 511 milliers d'euros H.T. au titre des loyers des locaux décrits ci-dessus.

CHAPITRE 8 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

A la connaissance de la Société, les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par l'article 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que l'article 19 du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », sont les suivantes :

Nom et fonction	Nature de l'opération	Dates de l'opération	Cours moyen pondéré	Nombre total de titres	Montant total brut
Jean-Michel Carle Grandmougin *Président directeur général*	Cession	14 avril 2020	17,1058 €	25.000 actions	427.645,00 €
			17,8343 €	50.000 actions	891.715,00 €
Denis Fortier *Administrateur Directeur général délégué*	Cession	15 avril 2020	15,9424 €	70.193 actions	1.119.044,88 €

Les opérations antérieures à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont chacune fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers en application et dans les conditions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ainsi que des articles 223-22 A et 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

9.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019.

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux mandataires sociaux dirigeants de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 est présentée ci-après :

Nom	2020			2019		
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)
Membres en fonction à la date du présent rapport						
Jean-Michel Carle Grandmougin *Président directeur général*	234.000	40.000	-	234.000	52.840	-
Hervé Duchesne de Lamotte *Directeur général délégué*	219.164	-	709	219.359	28.210	-
Denis Fortier *Directeur général délégué*	300.000	120.000	124	234.000	60.840	-
TOTAL	753.164	160.000	**833**	**687.359**	**141.890**	**-**

Nous vous précisons que Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin, Denis Fortier et Hervé Duchesne de Lamotte (ci-après les « ***Dirigeants*** ») cumulent leurs fonctions dirigeantes décrites ci-dessus avec les fonctions d'administrateur et ils ont indiqué, à ce titre, renoncer à leur rémunération en qualité d'administrateur.

Les rémunérations allouées aux Dirigeants se sont élevées à 914 milliers d'euros au cours de l'exercice 2020 contre 829 milliers d'euros au cours de l'exercice 2019.

Le montant de la rémunération versée à chaque Dirigeant comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération des Dirigeants repose sur la réalisation d'une pluralité d'objectifs à la fois individuels et *corporate* présentés chaque année au Conseil d'Administration pour approbation sur recommandations du comité des rémunérations et des nominations. Ces objectifs sont propres à chaque mandataire social. L'avantage en nature dont bénéficiaient les Dirigeants correspondait principalement au véhicule de fonction. Par ailleurs, les contrats de travail de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier ainsi que les avenants au contrat de travail de Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte sont décrits au paragraphe 12 du présent rapport.

Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 juin 2019 a décidé d'allouer un montant global brut de 30.000 euros maximum au titre la rémunération fixe des administrateurs pour l'exercice social s'achevant le 31 décembre 2019 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire. Le montant global brut de 30.000 euros inclut le montant dû par la Société au titre du forfait social.

Une synthèse de l'ensemble des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 est présentée ci-après :

Nom	2020		2019	
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros)
Membres en fonction à la date du présent rapport				
Michel Picot *Administrateur*	15.000	10.000 (1)	10.833	-
Patrick de Roquemaurel *Administrateur*	15.000	12.000 (1)	8.334	-
Membres dont les fonctions ont cessé depuis le 1er janvier 2019				
Jean-Pierre Hermet *Président du conseil de surveillance jusqu'au 27 juin 2019*	-	-	5.833	-
TOTAL	30.000	22.000	**25 000**	**-**

(1) Rémunération exceptionnelle versée dans le cadre d'une mission de conseil confiée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-46 du Code de commerce;

9.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2020, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Jean-Michel Carle Grandmougin *Président directeur général*	1.645.550	14,51	1.645.550	14,68
Denis Fortier *Directeur général délégué et administrateur*	1.708.587	15,06	1.708.587	15,25
Hervé Duchesne de Lamotte *Directeur général délégué et administrateur*	53.286	0,47	53.286	0,48
Michel Picot *Administrateur*	4.361	0,04	4.361	0,04
Patrick de Roquemaurel *Administrateur*	100	NS	100	NS

CHAPITRE 10 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

10.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le conseil d'administration de la Société n'a procédé à aucune attribution d'options de souscription d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

10.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 juin 2020 a autorisé le conseil d'administration à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et/ou les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 dudit Code.

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration, à l'unanimité, a décidé lors de sa réunion du 6 juillet 2020 d'attribuer gratuitement 588 actions à émettre de la Société au bénéfice des mandataires sociaux et salariés selon certaines conditions et certains critères.

Plan	Nb d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de cessibilité
6 juillet 2020	588	6 juillet 2021	6 juillet 2022

Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux de la Société

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions au profit de ses mandataires sociaux.

Actions attribuées gratuitement aux salariés de la Société ayant reçu le plus d'actions gratuites

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Elvire Logister	588	6 juillet 2020	1 an	1 an	Oui

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Il est précisé que, conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme de la période d'acquisition et que la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive. La durée de ces périodes est fixée par l'assemblée générale dans les conditions et limites prévues par la loi.

Les critères d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées ont été définis de manière individuelle en fonction d'objectifs pour chacun des salariés et membres du directoire ci-dessus.

Il est précisé que, conformément à la loi, la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est de deux ans.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, 15.968 actions de 0,32 euros de valeur nominale attribuées gratuitement ont été définitivement acquises. Les 15.968 actions remises aux bénéficiaires sont des actions existantes préalablement acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de propres actions décrit au chapitre 6.4 du présent rapport de gestion.

Actions définitivement acquises par chacun des mandataires sociaux

Néant.

Actions définitivement acquises aux dix bénéficiaires du Groupe non mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises	Période de conservation	Critères d'acquisition
Eric Pryjda	5.970	1 an	Oui
Cathie Marsais	2.388	1 an	Oui
Stéphane Monteilhet	2.388	1 an	Oui
Pascal Gilles	1.492	1 an	Oui
Christophe Thomas	1.492	1 an	Oui
Mathieu Chamand	895	1 an	Oui
Marie-Pascale Labonne-Fieux	746	1 an	Oui
Jérôme Gauthier	597	1 an	Oui

CHAPITRE 11 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit

Représenté par Cédric Garcia
Tour First
1, Place des Saisons
92400 – Courbevoie

Nommé dans les premiers statuts du 15 octobre 1997, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SFC Audit

Représenté par Pierre Jarrossay
18 avenue Felix Faure
69007 – Lyon

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 2019, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Commissaire aux comptes suppléant

Philippe Declercq

15, Rue du parc Montsouris
75015 Paris
Suppléant d'Ernst & Young Audit

Nommé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

11.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Les mandats de Ernst & Young Audit et de Monsieur Philippe Declercq arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a lancé un appel d'offres. En fonction des réponses reçues, le renouvellement de ces mandats ou la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes seront proposés à l'assemblée générale des actionnaires.

CHAPITRE 12 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous précisons que les fonctions des personnes concernées par les conventions décrites au présent paragraphe sont considérées à la date de signature des dites conventions.

A la connaissance de la Société et à l'exception du contrat de bail commercial conclu avec la SCI Capforce décrit au paragraphe 7.4 du présent rapport, il n'existe pas d'autre contrat de services liant, directement ou indirectement, les mandataires sociaux à la Société.

12.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2020 (ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE)

Convention d'assistance avec la société ADVEST

Personne concernée :
Michel Picot, membre du conseil d'administration

Objet de la convention et procédure :
Convention d'assistance avec la société ADVEST concernant l'analyse d'opportunités d'accords d'acquisition de sociétés dans le domaine du diagnostic in vitro conclue le 1er septembre 2020. Elle a été approuvée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 1er septembre 2020.

Motivation du conseil de surveillance :
Dans le cadre de la poursuite de ses objectifs, la Société a été en contact avec des cibles potentielles pour des opérations de croissance externe. Lors de sa réunion du 1er septembre 2020, le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, Monsieur Michel Picot ne participant pas aux votes, a ratifié la conclusion d'une convention d'assistance avec la Société ADVEST aux motifs suivants :
- la Société ADVEST bénéficie d'une très bonne connaissance des particularités financières et comptables en vigueur dans les régions d'où la cible est originaire ;
- les honoraires de la Société ADVEST sont significativement moins élevés que la concurrence.

Modalités de la convention :
La Société a confié à la société ADVEST la mission de l'assister à analyser en détail les comptes existants et prévisionnels transmis par une cible potentielle. Au titre de cette mission, la Société ADVEST percevra une rémunération forfaitaire de 10.000 euros hors taxes pour l'accomplissement de la mission décrite dans la convention, indépendamment du temps effectif passé. La convention prend fin le 30 novembre 2020.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :
Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il a été versé à la société ADVEST au titre de la convention d'assistance la somme de 10.000 euros hors taxes.

Convention d'assistance avec la société BARBADAM

Personne concernée :
Patrick de Roquemaurel, membre du conseil d'administration

Objet de la convention et procédure :
Convention d'assistance avec la société BARBADAM concernant l'analyse d'opportunités d'accords d'acquisition de sociétés dans le domaine du diagnostic in vitro conclue le 1er septembre 2020. Elle a été approuvée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 1er septembre 2020.

Motivation du conseil de surveillance :
Dans le cadre de la poursuite de ses objectifs, la Société a été en contact avec des cibles potentielles pour des opérations de croissance externe. Lors de sa réunion du 1er septembre 2020, le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, Monsieur Patrick de Roquemaurel ne participant pas aux votes, a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance avec la Société BARBADAM aux motifs suivants :

- la Société BARBADAM bénéficie d'une bonne connaissance du processus relatif aux acquisitions d'entreprises et des éléments clés de la réussite de telles opérations ;
- la Société BARBADAM bénéficie d'une très bonne connaissance des systèmes informatisés de gestion administrative et financière (ERP) ;
- les honoraires de la Société BARBADAM sont significativement moins élevés que la concurrence.

Modalités de la convention :
La Société a confié à la société BARBADAM la mission de l'assister à analyser en détail le processus d'acquisition d'une cible potentielle, et de lui proposer des solutions permettant de répondre aux souhaits de la cible tout en protégeant les intérêts de la Société. Au titre de cette mission, la Société BARBADAM percevra une rémunération forfaitaire de 12.000 euros hors taxes pour l'accomplissement de la mission décrite dans la convention, indépendamment du temps effectif passé. La convention prend fin le 30 novembre 2020.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :
Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il a été versé à la société BARBADAM au titre de la convention d'assistance la somme de 12.000 euros hors taxes.

12.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 (ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE)

Aucune.

12.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

<u>Contrats de travail de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier</u>

Personnes concernées :
Jean-Michel Carle Grandmougin, membre du directoire
Denis Fortier, membre du directoire

Objet des conventions et procédure :
Dans le prolongement de l'acquisition d'Eurobio, Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier ont conclu les contrats de travail décrits au paragraphe 13.1 du présent rapport de gestion. Les contrats de travail ont été préalablement autorisées par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 4 janvier 2017 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 3 juillet 2017, dans sa quatrième (4e) résolution.

Motivation du conseil de surveillance :
Lors de sa réunion du 4 janvier 2017, le conseil de surveillance a autorisé la conclusion des Contrats de Travail aux motifs suivants :

- ces contrats permettent d'adjoindre aux effectifs de la Société des compétences complémentaires et déterminantes dans la mise en œuvre de la stratégie de la Société ;
- les modalités de ces contrats de travail et les conditions de rémunérations sont cohérentes avec celles des autres mandataires sociaux dirigeants et correspondent à l'intérêt de la Société.

Modalités de la convention :
Aux termes des contrats de travail, il est notamment prévu que :

- Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier exerceront leurs fonctions salariées décrites ci-dessus sous la direction hiérarchique du président du directoire ;
- ils percevront au titre de l'accomplissement de leurs fonctions une rémunération annuelle fixe brute de 234.000 euros payable sur 12 mois, soit 19.500 euros brut mensuel ;
- ils percevront également une rémunération brute variable composée :
    - d'un bonus en numéraire dont le montant variera entre 0 et 40 % de leur rémunération fixe annuelle brute, ce montant sera déterminé chaque année en fonction de l'atteinte d'objectifs *corporate* du Groupe et de leurs objectifs personnels préalablement définis ;
    - d'un bonus en titres dont la valorisation variera entre 0 et 40 % de leur rémunération annuelle ;
- à titre exceptionnel, un bonus de 25.000 euros sera versé en avril 2017 sur la base d'objectifs personnels liés à l'activité de la société Eurobio ;
- leurs fonctions salariées leurs confèrent le statut de cadres dirigeants ;
- ils bénéficieront d'un véhicule de fonction, d'une carte essence et autoroute ;
- une indemnité de rupture, d'un montant total de deux années de rémunérations brutes, toutes sommes et causes confondues, sera due sauf départ à leurs initiatives (démission ou départ à la retraite) et sauf licenciement pour faute grave ou lourde, cette indemnité sera également due en cas de licenciement consécutive à un changement de contrôle.

Avenants aux contrats de travail des membres du directoire

Personnes concernées :
Hervé Duchesne de Lamotte, anciennement membre du directoire, actuellement directeur général délégué et administrateur

Objet de la convention et procédure :
Les contrats de travail des membres du directoire ont fait l'objet d'avenants prévoyant notamment une clause d'indemnités de rupture en cas de licenciement à la suite d'un changement de contrôle. Ces avenants ont été soumis à la procédure de l'article L. 225-86 du Code de commerce. Ainsi, elles ont été préalablement autorisées par le Conseil de surveillance le 13 mars 2012 et approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2012, dans sa quatrième (4e) résolution.

Modalités de la convention :
En cas de licenciement d'Hervé Duchesne de Lamotte, hors cas de licenciement pour faute lourde, à la suite de toute opération financière ayant pour conséquence un changement de contrôle de la société de la part d'un tiers, il bénéficierait d'une indemnité de rupture d'un montant équivalent à douze mois de rémunération brute (calculée sur la moyenne des douze derniers mois de rémunération brute), à la condition expresse que la Société le licencie dans un délai de dix-huit mois à compter de la date où le changement de contrôle interviendrait. Cette indemnité serait attribuée en sus des éventuelles indemnités conventionnelles de rupture du contrat de travail.

12.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Au cours de l'exercice aucune caution ou garantie nouvelle n'a été accordée.

12.5 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Aucune.

CHAPITRE 13 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

* * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Paris, le 29 avril 2021

Le conseil d'administration.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2020

ET

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SFC AUDIT ERNST & YOUNG Audit

Eurobio Scientific

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

SFC AUDIT
18, avenue Félix Faure
69007 Lyon
S.A.S. au capital de € 12 278
820 866 895 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon-Riom

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Eurobio Scientific

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Eurobio Scientific,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Eurobio Scientific relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 2 « Principes et méthodes comptables », rubrique 2.14 « Produits d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés décrit les principes, les règles et les méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons apprécié le caractère approprié des informations visées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans cette note de l'annexe et leur correcte application.

La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Les comptes sujets à des estimations comptables significatives sont décrits dans la note 2.17 de l'annexe aux comptes consolidés et sont principalement les impôts différés actifs pour K€ 1 589.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon et Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

SFC AUDIT	ERNST & YOUNG Audit
Signé électroniquement le 30/04/2021 par Nicolas Total	
Nicolas Total	Cédric Garcia

BILAN CONSOLIDE
(Montants en milliers d'euros)

ACTIF	note	31 décembre 2020	31 décembre 2019	PASSIF	note	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Ecart d'acquisition, net	4.1	20 917	22 543	Capital social		3 630	3 598
Immobilisations incorporelles, nettes	4.2	5 516	7 565	Prime d'émission		30 253	146 404
Immobilisations corporelles, nettes	5	9 918	7 745	Prime d'apport		9 795	9 795
Autres actifs à long terme	6	736	1 289	Réserves et résultats consolidés		63 428	(124 548)
Impôts différés actifs à long terme		-	1 543				
Charges à étaler à long terme	10	-	-	Intérêts minoritaires		-	-
Total actif à long terme		**37 087**	**40 685**	**Capitaux propres**	12	**107 105**	**35 249**
				Avances conditionnées		740	1 315
				Total Autres fonds propres	13	**740**	**1 315**
				Provision pour risques et charges		1 521	1 186
Stocks	7	12 927	8 894	**Total provision pour risques et charges**	14	**1 521**	**1 186**
Créances clients et comptes rattachés (nets)	8	51 212	16 399				
Autres créances à court terme	9	3 926	5 800	Dettes financières, part à plus d'un an	15	10 974	7 732
Charges à étaler à court terme	10	-	34	Emprunt obligataire convertible à long terme	15	-	-
Impôts différés actifs à court terme		1 589	1 574	Dettes de crédit-bail, part à plus d'un an		3 308	3 060
Valeurs mobilières de placement	11	456	602	Autres dettes à long terme	18	666	666
Disponibilités et équivalents de disponibilités	11	65 101	7 017				
				Total dettes à long terme		**14 948**	**11 458**
				Dettes financières, part à moins d'un an		13 937	7 372
				Emprunt obligataire convertible à court terme		-	-
				Dettes de crédit-bail, part à moins d'un an		1 496	1 097
				Fournisseurs et comptes rattachés	16	14 238	10 890
				Dettes fiscales et sociales	17	16 744	4 526
				Autres dettes à court terme	18	1 390	7 769
				Produits constatés d'avance à court terme	19	179	145
Total actif à court terme		**135 211**	**40 321**	**Total dettes à court terme**		**47 984**	**31 797**
TOTAL ACTIF		**172 299**	**81 006**	**TOTAL PASSIF**		**172 299**	**81 006**

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
(Montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et données par action)

	Exercice clos le 31 décembre 2020 12 mois	Exercice clos le 31 décembre 2019 12 mois
Ventes	188 458	58 893
Produits de Recherche et Développement	398	178
Autres produits	-	1
Subventions de Recherche et Développement et CIR	333	404
Total des produits	**189 189**	**59 476**
Coût d'achat des marchandises	**(78 451)**	**(39 492)**
Dépenses de Recherche et Développement	(2 230)	(1 637)
Frais marketing et commerciaux	(18 249)	(10 940)
Dont amortissements des actifs incorporels issus du PPA	*(1 959)*	*(1 959)*
Frais généraux et administratifs	(6 213)	(4 000)
Total dépenses opérationnelles	**(26 692)**	**(16 578)**
Résultat opérationnel	**84 045**	**3 407**
Charges financières	(619)	(748)
Produits financiers	459	13
Gain (perte) de change (net)	(190)	816
Résultat Financier	**(350)**	**81**
Charges exceptionnelles	(338)	(543)
Produits exceptionnels	368	56
Résultat exceptionnel	**30**	**(486)**
Résultat avant impôts et amortissements des écarts d'acquisition	**83 725**	**3 001**
Produits (charges) d'impôts	(7 407)	2 990
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	**76 317**	**5 991**
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(2 836)	(2 838)
Résultat net	**73 481**	**3 153**
Résultat net, part Groupe	*73 481*	*3 153*
Résultat net, part minoritaires	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	11 276 588	10 908 315
Nombre d'actions en circulation sur une base diluée (cf note 2.18)	11 435 077	11 241 699
Résultat net de base par action	*6,52*	*0,29*
Résultat net par action (dilué)	*6,52*	*0,28*

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(Montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et données par action)

	Nombre d'actions	Montant	Prime d'émission	Prime d'apport	Réserves & Résultat consolidés	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2018	**9 907 093**	**3 170**	**142 826**	**9 795**	**(127 571)**	**28 220**	**5**	**28 225**
Augmentation de capital	1 000 000	320	2 680	-	-	3 000	-	3 000
Amortissement en actions OCA 2014	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition définitive d'actions gratuites	31 535	10	(10)	-	-	-	-	-
Frais d'opérations financières	-	-	(5)	-	-	(5)	-	(5)
Autres - Titres de l'entreprise consolidante	-	-	-	-	(33)	(33)	-	(33)
Résultat de la période	-	-	-	-	356	356	(5)	351
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(31)	(31)	-	(31)
Au 31 décembre 2019	**11 243 217**	**3 598**	**146 404**	**9 795**	**(124 548)**	**35 249**	**-**	**35 249**
Conversion BSA Harbert	90 909	29	371	-	-	400	-	400
Rachat de BSA Harbert	-	-	(645)	-	-	(645)	-	(645)
Acquisition définitive d'actions gratuites	9 045	3	(3)	-	-	-	-	-
Apurement du RAN	-	-	(115 873)	-	115 873	-	-	-
Frais d'opérations financières	-	-	(1)	-	-	(1)	-	(1)
Autres - Titres de l'entreprise consolidante	-	-	-	-	(1 225)	(1 225)	-	(1 225)
Résultat de la période	-	-	-	-	73 481	73 481	-	73 481
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(156)	(156)	-	(156)
Au 31 décembre 2020	**11 343 171**	**3 630**	**30 253**	**9 795**	**63 428**	**107 105**	**-**	**107 105**

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et données par action)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	**73 481**	**3 153**
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions nettes des reprises	7 269	6 526
Charges financières nettes	619	748
Plus ou moins-values de cession	301	114
Impôts différés	1 528	(3 117)
Variation du besoin en fonds de roulement (1) :	**(28 268)**	**(2 433)**
Stocks	(3 403)	445
Crédit d'impôt recherche	(285)	400
Créances d'exploitation	(31 640)	(8 177)
Dettes d'exploitation	7 124	4 911
Produits constatés d'avance	(64)	(11)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**54 931**	**4 990**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(2 297)	(1 592)
Cessions d'immobilisations	-	-
Variation des autres actifs financiers	553	(553)
Incidence des variations de périmètre	(2 241)	(2 240)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**(3 985)**	**(4 386)**
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital (nette des frais)	(247)	2 995
Emprunt Obligataire reçu	-	-
Emprunt Obligataire remboursé en numéraire	(3 108)	(2 767)
Emprunt Obligataire convertible converti en actions	-	-
Emprunt Obligataire convertible remboursé en numéraire	-	(1 069)
Encaissement d'avances remboursables	-	-
Décaissement d'avances remboursables	(574)	(81)
Emprunts bancaires souscrits y compris billets de trésorerie	20 700	4 650
Emprunts bancaires- remboursement y compris billets de trésorerie	(6 523)	(5 265)
Variation de dettes de crédit-bail	(1 369)	(1 129)
Charges financières décaissées	(619)	(908)
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Remboursement crédit vendeur	(1 206)	(436)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**7 053**	**(4 010)**
Augmentation (diminution) des disponibilités	57 998	(3 405)
Incidence des variations des cours de devises	(60)	18
Disponibilités et valeurs mobilières de placement à l'ouverture	7 619	11 005
Disponibilités et valeurs mobilières de placement à la clôture net	**65 557**	**7 619**

(1) Variation du besoin en fonds de roulement – rapprochement avec les postes du bilan et impact des entrées de périmètre de l'exercice sur le tableau de la page suivante :

Tableau de variation du BFR	(G)=(C)+(D)+(E)+(F)	(F)	(E)	(D)	(C)=(A)-(B)	(B)	(A)
(montants en milliers d'euro)	**Variation nette impact besoin en fonds de roulement**	**Impact des entrées de périmètre**	**Impact Crédit Vendeur Genbio**	**Ecarts de conversion**	**Variation brute**	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Stocks	(3 403)	696		(66)	(4 033)	12 927	8 894
Crédit d'impôt recherche	(285)	-		-	(285)	739	454
Créances d'exploitation	(31 640)	1 047		(34)	(32 654)	54 399	21 745
Dettes d'exploitation	7 124	(861)	(1 247)	44	9 187	(33 038)	(23 850)
Produits constatés d'avance	(64)	(99)		-	34	(179)	(145)
Variation du besoin en fond de roulement	**(28 268)**	**783**	**(1 247)**	**(56)**	**(27 749)**		

1 NATURE DE L'ACTIVITE

Eurobio Scientific (« Le Groupe ») est un acteur majeur dans le domaine du diagnostic in vitro de spécialités et des sciences de la vie. Il intervient dans la conception, le développement et la commercialisation de tests diagnostiques dans les domaines de la transplantation, des maladies infectieuses, de l'auto-immunité et de l'oncologie, ainsi que de produits pour la recherche dans le domaine des sciences de la vie. Il est notamment le leader en France de la commercialisation des tests HLA. Avec ses nombreux partenariats et sa forte présence hospitalière, Eurobio Scientific dispose de son propre réseau étendu de distribution et d'un portefeuille de produits propriétaires parmi lesquels Tétanos Quick Stick®, et la gamme de biologie moléculaire EBX (Dengue, Chickungunya, Zika, Hépatite delta, etc…) dans le domaine des maladies infectieuses. Le Groupe se développe ainsi rapidement dans le domaine de la biologie moléculaire, en particulier dans les plateaux techniques des laboratoires privés. Dans le domaine des sciences de la vie, le groupe développe un ensemble de produits destinés à la R&D, en particulier auprès d'organismes publics de recherche et de l'industrie pharmaceutique. Il commercialise notamment des milieux de culture cellulaires, des réactifs de biologie moléculaire ainsi que des anticorps propriétaires, et propose un service de production à façon dédié aux sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques. Eurobio Scientific produit et commercialise également des milieux de transport et de préservation des greffons de cornée. La Société est membre du GIE européen DiaMondial.

Dans le domaine thérapeutique, Eurobio Scientific a licencié des molécules issues de ses nombreux travaux de recherche et développement thérapeutique et est éligible à recevoir des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès des développements entrepris sur ces molécules, entre autres par Allergan (aujourd'hui AbbVie), et des redevances si ces molécules sont commercialisées.

Eurobio Scientific détient plusieurs filiales opérationnelles à l'étranger : Genbio aux Etats-Unis, Pathway Diagnostics et Personal Diagnostics en Grande Bretagne, TECOmedical AG en Suisse, TECOmedical Gmbh et TECOdevelopment en Allemagne et TECOmedical Benelux aux Pays Bas. Le groupe dispose ainsi de trois unités de production basées en région parisienne, en Allemagne et aux Etats-Unis.

Dans le cadre de son développement à l'international, et en particulier en Europe, la Société a réalisé en juillet 2020 l'acquisition du groupe TECOmedical présent en Suisse, Allemagne, Autriche et Benelux. Le paiement de cette acquisition a été effectué entièrement en numéraire et sur ses propres fonds, par l'intermédiaire d'une société holding créée pour l'occasion, Eurobio Scientific Switzerland.

Au 31 décembre 2020, le Groupe emploie 161 collaborateurs, principalement basés en région parisienne.

La maison mère Eurobio Scientific a été immatriculée le 20 novembre 1997. Depuis le 17 novembre 2005, Eurobio Scientific est coté sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR0013240934, mnémo : ALERS) et fait partie des indices Euronext Growth BPI Innovation, Euronext PEA-PME 150 et Next Biotech. Eurobio Scientific publie ses informations sur un site internet à l'adresse suivante : http://www.eurobio-scientific.fr.

Au cours de l'exercice 2020, Eurobio Scientific est devenu un acteur important du diagnostic du virus SARS CoV-2 responsable de l'épidémie de COVID-19. Dès fin février 2020, le groupe était en effet un des rares acteurs du secteur à disposer d'un test PCR marqué CE, celui de son partenaire coréen Seegene. De plus, le 25 mars 2020, Eurobio Scientific était la première société française à proposer son propre test PCR marqué CE, développé et fabriqué en France. Au fur et à mesure de l'extension de l'épidémie, la Société a mis en place rapidement une offre spécifique d'instruments et de tests PCR, sérologiques et plus récemment antigéniques, doublée d'un accompagnement fort de ses clients. Le succès de ces solutions a permis une croissance très élevée du chiffre d'affaires de l'entreprise avec une hausse de 220% par rapport à 2019. Au 31 décembre 2020, l'EBITDA a atteint 88,2 millions d'euros. En parallèle, l'activité traditionnelle, hors COVID, du groupe a fortement progressé avec une croissance de 22%, 11% étant liés à l'activité de la filiale britannique Pathway acquise en juillet 2019 et du groupe TECO acquis en juillet 2020.

Le retour à la profitabilité d'Eurobio Scientific depuis deux exercices a permis à l'entreprise de bénéficier de la confiance de ses partenaires financiers et de constituer un consortium bancaire pour un prêt à des conditions plus attrayantes que par le passé. Un financement de 7,6 millions d'euros a ainsi été mis en place en février 2020. Il a permis de restructurer la dette de la société en mettant fin aux anciens financements mezzanine coûteux,

obligations et BSA, et en remboursant les prêts vendeurs qui étaient encore en cours, ainsi que les financements de trésorerie à court terme.

Compte tenu de tous ces éléments, Eurobio Scientific disposait d'une trésorerie de 65,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes consolidés sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement 99-02) en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, indépendance des exercices, permanence des méthodes), ainsi qu'au règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- Le Groupe dispose d'une trésorerie de 65,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 (cf. note 11).
- Le Groupe a dégagé un résultat opérationnel positif de 84,0 millions d'euros au 31 décembre 2020
- Le Groupe a dégagé un EBITDA positif de 88,2 millions d'euros au 31 décembre 2020
- Le Groupe reste attentif à préserver ses ressources financières :
    - Il a procédé à la mise en place d'un crédit bancaire de 7,6 millions d'euros en février 2020, afin de restructurer sa dette, en particulier en remboursant sa dette mezzanine très coûteuse, et financer ses futures acquisitions.
    - Pour financer une hausse importante du besoin en fonds de roulement, il a mis en place à titre transitoire d'un an un prêt complémentaire garanti par l'Etat (PGE) de 10 millions d'euros en avril 2020.
    - Il maintient ses pratiques avec une concentration de ses dépenses sur les investissements et charges directement favorables à la progression de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité.

Compte tenu de ces éléments, le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances au-delà du 31 décembre 2021.

Ces principes comptables requièrent de la part de la Direction la détermination de certaines estimations et hypothèses pouvant avoir une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers. Les réalisations sont susceptibles de différer de ces estimations initiales.

Les comptes consolidés sont établis en euros. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent. Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre 2020.

2.2 Périmètre et principes de consolidation

Au 31 décembre 2020, la Société contrôle toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation. Le périmètre se présente comme suit :

Nom	**Adresse**	**Pays**	**Méthode conso**		**% Contrôle**		**% Intérêts**	
			2020.12	**2019.12**	**2020.12**	**2019.12**	**2020.12**	**2019.12**
Eurobio Scientific	7 avenue de Scandinavie - Les Ulis	France	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Gamma	Voie de l'Air pur 17/19 - Beaufays	Belgique	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Cap Force Plus	7 avenue de Scandinavie - Les Ulis	France	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Cap Force Inc		USA	IG	IG	100%	100%	100%	100%

Genbio	15222 avenue of science, suite A - San Diego - CA 92128	USA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Genbio R&D		USA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Pathway Diagnostic *(a)*	Curtis Rd, Dorking RH4 1EJ, Royaume-Uni	GB	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Personal Diagnostic *(a)*	Eclipse House, Curtis Rd, Dorking RH4 1EJ, Royaume-Uni	GB	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Eurobio Scientific Suisse (b)	Achereggstrase 10 6362 Stansstad	Suisse	IG	-	100%	-	100%	-
Teco development Gmbh (c)	Marie Curie Strasse 1, 53359 Rheinbach	Allemagne	IG	-	100%	-	100%	-
Teco Medical AG Suisse (c)	Gewerbestrasse 10 4450 Sissach	Suisse	IG	-	100%	-	100%	-
Teco Medical Benelux (c)	Pr Willem-Alexanderlaan 301 7311 SW Apeldoorn	Pays-bas	IG	-	100%	-	100%	-
Teco Medical Gmbh (c)	Wasserbreite 57 32257 Bünde	Allemagne	IG	-	100%	-	100%	-

(a) Les sociétés Pathway et Personal Diagnostics ont fait l'objet d'une acquisition en date du 1e juillet 2019
(b) La société Eurobio Scientific Suisse a été créée en Juillet 2020
(c) Acquisition de 20% du groupe Teco par Eurobio Scientific Groupe et de 80% par Eurobio Scientific Suisse sur 2020

IG : intégration globale

Les entités du groupe non-consolidées sont toutes les participations minoritaires provenant du groupe Capforce Plus dans les sociétés Culture Top (10%) et Cellbiosciences (10%) pour un montant de 31 K€.

2.3 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture,
- Le compte de résultat est converti au taux moyen de la période.

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « Réserves et résultats consolidés ».

2.4 Opérations en devise

Les soldes monétaires libellés en devise sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couverture sont constatés en résultat de la période.

Les écarts de change liés à la conversion des créances à long terme entre Eurobio Scientific et sa filiale américaine, GenBio R&D, sont comptabilisés dans la rubrique « Réserves et résultats consolidés » des capitaux propres consolidés.

Les gains ou pertes de change résultant des achats de marchandises auprès de fournisseurs ne facturant pas en euros sont comptabilisés dans la rubrique « Coût d'achat des marchandises ».

Les gains ou pertes de change résultant des ventes de biens ou prestations auprès de clients dans une autre devise que l'euro sont comptabilisés dans la rubrique « Autres Produits ».

2.5 Instruments financiers

Au 31 décembre 2020, la valeur comptable des instruments financiers tels que les disponibilités et équivalents de disponibilités, n'ont pas donné lieu à des provisions.

Dans son activité de commercialisation de produits de Diagnostic *In Vitro*, la devise autre que l'Euro majoritairement utilisée pour effectuer les achats de marchandises est le dollar américain (USD). Les opérations d'Eurobio Scientific entraînent un risque de change qui fait l'objet d'une mise en place d'options de change permettant de le limiter. Les options de change utilisées sont essentiellement de deux natures :

- Les termes accumulateurs Européens quotidiens,
- Les achats à terme

Ces instruments ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture. Ces prises de position engendrent des charges ou produits opérationnels et engagent la société sur des positions futures (cf. note 28).

Les termes accumulateurs Européens quotidiens
Le terme accumulateur Européen est une option (sans paiement de prime) permettant à une entreprise structurellement acheteuse de dollars de bénéficier de devises à un cours plus avantageux que le cours de change à terme du marché.

Les achats à terme :

Les achats à terme sont réalisés lorsque le cours de l'EUR/USD devient égal ou supérieur au taux retenu dans le budget du groupe. Le montant d'achat et le taux de change sont connus au moment de la signature de l'engagement. Le terme de chaque engagement ne peut excéder 18 mois.

2.6 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix payé et l'évaluation totale des actifs et passifs des entreprises acquises évalués à la date d'acquisition. Les coûts d'acquisition sont incorporés au prix payé pour la détermination des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

Ainsi, les écarts d'acquisition des sociétés s'inscrivant dans l'extension du réseau commercial du Groupe sur une nouvelle zone géographique et sur son cœur de métier sont considérés comme non amortissables car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe.

Les écarts d'acquisition dont la durée est considérée comme limitée dans le temps sont amortis de façon linéaire sur une durée correspondant à la période estimée pendant laquelle les produits de la société acquise contribueront aux résultats du groupe.

Lors de l'arrêté des comptes annuels, le groupe reconsidère systématiquement la valeur nette comptable des écarts d'acquisition. S'il existe certains changements défavorables dans la vie des entreprises acquises, susceptibles d'entrainer une perte de valeur de ces dernières, le groupe peut être amené à comptabiliser un amortissement exceptionnel supplémentaire dans le poste « Amortissement des écarts d'acquisition » pour refléter certaines pertes de valeur.

Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation à compter de l'année suivant son entrée dans le périmètre du Groupe. Toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

2.7 Immobilisations incorporelles

Elles sont composées :

- De logiciels, amortis selon le mode linéaire sur des durées variant de 1 à 3 ans,
- De licences, de brevets acquis et de marques, amortis selon le mode linéaire sur des durées de 3 à 10 ans,
- Des actifs provenant du groupe Ingen BioSciences, identifiés dans le cadre de l'allocation de l'écart d'acquisition et amortis sur 10 ans à compter de la date du début de leur commercialisation,
- Des actifs provenant du groupe Capforce Plus, identifiés dans le cadre de l'allocation de l'écart d'acquisition et amortis en fonction de leur horizon d'exploitation, entre 5 et 10 ans.

Les brevets et les technologies acquis à travers des accords de licence sont inscrits à l'actif du bilan lorsque le Groupe démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie, soit au travers de projets de développement réalisés en interne, soit au travers de la gestion de son portefeuille de brevets. Les brevets acquis et les accords de licences sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des actifs, généralement de trois ou dix ans. Les coûts engagés pour développer des brevets comprennent essentiellement des honoraires juridiques. Ces coûts sont inscrits à l'actif du bilan lorsque le Groupe démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des actifs, en général supérieure à cinq ans.

Lors des arrêtés des comptes annuels et semestriels, le Groupe reconsidère systématiquement la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles. S'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur, le Groupe réalise un test de dépréciation, et calcule la juste valeur de l'actif selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la juste valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur nette comptable, le Groupe comptabilise une dépréciation exceptionnelle égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'immobilisation incorporelle et sa valeur.

2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient, constitué de la valeur d'acquisition et des frais accessoires. Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilité des biens, selon les modalités suivantes :

	Méthode	**Durée**
Agencements et installations générales	Linéaire	10 ans
Equipement de laboratoire	Linéaire	5 à 8 ans
Outillage industriel (automates DMDIV)	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Les biens financés par un contrat de location financière qui transfère au Groupe les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec en contrepartie l'inscription d'une dette financière. Ils sont amortis sur la durée de vie du bien lorsque le contrat est assorti d'une option d'achat ou sur la durée résiduelle du contrat. La dotation aux amortissements correspondante est comprise dans les charges d'amortissement.

Un amortissement exceptionnel des immobilisations corporelles est enregistré lorsqu'il apparaît que leurs valeurs nettes comptables sont, de façon irréversible, supérieures aux flux futurs de trésorerie actualisés dégagés par leur exploitation.

2.9 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation, est comptabilisée lorsque cette valeur brute est supérieure. Une attention particulière est portée sur la date de péremption des produits stockés.

Le Groupe distingue plusieurs stocks de la façon suivante :

- Des stocks de marchandises, qui comprennent principalement des réactifs. Ces stocks sont dépréciés en fonction des dates de péremption, les stocks de marchandises périmées à moins de 3 mois sont dépréciés à 100 % de leur valeur d'achat.
- Des stocks de machines (automates),
- Des stocks de pièces détachées, d'accessoires, de petits matériels et consommables associés.

La méthode de dépréciation utilisée pour les machines et pièces détachées est la suivante :
- 15% de dépréciation par élément et par an jusqu'à 5 ans
- 100% de dépréciation pour tout stock de 5 ans et plus

2.10 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances clients. Une dépréciation statistique est également comptabilisée sur les créances, à l'exception de celles liées aux clients du secteur public :

- Les créances échues depuis plus d'un an ont été dépréciées à hauteur de 100% de leur valeur hors taxes,
- Les créances échues entre 6 mois et 1 an ont été dépréciées à 50% de leur valeur hors taxes.

2.11 Charges à étaler

Les coûts d'emprunt sont inscrits en charges à étaler et sont amortis sur la durée de vie de l'emprunt en fonction de l'échéancier de remboursement. Ces coûts incluent les frais de mise en place des emprunts.

2.12 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à partir de leur date d'acquisition.
Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

2.13 Provisions pour risques et charges et engagements de retraite

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges ayant un objet précis et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC (cf. note 14).
Les hypothèses retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 0,34 % (0,75% au 31 décembre 2019)
- Inflation : 2,0 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres et 65 ans pour les cadres
- Taux de charges sociales de 45 % pour les cadres et non-cadres
- Taux de revalorisation à long terme des salaires annuels dégressifs :
    - Pour les cadres : 5% jusqu'à 39 ans, 4% de 40 à 49 ans, 3% au-delà
    - Pour les non-cadres : 4% jusqu'à 39 ans, 3% de 40 à 49 ans, 2% au-delà.

2.14 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation du Groupe proviennent principalement des activités liées :

- À la commercialisation des produits de Diagnostic *In Vitro,* de réactifs pour la recherche en sciences de la vie, de milieux pour la greffe de cornée, propriétaires ou appartenant à des tiers, essentiellement réalisée en France et à l'international, ainsi qu'aux ventes d'instruments (« Ventes »),
- Aux paiements d'étapes reçus dans le cadre de contrats de collaboration (« Produits de Recherche et Développement ») en particulier dans le cadre des activités thérapeutiques,
- Aux subventions reçues dans le cadre de travaux de recherche en collaboration financés par Bpifrance et dans le cadre du crédit d'impôt recherche (« Subventions de Recherche et Développement et CIR »),

2.15 Frais de recherche et développement et crédit d'impôt correspondant

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités et d'amortissement d'immobilisations sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Ces frais ouvrent droit en France, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt enregistré à la clôture de l'exercice. Depuis 2008, le crédit d'impôt recherche est uniquement fonction du volume des frais de recherche et développement. De plus, l'Etat offre la possibilité de demander le remboursement anticipé de ces crédits lorsqu'ils ne sont pas déduits du montant de l'impôt sur les sociétés.

2.16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte des charges et produits liés à des événements majeurs intervenus spécifiquement pendant l'exercice comptable.

2.17 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont déterminés sur la base des différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs, en retenant le taux d'imposition en vigueur à la clôture de l'exercice et qui sera applicable à la date de reversement des différences. Les impôts différés actifs nets appréciés par juridiction fiscale sont provisionnés lorsque leur recouvrabilité est incertaine.

2.18 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période. Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée.
En cas de résultat net déficitaire les instruments donnant droits au capital de façon différé (BSA, etc. voir note 12.3) sont considérés comme anti-dilutifs, ainsi ces instruments de capitaux propres en circulations ne sont pas intégrés dans le calcul du résultat net par action car ils induiraient une diminution de la perte de la période par action diluée.

2.19 Options et bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

3 ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1 Epidémie COVID-19

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires lié à la vente de tests et d'instruments dans le cadre de l'épidémie COVID-19 s'élève à 117 millions d'euros. Ces ventes concernent principalement les tests PCR pour la détection du virus, test Seegene et test propriétaire EBX 041, les ventes de tests de sérologie ayant été moins importantes qu'anticipées. Au cours de l'exercice, la société a été particulièrement sollicitée pour répondre à la demande très importante des laboratoires afin de pouvoir réaliser des tests PCR pour détecter la présence du virus SARS CoV-2. Le personnel a été présent en continu pour assurer l'approvisionnement des laboratoires en automates et en tests, pour effectuer l'installation, la maintenance et le dépannage de ces instruments, et pour assister les laboratoires téléphoniquement avec son centre d'appel technique ouvert quasiment 24 heures sur 24. Vis à vis de ses fournisseurs, Eurobio Scientific a également mis en œuvre tout son réseau afin d'éviter au maximum les pénuries d'approvisionnement, et a proposé des solutions pour répondre au mieux à la forte demande des hôpitaux et des laboratoires privés. La société a également bénéficié de la demande internationale qui lui a permis d'accroitre de manière significative ses ventes à l'export avec des marges importantes qui ont contribué fortement à la profitabilité du groupe sur l'exercice.

L'impact de l'épidémie sur l'activité du groupe a donc été très positif sur l'exercice 2020, et il se poursuit au-delà du 31 décembre.

De plus, le parc d'instruments a presque doublé grâce à des ventes réalisées dans le cadre COVID. Ces nouveaux instruments permettent de réaliser un panel de tests beaucoup plus étendu que les tests COVID seuls, et devraient continuer à avoir ainsi un impact significatif à plus long terme en permettant d'accélérer la croissance de l'activité maladies infectieuses hors COVID.

3.2 Déploiement des solutions de diagnostic du Coronavirus

Le 3 mars 2020, Commercialisation du panel ALLPLEX CORONAVIRUS de SEEGENE, que le groupe distribue exclusivement en France et lance parallèlement son propre test propriétaire, désormais disponible en RUO (Research Use Only).

Le 25 mars 2020, Marquage CE pour son test propriétaire EBX 041 SARS CoV2, développé spécifiquement pour le diagnostic clinique du COVID-19.

Le 31 mars 2020, Marquage CE des tests SARS Cov-2 IgG et IgM CLIA développés spécifiquement pour la sérologie des patients dans le but de connaître leur statut immunologique par rapport au COVID-19.

Le 5 mai 2020, le Groupe et NG Biotech ont annoncé avoir signé un accord pour la distribution en France du test NG-Test IgG COVID-19 auprès des professionnels de santé et des EHPAD.

Le 11 mai 2020, le test propriétaire EBX 041 SARS CoV-2 pour la détection du génome du virus responsable de la maladie du COVID-19, sous licence de l'institut Pasteur et marqué CE, fait partie de la liste des « Dispositifs marqués CE ou validés par un CNR, pris en charge par l'assurance maladie ».

Le 13 mai 2020, le Groupe a annoncé son association avec les Hospices Civils de Lyon pour réaliser une étude clinique observationnelle dont l'objectif principal est la création d'une banque d'anticorps de référence anti-SARS CoV-2, le virus responsable de la maladie du COVID-19.

Le 9 juin 2020, Validation CNR de deux nouveaux tests de sérologie :
- Test sérologique en ELISA gamme Wantaï ;
- Test sérologique automatisé gamme SNIBE.

Le 15 septembre 2020, Marquage CE de son test PCR COVID EBX FluCoSynTM.

Le 22 septembre 2020, le Groupe a lancé son premier test de diagnostic rapide permettant la recherche de l'antigène du virus SARS CoV-2.

3.3 Accord de crédit

Le 12 mars 2020, le Groupe annonce la mise en place d'un accord de crédit pour un total de 11 millions d'euros auprès d'un pool bancaire réunissant LCL, BNP Paribas, CIC et Crédit Agricole Ile de France.
Ces nouvelles ressources ont pour objet de :

- Refinancer les crédits existants pour simplifier la structure de la dette et supprimer les garanties partielles et multiples, en particulier rembourser le solde de l'emprunt contracté auprès de Harbert en 2017 et obtenir la mainlevée des garanties liées à cet emprunt (voir note 6) ;
- Accompagner la croissance organique ;
- Financer d'éventuelles opérations de croissance externe.

3.4 Exercice et Rachat de BSA

Le 30 mars 2017, le Directoire de la société avait procédé à l'émission et l'attribution à Harbert European Growth Capital Fund I (Harbert) de 3 636 363 bons de souscription d'actions (BSA Harbert).

Le 3 avril 2020, Harbert a communiqué à la société une demande d'exercice de la moitié de ses BSA, soit 1,818,182 BSA Harbert qui ont donné lieu à l'émission de 90 909 actions nouvelles au prix unitaire de 4,40 euros soit un total de 399 999,60 euros.

Le 3 avril 2020, afin de réduire la dilution du capital consécutive à l'émission d'actions nouvelles par exercice de BSA, la société a procédé au rachat des 1,818,181 BSA Harbert restants pour un montant total de 645 453,90 euros. Les BSA Harbert acquis ont été annulés, évitant ainsi l'émission de 90 909 actions nouvelles.

Au 14 avril 2020, il n'existe plus de BSA Harbert en circulation et le capital de la société s'élève à 3 629 814,72 euros, divisé en 11 343 171 actions ordinaires de 0,32 euros de valeur nominale chacune.

3.5 Croissance externe

Le 15 juillet 2020, le Groupe annonce l'acquisition de 100% du capital de TECOmedical AG, société mère d'un groupe suisse spécialisé dans le développement et la distribution de tests de diagnostic in vitro en Europe, présent en Suisse, en Allemagne, en Autriche et au Benelux.

Eurobio Scientific a acquis le groupe TECO en date du 1er juillet 2020. L'objectif de cette acquisition était d'étendre la présence d'Eurobio Scientific dans la région DACH (Allemagne, Autriche, Suisse) qui constitue un des plus gros marchés du diagnostic en Europe. Le paiement de cette acquisition a été effectué entièrement en numéraire avec les propres fonds du groupe par l'intermédiaire de la holding Eurobio Scientific Switzerland créée pour l'occasion.

La maison mère du groupe TECO, TECOmedical AG, est basée en Suisse à Sissach dans la région de Bâle. Elle commercialise des produits de diagnostic en Suisse et en Autriche. TECOmedical AG détient 100% de :

- TECOmedical GMBH, société basée en Allemagne en charge des ventes dans ce pays,
- TECOdevelopment GMBH, société de production de produits propriétaires, également basée en Allemagne, et
- TECOmedical Benelux BV, société basée en Hollande en charge des ventes pour le Benelux.

En 2019, le groupe TECOmedical a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 7,2 millions d'euros.

A la suite de cette acquisition, la société a constaté un écart d'acquisition de K€ 1 256.

4 ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

4.1 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)

ECARTS D'ACQUISITION VALEUR BRUTE	31.12.2019	Entrées de périmètre	VARIATIONS		Incidence des cours de change	31.12.2020
			Augmentation	Diminution		
Groupe Ingen BioSciences	**3 078**					3 078
Groupe Capforce Plus	**23 438**					23 438
Dendritics	**910**					910
Genbio	**951**				(72)	879
Pathway / Personal Diagostics	**3 145**					3 145
Teco Medical AG	**-**	1 256				**1 256**
TOTAL VALEUR BRUTE	**31 522**	**1 256**	**-**	**-**	**(72)**	**32 707**

ECARTS D'ACQUISITION AMORTISSEMENTS	31.12.2019	Entrées de périmètre	VARIATIONS		Incidence des cours de change	31.12.2020
			Augmentation	Diminution		
Groupe Ingen BioSciences	(2 167)		(308)			(2 475)
Groupe Capforce Plus	(6 446)		(2 344)			(8 789)
Dendritics	(136)		(91)			(227)
Genbio	(230)		(98)		30	(298)
TOTAL AMORTISSEMENTS	**(8 979)**	**-**	**(2 840)**	**-**	**30**	**(11 790)**

TOTAL VALEUR NETTE	**22 543**	**1 256**	**(2 840)**	**-**	**(42)**	**20 917**

Les écarts d'acquisition (goodwill) incluent :

- L'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition d'Ingen BioSciences en décembre 2012 ;
- L'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de Capforce Plus en mars 2017 ;
- L'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de Genbio en juillet 2017 ;
- L'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de Dendritics en juillet 2018 ;
- L'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de Pathway et Personal Diagnostics en juillet 2019 ;
- L'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de Teco Medical AG en juillet 2020.

Ces écarts d'acquisition sont amortis de façon linéaire sur une durée de 10 ans, durée estimée de contribution au résultat du groupe des produits des sociétés acquises, à l'exception des écarts d'acquisition issus des acquisitions de Pathway/Personal Diagnostics et de Teco Medical AG qui sont considérés comme non amortissable car constituant une extension du réseau commercial du Groupe sans limitation de durée (cf note 2.6).

Test de dépréciation des écarts d'acquisition non amortissables au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, les tests réalisés par la Société ne font pas apparaître de perte de valeur.

4.2 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES VALEUR BRUTE	31.12.2019	Entrées de périmètre *(*)*	VARIATIONS		Incidence des cours de change	31.12.2020
			Augmentation	Diminution		
Licences, brevets, logiciels, marques et contrats de distribution	17 677	-	1	-	-	17 678
Frais de développement BJI Inoplex	979	-	-	-	-	979
Frais de développement EBX, CORNEE	2 750	-	-	-	-	2 750
Fonds commercial	-	-	9	-	-	9
TOTAL VALEUR BRUTE	**21 407**	**-**	**10**	**-**	**-**	**21 417**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AMORTISSEMENTS	31.12.2019	Entrées de périmètre *(*)*	VARIATIONS		Incidence des cours de change	31.12.2020
			Dotations	Reprises		
Licences, brevets, logiciels, marques et contrat de distribution	(11 820)	-	(2 014)	-	-	(13 834)
Frais de développement BJI Inoplex	(979)	-	-	-	-	(979)
Frais de développement EBX, CORNEE	(1 043)	-	(44)	-	-	(1 087)
TOTAL AMORTISSEMENTS	**(13 841)**	**-**	**(2 059)**	**-**	**-**	**(15 900)**

TOTAL VALEUR NETTE	**7 565**		**(2 049)**			**5 516**

Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles se sont élevées à K€ 2 059 au 31 décembre 2020 contre K€ 2 116 au 31 décembre 2019. Elles concernent principalement les actifs réévalués provenant du groupe Ingen Biosciences et du groupe CapForce Plus pour K€ 1 959 qui sont inclus dans les « Frais marketing et commerciaux ».

5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles incluant les immobilisations financées par crédit-bail (valeur brute et amortissement) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEUR BRUTE	31.12.2019	Entrées de périmètre	VARIATIONS				31.12.2020
			Augmentation	Diminution	Reclassement	Incidence des cours de change	
Installations agencements divers et équipements de laboratoire	13 221	2	2 500	(2 070)	1 037	(45)	14 645
Matériel de bureau et informatique	1 805	53	60	-	-	(4)	1 913
Constructions	516	-	197	-	-	-	713
Autres immobilisations corporelles	881	15	186	(23)	633	(6)	1 687
Immobilisations corporelles en cours	1 587	-	1 361	(69)	(1 670)	-	1 210
TOTAL VALEUR BRUTE	**18 010**	**70**	**4 304**	**(2 163)**	**-**	**(55)**	**20 167**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES AMORTISSEMENTS	31.12.2019	Entrées de périmètre	VARIATIONS				31.12.2020
			Dotations	Reprises	Reclassement	Incidence des cours de change	
Installations agencements divers et matériel de laboratoire	(8 812)	-	(2 023)	2 083	-	41	(8 710)
Matériel de bureau et informatique	(595)	-	(37)	-	-	4	(628)
Constructions	(515)	-	(28)	-	-	-	(543)
Autres immobilisations corporelles	(344)	-	(30)	-	-	5	(369)
TOTAL AMORTISSEMENTS	**(10 265)**	**-**	**(2 118)**	**2 083**	**-**	**50**	**(10 250)**

TOTAL VALEUR NETTE	**7 745**	**70**	**2 186**	**(79)**	**-**	**(5)**	**9 918**

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, les dotations aux amortissements s'élèvent à K€ 2 118 par rapport à un montant de K€ 1 415 pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Les reclassements correspondent principalement à des transferts d'immobilisations en cours liées à la finalisation des travaux réalisés pour aménager les nouveaux locaux des Ulis.

Les instruments de Diagnostic *In Vitro* mis à disposition par Eurobio-Scientific aux laboratoires privés et publics, clients du groupe, les équipements de laboratoire et de matériel de bureau et d'informatique sont soit directement acquis par le Groupe, soit financés au travers de contrats de crédit-bail. Les crédits-bails, qui sont inclus dans les immobilisations corporelles se déclinent comme suit :

Crédits Baux	31.12.2019	Entrées de périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2020
VALEUR BRUTE					
Equipements de laboratoire	115	-	-	-	115
Instruments DMDIV	7 798	-	2 016	(2 013)	7 802
Matériel de bureau et d'informatique	128	15	-	-	143
TOTAL VALEUR BRUTE	**8 041**	**15**	**2 016**	**(2 013)**	**8 060**
AMORTISSEMENTS					
Equipements de laboratoire	(115)	-	-	-	(115)
Instruments DMDIV	(3 701)		(1 377)	2 020	(3 058)
Matériel de bureau et d'informatique	(89)	(4)	(11)	-	(104)
TOTAL AMORTISSEMENTS	**(3 905)**	**(4)**	**(1 389)**	**2 020**	**(3 278)**
TOTAL VALEUR NETTE	**4 137**	**11**	**628**	**7**	**4 782**

Avec l'épidémie Covid, le parc d'automate installé par Eurobio Scientific a quasiment doublé. Toutefois, un nombre important d'instruments installés en 2020 ayant été achetés par les clients, moins de mises à disposition ont été nécessaires. Ainsi, peu de nouveaux contrats de crédit-bail ont été contractés au cours de l'exercice. En conséquence, la valeur brute totale des instruments est restée quasiment stable, ces nouveaux contrats compensant juste les contrats arrivés à terme.

6 AUTRES ACTIFS A LONG TERME

Les autres actifs à long terme s'élèvent à K€ 736 et correspondent principalement aux dépôts de garantie. Les variations des autres actifs à long terme s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

Autres actifs LT	31 décembre 2019	Entrées de périmètre	Augmentation	Diminution	Dépréciation	31 décembre 2020
Titres de participation non consolidés net de dépréciations	1	-	-	-	-	1
Prêts, cautionnements et autres créances long terme*	585	-	150	-	-	735
Dépôts Factor	703	-	24 869	(25 572)	-	-
TOTAL	**1 289**	**-**	**25 019**	**(25 572)**	**-**	**736**

* *Ce poste comprend la part de trésorerie du contrat de liquidité restant au 31 décembre 2020.*

Eurobio Scientific disposant d'une trésorerie importante, le recours à un Factor a été interrompu. Cette interruption se traduit par une diminution de la valeur des autres actifs à long-terme.

7 STOCKS

Au 31 décembre 2020, les stocks sont principalement constitués des produits de Diagnostics *In Vitro* (coffrets de réactifs), de réactifs pour la recherche en sciences de la vie, de milieux pour la greffe de cornée, de pièces détachées et d'instruments pour un montant net de K€ 12 927, en lien avec l'activité croissante de commercialisation du groupe. Une dépréciation plus importante a été constatée en 2020 en raison de ventes plus faibles que prévues de tests sérologiques.

(en milliers d'euros)

STOCKS	31 décembre 2020	31 décembre 2019
VALEUR BRUTE		
Stock d'instruments	1 825	1 160
Stock de marchandises (réactifs)	15 075	8 048
Stock de pièces détachées, accessoires, petits matériels et consommables associés	971	392
TOTAL VALEUR BRUTE	**17 872**	**9 601**
TOTAL DEPRECIATION	**(4 945)**	**(707)**
TOTAL VALEUR NETTE	**12 927**	**8 894**

8 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance inférieure à un an. Au 31 décembre 2020, elles s'élèvent à K€ 52 120 en valeur brute. Elles sont diminuées d'une provision pour dépréciation de K€ 907, pour atteindre un montant de valeur nette de K€ 51 212. Au 31 décembre 2019, le montant des créances clients était de K€ 16 399.

Au 31 décembre 2020, elles sont principalement constituées par des créances de l'ensemble des clients d'Eurobio Scientific en France pour un montant net de K€ 50 378 contre K€ 15 088 au 31 décembre 2019.

L'augmentation des créances clients entre 2019 et 2020 est principalement liée à l'augmentation du chiffre d'affaires, et à un ralentissement de certains paiements à cause de l'épidémie de COVID-19 chez certains clients. D'une façon générale, de nombreux clients étant des établissements publics, la Société n'a pas constaté d'augmentation du nombre de défauts de paiement.

Avec la forte augmentation du poste client, la Société a mis en place un processus plus strict de suivi et contrôle de ce poste, avec également un renforcement des ressources allouées aux opérations de relance et de recouvrement. A la fin du 1er trimestre 2021, Eurobio Scientific avait ainsi recouvré 85% des créances enregistrées au 31 décembre 2020.

(en milliers d'euros)

Créances clients	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances clients	52 120	16 852
Dépréciations	(907)	(453)
Créances clients et comptes rattachés (à moins d'1 an)	**51 212**	**16 399**
Créances à échéances moins d'1 an	*51 212*	*16 399*
Créances à échéances > 1 an et < 5 ans	-	-
Créances à échéances > 5 ans	-	-

9 AUTRES CREANCES A COURT TERME

Les autres créances à court terme comprennent :

(en milliers d'euros)

Autres créances	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances de TVA et autres taxes	1 557	1 725
Crédit d'impôt recherche	739	454
Autres crédits d'impôts (CICE, CIA…)	8	305
Charges constatées d'avance	550	472
Avances au personnel	84	98
Fournisseurs, acomptes versés, avoirs à recevoir	382	227
Créances liées au Factor	-	2 241
Débiteurs divers	232	132
Produits à recevoir	374	146
Total autres créances à court terme	**3 926**	**5 800**

Les créances de TVA au 31 décembre 2020 comprennent essentiellement la TVA déductible (K€ 396), la TVA sur factures non parvenues (K€ 559), la TVA sur article 259B (K€ 506) provenant majoritairement de refacturations avec la filiale américaine (cette TVA fait l'objet d'une auto-liquidation et impacte donc aussi le passif du bilan au poste « dettes fiscales et sociales » (cf. note 17).

La Loi de Finance Rectificative pour 2008 a instauré un remboursement accéléré des Crédits Impôts Recherche antérieurs à 2009 et non-déduits de l'impôt sur les sociétés. Cette mesure a été reconduite chaque année depuis 2009. Ce crédit est donc inscrit en « autres créances à court terme » et s'élève à K€ 739.

Les charges constatées d'avance sont composées de royalties du contrat CareDx pour K€ 171, de charges de crédit-bail pour K€ 90, et de charges diverses (loyers, assurances) pour K€ 288. Au total, K€ 550 ont ainsi été comptabilisés en charges constatées d'avances sur l'exercice 2020.

Etant donné le niveau de sa trésorerie, la Société a cessé de faire appel au Factor pour financer certaines de ses factures clients. La situation du Factor vis à vis de la Société se traduit par une créance nulle au 31 décembre 2020.

Les produits à recevoir correspondent principalement à des subventions à recevoir.

10 CHARGES A ETALER

Au 31 décembre 2020, il n'y a plus de charges à étaler.

Charges à étaler	31.12.2020	31.12.2019
Charges à étaler	-	34
Total	**-**	**34**
Charges à étaler moins d'1 an	-	*34*
Charges à étaler > 1 an et < 5 ans	-	-
Charges à étaler > 5 ans	-	-

11 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement, la trésorerie, et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)

Trésorerie	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeurs mobilières de placement	456	602
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65 101	7 017
Total des disponibilités et valeurs mobilières de placement	**65 557**	**7 619**

Au 31 décembre 2020, les valeurs mobilières de placement sont composées de comptes à terme pour un montant de K€ 456.

La trésorerie du Groupe n'est investie que dans des fonds de haute qualité dont la liquidité est raisonnablement garantie. Il n'y a aucun risque identifié à ce jour.

Compte tenu de ses activités, au 31 décembre 2020, une partie de la trésorerie du Groupe est constituée de dollars américains pour une contrevaleur de K€ 1 920 contre K€ 2 086 au 31 décembre 2019.

12 CAPITAUX PROPRES

12.1 Capital social actuel

Au 31 décembre 2020, le capital social du Groupe est composé de 11 343 171 actions d'une valeur nominale de € 0,32 toutes de même catégorie.

12.2 Evolution du capital social

Au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, 99 954 actions nouvelles ont été émises, dont :

- 9 045 actions résultant de l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement ;
- 90 909 actions résultant d'une augmentation de capital en numéraire consécutive à un exercice de BSA.

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social au cours de l'exercice allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 :

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation	Prime globale d'émission	Fonds propres levés	Frais imputés sur la prime d'émission	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
31/12/2018							***3 170 269,76 €***	***9 907 093***	***0,32 €***
04/03/2019	Placement privé	1 000 000	320 000,00 €	2 680 000,00 €	3 000 000,00 €	3 290,00 €	3 490 269,76 €	10 907 093	0,32 €
12/06/2019	Acquisition définitive d'actions gratuites	31 535	10 091,20 €	-10 091,20 €	-	500,00 €	3 500 360,96 €	10 938 628	0,32 €
01/07/2019	Apport en nature	304 589	97 468,48 €	913 767,00 €	1 011 235,48 €	1 029,51 €	3 597 829,44 €	11 243 217	0,32 €
31/12/2019							***3 597 829,44 €***	***11 243 217***	0,32 €
28/01/2020	Attribution AGA	9 045	2 894,40 €	- 2 894.40 €	- €	500,00 €	3 600 723,84 €	11 252 262	0,32 €
03/04/2020	Exercice BSA Harbert	90 909	29 090,88 €	370 908,72 €	399 999,60 €	1 259,09 €	3 629 814,72 €	11 343 171	0,32 €
31/12/2020							***3 629 814,72 €***	***11 343 171***	0,32 €

12.3 Capital potentiel

Au 31 décembre 2020, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 46 379 actions correspondant à :

- La levée des options de souscription d'actions attribuées : 8 679 actions ;
- L'acquisition des actions gratuites non encore acquises : 588 actions[1] ;
- L'exercice de bons de souscription d'actions attribués à la société CareDx : 37 700 actions[2] ;

Au 31 décembre 2020, l'exercice potentiel de la totalité de ces valeurs mobilières entraînerait une dilution d'environ 0,41 % par rapport au capital social du Groupe sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

12.3.1. Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2020, il restait en circulation 8 679 options de souscription d'actions de 0,32 € de valeur nominale émises par le Groupe et pouvant donner droit à l'émission de 8 679 actions.

Les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours d'exécution au 31 décembre 2020, avant et après le regroupement d'actions du 1er septembre 2017, sont résumées dans le tableau ci-dessous.

[1] En vertu du plan d'attribution gratuite d'actions, les actions à remettre aux bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition seront soit des actions existantes acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires soit des actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital, le choix entre ces deux options sera réalisé par le conseil d'administration au moment de l'acquisition définitive desdites actions.

[2] Ce nombre d'actions théorique est donné à titre indicatif, dans l'hypothèse d'un cours de bourse des actions au moment de l'exercice des bons de souscription d'actions de € 16,95, ce qui correspond au cours de clôture de la séance du 31 décembre 2020.

Date d'octroi	Délai fiscal	Date échéance du plan	Situation des plans avant regroupement d'actions du 01/09/2017					Situation des plans après regroupement d'actions du 01/09/2017				
			Prix d'exercice initial	Nombre options attribuées initialement	Nombre options radiées avant regroupement	Nombre options exercés avant regroupement	Options en circulation avant regroupement	Nombre d'options ajustées après regroupement	Nombre options radiées après regroupement	Nombre options exercés après regroupement	Option en circulation au 31/12/2020	Prix d'exercice ajusté après regroupement
15/03/11	15/03/15	16/03/21	2,45 €	140 931	100 961	-	39 970	1 998	-	-	1 998	49,00€
24/05/11	24/05/15	24/05/21	2,01 €	55 000	25 000	-	30 000	1 500	-	-	1 500	40,20€
18/04/12	18/04/16	19/04/22	1,31 €	171 865	90 566	-	81 299	4 061	-	-	4 061	26,20€
04/04/13	04/04/17	04/04/23	0,88 €	169 269	146 859	-	22 410	1 120	-	-	1 120	17,60€
TOTAL				**537 065**	**363 386**	**-**	**173 679**	**8 679**	**-**	**-**	**8 679**	

12.3.2. Actions gratuites

Au 31 décembre 2020, dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions émis par la Société et exécutés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il ne reste aucune action gratuite non acquise et susceptible d'être émise.

Date d'attribution	Date d'acquisition	Date De cessibilité	Nombre de droits attribués	Nombre de droits annulés	Nombre de droits acquis	Solde de droits au 31 décembre 2020
01/07/2019	01/07/2019	01/07/2021	15 968	-	15 968	-
06/07/2020	06/07/2021	06/07/2022	588	-	-	588
TOTAL			**16 556**	**-**	**15 968**	**588**

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 1er juillet 2020, a constaté l'attribution définitive et intégrale de ces actions et a décidé que les 15 968 actions à remettre étaient des actions existantes préalablement acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de ses propres actions autorisées par l'assemblée générale ordinaires des actionnaires conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, cette acquisition définitive n'a donc entraîné aucune dilution pour les actionnaires.

En vertu du plan d'attribution d'actions gratuites du 6 juillet 2020, les éventuelles 588 actions à remettre aux bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition seront soit des actions existantes acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires soit des actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital, le choix entre ces deux options sera réalisé par le conseil d'administration au moment de l'acquisition définitive desdites actions.

12.3.3. Bons de souscription d'actions attribués à la société CareDx

Le 20 juin 2013, le directoire a procédé à l'émission et l'attribution à la société CareDx de 2 075 bons de souscription d'actions (« BSA CareDx »).

Les principales caractéristiques des BSA CareDx sont les suivantes :

- Prix d'émission : gratuit ;
- Parité d'exercice : chaque BSA CareDx donne le droit de souscrire pour un prix global d'exercice de 500 € un nombre d'actions égal à la contre-valeur de 500 € d'actions Eurobio Scientific ; cette contre-valeur est calculée sur la base de la moyenne pondérée par le volume des cours de l'action Eurobio Scientific sur le marché Euronext Growth à Paris pendant les 20 séances de bourse précédant la décision d'exercice des BSA CareDx ;
- Période d'exercice : exerçable dès leur émission et pendant 10 ans à compter de leur émission ;
- Les BSA CareDx sont incessibles ;
- Depuis leur date d'émission, 775 BSA CareDx ont été exercés et aucun BSA CareDx n'a été exercé au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, il reste en circulation 1 300 BSA CareDX et à titre indicatif, dans l'hypothèse où la contre-valeur obtenue serait de 16,95 € par action, ce qui correspond au cours de clôture de la séance du 31 décembre 2020, un BSA CareDX donnerait droit à 29 actions nouvelles de 0,32 € de valeur nominale, soit un nombre théorique de 37 700 actions potentiellement émises si tous les BSA CareDX encore en circulation étaient exercés à ce prix.

12.3.4. Bons de souscription d'actions attribués à Harbert European Growth Capital Fund I

Le 30 mars 2017, le directoire a procédé à l'émission et l'attribution à Harbert European Growth Capital Fund I de 3 636 363 bons de souscription d'actions (« BSA Harbert »).

Les principales caractéristiques des BSA Harbert sont les suivantes :

- Prix d'émission : gratuit ;
- Prix d'exercice : 4,40 € par bon ;
- Parité d'exercice : l'exercice de 20 BSA Harbert permet de souscrire 1 action nouvelle ;

- Période d'exercice : exerçable dès leur émission et pendant 5 ans à compter de leur émission ;
- Les BSA Harbert sont incessibles.

Afin de réduire la dilution future, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 avril 2020, a constaté l'annulation de 1 818 181 BSA Harbert à la suite de leur acquisition par la Société au prix global de 645 453,90 €.

Au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, il a été émis et délivré 90 909 actions nouvelles de 0,32 € de valeur nominale résultant de l'exercice de 1 818 182 BSA Harbert par leur titulaire pour un montant total d'émission de 399 999,60 €, prime d'émission incluse, libérées en numéraire. Le détail de cette émission (prime d'émission incluse) est décrit à la note 12.2 ci-dessus.

Au 31 décembre 2020, en conséquence de ce qui précède, il ne reste plus de BSA Harbert en circulation.

12.4 Autocontrôle

12.4.1 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été conclu le 15 octobre 2018 avec Louis Capital Markets. Les actions rachetées sont comptabilisées en diminution des capitaux propres. La trésorerie est comptabilisée en autres actifs à long terme.

Au 31 décembre 2020, le compte de liquidité comprenait 13 260 titres Eurobio Scientific, soit environ 0,12 % du capital à cette même date, et 257 149,62 € de trésorerie.

12.4.2 Auto-détention hors contrat de liquidité

En complément des opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité décrit ci-dessus, la Société a procédé à des opérations sur ses propres titres dans le cadre de l'exécution des programmes de rachat d'actions autorisées par l'assemblée générale des actionnaires lors de ses réunions du 27 juin 2019 et du 23 juin 2020.

Au 31 décembre 2020, la Société détenait 122 762 actions Eurobio Scientific en dehors de son contrat de liquidité, soit environ 1,08% du capital social à cette même date.

12.4.3 Autocontrôle au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, la Société détenait 136 022 actions Eurobio Scientific, soit environ 1,20% du capital social à cette même date.

Le nombre de droits de vote au 31 décembre 2020 s'élevait donc à 11 207 149.

12.5 Prime d'Emission

12.5.1 Compensation du report à nouveau

Après affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le compte « Report à nouveau » s'élevait à - 112 352 079 euros alors que le compte « Prime d'émission » s'élevait à 156 197 191 euros. Afin de satisfaire certains critères européens, l'assemblée générale du 23 juin 2020 a décidé d'imputer la somme de 115 873 324 euros du compte « Prime d'émission » sur le compte « Report à nouveau ». Cette imputation a réduit le compte « Prime d'émission » et ramené le compte « Report à nouveau » au résultat de 2019.

12.5.2 BSA Harbert

Les opérations décrites en 12.3.4 ont également affecté le compte « Prime d'émission ». L'émission de 90 909 actions consécutive à l'exercice de BSA par Harbert s'est traduit par une augmentation de ce compte de K€ 371, et le rachat puis l'annulation des BSA restants s'est traduit par une diminution de K€ 645 de ce même compte.

13. AUTRES FONDS PROPRES

Au cours de l'année 2020, le Groupe a procédé au remboursement d'avances remboursable pour K€ 574.

(En milliers d'euros)	31/12/2019	Entrées de périmètre	Souscription	Remboursement	Reclassement	31/12/2020
OSEO Avance remboursable TEDAC	77	-	-	(39)	-	39
Avances conditionnées par l'Etat	642	-	-	(286)	-	356
Avance remboursable Coface Europe	206	-	-	(206)	-	-
Avance remboursable Coface USA	133	-	-	-	-	133
BPI Avance Innovation	87	-	-	(24)	-	63
BPI Avance Innovation (Dendritics)	170	-	-	(20)	-	150
Autres fonds propres	**1 315**	**-**	**-**	**(574)**	**-**	**740**

14. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES, ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les mouvements ayant affecté la provision pour risques et charges sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Réf.	31 décembre 2019	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises *(provision utilisée)*	Reprises *(provision non utilisée)*	31 décembre 2020
- Provision pour retraite	(a)	676	-	253	-	(117)	812
- Autres provisions pour risques	(b)	443	218	71	(114)	-	618
- Provision pour litiges sociaux	(c)	67	-	37	(13)	-	91
Total des provisions		**1 186**	**218**	**361**	**(127)**	**(117)**	**1 521**

(a) Une dotation de 253 K€ a été comptabilisée liée à l'augmentation du nombre d'années de service et de la rémunération des collaborateurs, compensées par une reprise de K€ 117 liée aux départs de collaborateurs.
(b) Ces provisions ont été passées pour couvrir les litiges que la société a avec des tiers, principalement ses fournisseurs et ses clients. Il y a notamment une provision de K€ 337, au titre des loyers restants dus pour les bureaux de Chilly Mazarin qui seront libérés fin 2022. L'entrée de périmètre correspond à des provisions passées sur TECOmedical AG et TECOdevelopment.
(c) Au 31 décembre 2020, 3 litiges prud'homaux sont en cours pour 91 K€.

15. DETTES FINANCIERES

Les variations de dettes financières de l'exercice s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2019	Souscription	Rembour-sement	Emprunt obligataire converti	Incidence des cours de change	31/12/2020	*Part à court terme*	*Part à long terme*
Dettes financières	**15 104**	**20 716**	**(10 853)**	**-**	**(55)**	**24 912**	**13 937**	**10 974**
Billet de trésorerie	1 550	3 100	(4 650)	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires (a)	6 405	17 600	(1 873)	-	-	22 132	12 901	9 231
Emprunts obligataires (b)	5 872	-	(3 108)	-	-	2 764	1 021	1 744
Crédits vendeurs (c)	1 261	-	(1 206)	-	(55)	-	-	-
Intérêts courus (dont concours bancaires)	15	16	(15)	-	-	16	16	

(a) Les emprunts bancaires incluent tous les emprunts directement contractés auprès d'établissements bancaires privés ou publics (Bpifrance) ainsi que les intérêts courus correspondant. Les souscriptions constatées sur la période correspondent aux 7,6 M€ du prêt avec le consortium bancaire et au 10M€ du PGE qui seront remboursé en totalité à fin mai 2021
(b) Les emprunts obligataires incluent la dette correspondant aux émissions d'obligations simples. Le remboursement correspond principalement à celui de l'emprunt mezzanine contracté en 2017 auprès du fonds Harbert.
(c) Les crédits vendeurs correspondent aux montants restant à payer dans le cadre des acquisitions de Capforce Plus (groupe Eurobio), remboursé en mars 2020, et Genbio Inc. remboursé en juillet 2020.

16. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

Dettes Fournisseurs	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Fournisseurs	7 484	9 445
Factures non parvenues	6 755	1 444
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (à moins d'1 an)	**14 238**	**10 890**
Dettes à échéances moins d'un an	*14 238*	*10 890*
Dettes à échéances > 1 an et < 5 ans	-	-
Dettes à échéances > 5 ans	-	-

L'accroissement de la dette fournisseur a été plus faible que celui des créances clients en raison du raccourcissement des délais de règlement fournisseurs, certains d'entre eux ayant même exigé des prépaiements à cause de la très forte demande de produits liés à l'épidémie de COVID-19.

17. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

Dettes fiscales et sociales (en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Personnel, rémunération dues et congés payés	1 114	798
Primes	2 042	917
Organismes sociaux	2 053	1 301
Dettes fiscales (dont IS)	11 535	1 510
Dettes fiscales et sociales	**16 744**	**4 525**

Le poste "Personnel, rémunérations dues et congés payés" est composé principalement de la provision pour congés payés (669 K€). L'augmentation des primes entre 2019 et 2020 est liée à la performance commerciale de l'équipe de vente, en particulier avec les produits propriétaires.

Les dettes vis à vis des organismes sociaux se composent notamment de provisions pour charges sociales sur primes de K€ 677 et sur congés payés pour K€ 255. Le solde (K€ 1 121) comprend principalement les cotisations sociales (URSSAF, retraites…) échues sur la période.

Les dettes fiscales augmentent de façon significative, principalement à cause de l'impôt sur les sociétés et de la CVAE, directement liés à la bonne performance de la société, ainsi que la TVA liée aux fortes ventes de décembre 2020. Les dettes fiscales comprennent le prélèvement à la source pour K€ 61, l'impôt sur les sociétés pour K€ 6 043 et de la TVA pour K€ 2 575 dont la TVA sur article 259B du CGI (K€ 506) provenant essentiellement de refacturations de la filiale américaine (cette TVA fait l'objet d'une autoliquidation et impacte donc aussi l'actif du bilan au poste « autres créances à court terme » (cf. note 9)). Le reliquat (K€ 2 856) se compose majoritairement de diverses taxes (CVAE pour K€ 1 787, Taxes DMDIV pour K€ 498, C3S pour K€ 257, TVS, taxe d'apprentissage…).

18. AUTRES DETTES

Les autres dettes à court et long terme comptabilisées au 31 décembre 2020 s'élèvent à K€ 2 056 par rapport à K€ 8 435 au 31 décembre 2019. Elles sont principalement composées :

- Des avances et acomptes reçus de la part des clients d'Eurobio-Scientific pour un total de K€ 924,
- D'autres dettes à long terme pour K€ 666, qui seront principalement remboursées en cas de succès sur les ventes d'anticorps de Dendritics,
- Des avoirs divers à émettre pour K€ 265,
- D'autres dettes à court terme de la filiale Eurobio-Scientific pour K€ 201.

La diminution importante de ce poste depuis 2019 est principalement liée à l'arrêt du recours à un Factor pour pré-financer certaines factures, le solde d'avance étant enregistré en dette à court-terme.

19. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance comptabilisés au 31 décembre 2020 s'élèvent à K€ 179 par rapport à K€ 145 au 31 décembre 2019. Ils correspondent aux subventions perçues avant le 31 décembre 2020 et concernant des travaux de recherche et développement dont la réalisation est prévue postérieurement au 31 décembre 2020 pour K€ 113, et aux ventes facturées sur la période mais non livrées pour K€ 66.

20. INFORMATIONS SECTORIELLES ET GEOGRAPHIQUES

20.1 EBITDA

Dans le cadre de ses objectifs de rentabilité, la Société publie en complément de ses comptes son EBITDA, un indicateur couramment utilisé par les sociétés commerciales similaires pour préciser le montant de trésorerie brute générée par ses activités opérationnelles.

Le terme « EBITDA » courant, en anglais, « earnings before interest, taxes, depreciation, and amortization », est le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement des immobilisations. Il désigne le bénéfice avant impôt du Groupe avant que n'y soient soustraits les intérêts, les dotations aux amortissements et les dépréciations des immobilisations (mais après dépréciation des stocks et créances clients). Il met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement, des contraintes fiscales et du renouvellement de l'outil d'exploitation. Les dépenses non récurrentes (éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents) sont exclues. Le tableau qui suit permet de réconcilier l'EBITDA avec les éléments du compte de résultat.

Chiffres consolidés en M€	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Résultat opérationnel	84,0	3,4
(+) dotations nettes aux amortissements des immobilisations	4,2	3,6
EBITDA	88,2	7,0

20.2 Informations sectorielles et géographiques

Le Groupe opère dans les domaines du diagnostic et du thérapeutique. Ses activités s'étendent de la Recherche et Développement jusqu'à la commercialisation de produits.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des revenus, du résultat opérationnel et du total des actifs par société du groupe en fonction de sa zone géographique au 31 décembre 2020 :

Au 31 décembre 2020 *en k€*	**France**	**Europe** *hors France*	**Etats-Unis**	**Total**
Ventes	178 923	8 009	1 526	**188 458**
Produits de recherche et développement	83	-	315	**398**
Autres produits	-	-	-	**-**
Subventions R&D et CIR	333	-	-	**333**
Résultat opérationnel	82 955	734	159	**83 848**
Actifs incorporels & corporels	15 309	88	37	**15 434**

Le tableau ci-dessous présente l'analyse du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du total des actifs par zone géographique au 31 décembre 2019 :

Au 31 décembre 2019 *en k€*	**France**	**Europe** *hors France*	**Etats-Unis**	**Total**
Ventes	55 803	1 246	1 844	**58 893**
Produits de recherche et développement	91		87	**178**
Autres produits	1			**1**
Subventions R&D et CIR	404			**404**
Résultat opérationnel	2 995	155	257	**3 407**
Actifs incorporels & corporels	15 233	28	48	**15 309**

21. EFFECTIFS

L'effectif moyen du groupe Eurobio Scientific sur l'exercice s'élève à 151 personnes : 115 personnes chez Eurobio Scientific S.A., 13 personnes chez Genbio et 6 personnes chez Pathway Diagnostics et 17 personnes chez TECO (ne sont pas pris en compte dans le calcul des effectifs les personnes en CDD de remplacement et en contrat d'apprentissage).

22. PRODUITS D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2020, le Groupe a généré un montant total de produits d'exploitation de K€ 189 189, détaillé de la façon suivante :

- Ventes : K€ 188 458,
- Produits de recherche et développement : K€ 398,
- Subventions de recherche et développement et CIR : K€ 333.

23. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Produits financiers	**459**	**13**
Produits financiers sur titres de créances négociables	1	-
Provision intérêts à recevoir sur Placements		
Divers	458	13
Charges financières	**(619)**	**(748)**
Intérêts sur emprunts	(286)	(136)
Charges d'intérêts sur emprunts obligataires	(317)	(561)
Dont OCABSA		-
Dont emprunt obligataire Harbert	*(113)*	*(308)*
Dont emprunt obligataire Vatel	*(204)*	*(253)*
Divers	(16)	(31)
Gain (perte) de change (net)	**(190)**	**816**
Résultat financier	**(350)**	**81**

Les produits financiers divers correspondent principalement a des plus-values réalisées sur ventes de valeurs mobilières pour K€ 262, et à K€ 109 de reprise de provision pour dépréciation des actions propres de la société.

Les intérêts de l'emprunt obligataire Harbert s'élèvent à K€ 113 au 31 décembre 2020 contre K€ 308 au titre de l'exercice 2019.

Les pertes de change de K€ 190 correspondent aux écarts de conversion sur les comptes de la société en devises autres que l'euro.

24. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Résultat Exceptionnel	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Charges exceptionnelles	(338)	(543)
Produits exceptionnels	368	56
Résultat Exceptionnel	**30**	**(486)**

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à un solde de frais de restructuration pour un total de K€ 223, et à des charges sur les anciens locaux de Chilly-Mazarin pour K€ 113.

Les produits exceptionnels correspondent principalement à une avance remboursable désormais acquise à la société pour K€ 191, et à une reprise de provision de K€ 84 au titre des loyers pour les locaux de Chilly-Mazarin qui seront libérés en décembre 2023. Le solde concerne des positions de comptes fournisseurs.

Les flux de trésorerie consécutifs aux charges ou produits exceptionnels ont été inclus dans la catégorie du tableau des flux de trésorerie correspondant à leur objet.

25. IMPOTS SUR LES SOCIETES

25.1 CHARGE D'IMPOT

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts exigibles	(5 879)	(127)
Impôts différés	(1 528)	3 117
Total	**(7 407)**	**2 990**

Le taux d'impôts applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 28,92% au 31 décembre 2020 en tenant compte de la contribution sociale. Ce taux diminue pour atteindre 25,83% à compter de 2022 en France. Le taux d'impôts en vigueur aux Etats-Unis est de 28% et au Royaume Uni de 19%.

En ce qui concerne les impôts différés, et en raison des résultats sur l'année 2020, le montant des impôts différés sur les déficits fiscaux du groupe d'intégration fiscale activés à fin décembre 2019 a été consommé en partie pour passer de 3 032 K€ à fin 2019 à 1 164 K€ à fin 2020.

A compter de 2013, l'ensemble des entités françaises fait l'objet d'une intégration fiscale en France.

	Exercice	
(en milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Résultat net	**73 481**	**3 153**
- Impôt consolidé	(7 407)	2 990
Résultat avant impôt	**80 888**	**163**
Taux courant d'imposition en France	28,92%	31,00%
Impôt théorique au taux courant en France	**(23 393)**	**(50)**
Différence permanentes	254	231
Amortissement du Goodwill (différence permanente)	(862)	(1 487)
CIR	89	115
Effet d'impôt lié au déficit fiscal non activé utilisé	14 872	1 125
Effet d'impôt lié à l'activation de déficits antérieurs	1 164	3 032
Déficit créé sur la période non activé	(50)	(28)
Différence de taux	261	61
Autres différences	257	(9)
Produit/(charge) d'impôt du Groupe	**(7 407)**	**2 990**

25.2 IMPOTS DIFFERES

	Exercice	
(en milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Impôts différés activés sur report déficitaire ……...	1 164	3 032
Différences temporelles……..	628	237
Impôts différés actifs, ……..….	1 792	3 269
Provision pour dépréciation…….		-
Autres décalages temporaires passifs	(203)	(152)
Impôts différés actif nets ….……..……....	**1 589**	**3 117**
Dont à moins d'un an	***1 589***	***1 574***

Le montant des déficits reportables pré-intégration fiscale en France s'établit à 57 Millions d'euros. Ces déficits n'ont pas été activés par prudence. Le montant du report déficitaire du groupe d'intégration fiscale à fin 2020 est de 5M€, soit un montant d'impôt différé de 1 164 K€.

26. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires 2020 concernant les travaux de mission légale des commissaires aux comptes sont les suivants :

	Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
Montant HT en milliers d'euros	**EY**	**SFC**	**EY**	**SFC**
Audit				
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés				
- Eurobio Scientific et ses filiales intégrées globalement	52,5	52,5	42	24
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
- Revue semestrielle	22,5	22,5	40	-
Sous-Total	**75**	**75**	**82**	**24**
Autres prestations				
Services autres que la certification des comptes	12	4	6	-
Sous-Total	**12**	**4**	**6**	**-**
Total	**87**	**79**	**88**	**24**

27. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations conclues avec des parties liées au cours de l'exercice ont toutes été réalisées à des conditions de marché normales.

Les rémunérations allouées aux membres de la direction du Groupe se sont élevées à K€ 913 au cours de l'exercice 2020, contre K€ 829 en 2019. Une somme de K€ 25 a été provisionnée dans les comptes 2020 au titre des jetons de présence de l'année 2020 pour les membres du Conseil de Surveillance, inchangée par rapport à l'année précédente.

Dans le cadre des transactions réalisées avec des parties liées, une convention de conseil et d'assistance a été conclue avec la société ADVEST, dirigée par Michel Picot, membre du conseil d'administration. Dans le cadre de celle-ci, la société ADVEST a facturé un montant de K€ 12 TTC au Groupe au titre de l'exercice 2020. Une convention de conseil et d'assistance a été conclue avec la société BARBADAM Conseils, dirigée par Patrick de Roquemaurel, membre du conseil d'administration. Dans le cadre de celle-ci, la société BARBADAM Conseils a facturé un montant de K€ 14 TTC au Groupe au titre de l'exercice 2020.

28. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Une synthèse des obligations contractuelles et des engagements commerciaux du Groupe au 31 décembre 2020 est présentée dans les tableaux suivants :

Engagements donnés (en milliers d'euros)	Réf.	Total	Paiements dus à moins d'un an	Paiements dus de un à cinq ans	Paiements dus à plus de cinq ans
Engagements liés aux options de change		20 937	19 252	1 685	-
Obligations en matière de locations simples	**(*)**	**4 462**	**703**	**2 657**	**1 101**
Locations immobilières		*4 125*	*504*	*2 520*	*1 101*
Locations de véhicules		*336*	*199*	*137*	-
Location de photocopieurs					
Total		**25 399**	**19 955**	**4 342**	**1 101**

(*) Il s'agit des obligations du Groupe en matière de location de longue durée de véhicules, de location immobilière et de location de photocopieurs.

En complément de ces engagements, le fonds de commerce d'origine Eurobio a été nanti en faveur de plusieurs banques dans le cadre des emprunts souscrits par celle-ci.

29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 8 janvier 2021, le Groupe a confirmé son éligibilité au dispositif PEA-PME

Le 18 janvier 2021, le Groupe a annoncé son test antigénique rapide propriétaire, EBS 10-20.

Le 9 mars 2021, le Groupe a annoncé son test PCR propriétaire EBX-044 pour permettre l'identification des variants du SARS-CoV-2.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 31 DECEMBRE 2020

ET

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SFC AUDIT ERNST & YOUNG Audit

Eurobio Scientific

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

SFC AUDIT
18, avenue Félix Faure
69007 Lyon
S.A.S. au capital de € 12 278
820 866 895 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon-Riom

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Eurobio Scientific

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Eurobio Scientific,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Eurobio Scientific relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les « Principes, règles et méthodes comptables » relatifs aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations financières sont décrits dans la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux rubriques 3.2 « Immobilisations incorporelles » et 3.5. « Immobilisations financières ». En particulier, comme le précise la note 3.6 « Dépréciation des actifs », votre société réalise annuellement des tests de dépréciation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons analysé le caractère approprié des informations visées ci-dessus, ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces tests et les hypothèses utilisées, et analyser que l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon et Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

SFC AUDIT	ERNST & YOUNG Audit
Signé électroniquement le 30/04/2021 par Nicolas Total	
Nicolas Total	Cédric Garcia

EUROBIO SCIENTIFIC - ETATS FINANCIERS ANNUELS 2020

Montants exprimés en euros

RUBRIQUES	Brut	Amortissement provisions	Net 31/12/20	Net 31/12/19
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	42 083	(42 083)	-	-
Frais de développement	6 236 976	(6 236 976)	-	43 704
Concession, brevets et droits similaires	2 072 427	(1 564 737)	507 690	562 324
Fonds commercial	42 162 410	(1 579 397)	40 583 013	40 574 013
Immobilisations incorp. en cours	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immo. incorp.				
	50 513 897	(9 423 194)	41 090 703	41 180 041
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-		-	-
Constructions	825 476	(519 900)	305 576	81 624
Installations tech., mat. et outillage ind.	5 594 120	(3 612 642)	1 981 478	593 182
Autres immobilisations corporelles	3 725 124	(2 226 413)	1 498 712	1 245 134
Immobilisations corp. en cours	1 209 198	-	1 209 198	1 587 234
Avances et acomptes				
	11 353 918	(6 358 955)	4 994 964	3 507 173
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	40 756 153	(6 292 294)	34 463 858	33 392 216
Créances rattachées à participations	5 051 680	(4 861 473)	190 207	204 996
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	48 052	-	48 052	48 052
Autres immobilisations financières	2 091 390	(30 000)	2 061 390	1 405 030
	47 947 275	(11 183 768)	36 763 507	35 050 294
ACTIF IMMOBILISE	**109 815 090**	**(26 965 916)**	**82 849 173**	**79 737 508**
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours de product. de services				
Stocks de produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	15 771 116	(4 447 105)	11 324 011	8 154 910
	15 771 116	(4 447 105)	11 324 011	8 154 910
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	380 372	-	380 372	180 717
Créances clients et comptes rattachés	51 177 899	(800 299)	50 377 600	16 001 610
Autres créances	6 308 166	-	6 308 166	5 960 236
Capital souscrit et appelé, non versé				
	57 866 436	(800 299)	57 066 137	22 142 563
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 006 244		1 006 244	602 082
Disponibilités	61 058 010		61 058 010	6 010 478
Charges constatées d'avance	548 831		548 831	489 577
	62 613 085		62 613 085	7 102 137
ACTIF CIRCULANT	**136 250 637**	**(5 247 404)**	**131 003 233**	**37 399 610**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-		-	26 385
Primes de remboursement des obligations	-		-	7 545
Ecarts de conversion actif	1 543 959	-	1 543 959	964 791
TOTAL GENERAL	**247 609 686**	**(32 213 321)**	**215 396 365**	**118 135 839**

RUBRIQUES			Net 31/12/20	Net 31/12/19
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	3 629 815	3 629 815	3 597 829
Primes d'émission, de fusion, d'apport…			40 044 668	156 197 191
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			796	796
Réserves statutaires et contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			3 521 245	(115 873 324)
Résultat de l'exercice			78 782 666	3 521 245
			125 979 190	47 443 737
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS REGLEMENTEES			811 824	606 772
CAPITAUX PROPRES			**126 791 013**	**48 050 509**
Fonds non remboursables et assimilés				
Avances conditionnées			607 304	975 501
AUTRES FONDS PROPRES			**607 304**	**975 501**
Provisions pour risques			1 994 188	1 474 969
Provisions pour charges			811 876	675 863
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			**2 806 064**	**2 150 832**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires			2 764 260	5 872 421
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			21 630 016	7 246 382
Emprunts et dettes financières divers			30 301 302	30 691 956
			54 695 578	43 810 759
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			884 307	-
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			13 179 280	10 980 765
Dettes fiscales et sociales			15 883 806	3 997 864
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-	-
Autres dettes			303 496	7 893 803
			29 366 581	22 872 432
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			72 527	144 687
DETTES			**85 018 993**	**66 827 878**
Ecarts de conversion passif			172 991	131 119
TOTAL GENERAL			**215 396 365**	**118 135 839**

La ventilation des dettes est présentée en note 10.

COMPTE DE RESULTAT (Première partie)

RUBRIQUES	France	Export	Net 31/12/20	Net 31/12/19
Ventes de marchandises	150 322 330	28 596 806	178 919 136	55 388 038
Production vendue de biens			-	-
Production vendue de services	542 605	120 562	663 167	454 775
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**150 864 934**	**28 717 368**	**179 582 303**	**55 842 813**

Production stockée		
Production immobilisée	582 978	2
Subventions d'exploitation	33 814	33 536
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	716 970	1 046 379
Autres produits	413 321	119 707
PRODUITS D'EXPLOITATION	**181 329 385**	**57 042 438**

CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises (et droits de douane)	63 941 339	31 762 266
Variation de stock de marchandises	(6 909 450)	45 547
Achats de matières premières et autres approvisionnement	6 582 180	1 689 830
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	-	651 938
Autres achats et charges externes	12 071 580	8 377 846
	75 685 649	42 527 427
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 578 663	566 315
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	7 903 319	5 533 364
Charges sociales	3 279 504	2 303 630
	11 182 823	7 836 994
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	800 474	502 101
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	4 418 306	689 909
Dotations aux provisions pour risques et charges	252 755	594 874
	5 471 535	1 786 883
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 384 494	303 024
CHARGES D'EXPLOITATION	**96 303 163**	**53 020 643**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**85 026 222**	**4 021 795**

COMPTE DE RESULTAT (Deuxième partie)

RUBRIQUES	Net 31/12/20	Net 31/12/19
RESULTAT D'EXPLOITATION	**85 026 222**	**4 021 795**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	150 804	91 661
Reprises sur provisions et transferts de charges	608 872	161 867
Différences positives de change	507 691	609 031
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	262 233	
	1 529 600	862 559
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	717 531	220 897
Intérêts et charges assimilés	676 885	809 264
Différences négatives de change	576 797	
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
	1 971 213	1 030 161
RESULTAT FINANCIER	**(441 614)**	**(167 602)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**84 584 608**	**3 854 193**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	191 779	218
Produits exceptionnels sur opérations en capital	107 149	4 447
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 984	51 757
	311 912	56 422
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	60 757	13 625
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	239 344	529 233
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	242 405	188 743
	542 505	731 601
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(230 593)**	**(675 179)**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	5 571 348	(342 231)
TOTAL DES PRODUITS	**183 170 897**	**57 961 419**
TOTAL DES CHARGES	**104 388 230**	**54 440 175**
BENEFICE OU PERTE	**78 782 666**	**3 521 245**

1 NATURE DE L'ACTIVITE

Eurobio Scientific est un acteur majeur dans le domaine du diagnostic in vitro de spécialités et des sciences de la vie. Il intervient dans la conception, le développement et la commercialisation de tests diagnostiques dans les domaines de la transplantation, des maladies infectieuses, de l'auto-immunité et de l'oncologie, ainsi que de produits pour la recherche dans le domaine des sciences de la vie. Il est notamment le leader en France de la commercialisation des tests HLA. Avec ses nombreux partenariats et sa forte présence hospitalière, Eurobio Scientific dispose de son propre réseau étendu de distribution et d'un portefeuille de produits propriétaires parmi lesquels Tétanos Quick Stick®, et la gamme de biologie moléculaire EBX (Dengue, Chickungunya, Zika, Hépatite delta, etc…) dans le domaine des maladies infectieuses. La Société se développe ainsi rapidement dans le domaine de la biologie moléculaire, en particulier dans les plateaux techniques des laboratoires privés. Dans le domaine des sciences de la vie, le groupe développe un ensemble de produits destinés à la R&D, en particulier auprès d'organismes publics de recherche et de l'industrie pharmaceutique. Il commercialise notamment des milieux de culture cellulaires, des réactifs de biologie moléculaire ainsi que des anticorps propriétaires, et propose un service de production à façon dédié aux sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques. Eurobio Scientific produit et commercialise également des milieux de transport et de préservation des greffons de cornée. La Société est membre du GIE européen DiaMondial.

Dans le domaine thérapeutique, Eurobio Scientific a licencié des molécules issues de ses nombreux travaux de recherche et développement thérapeutique et est éligible à recevoir des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès des développements entrepris sur ces molécules, entre autres par Allergan (aujourd'hui AbbVie), et des redevances si ces molécules sont commercialisées.

Eurobio Scientific détient plusieurs filiales opérationnelles à l'étranger : Genbio aux Etats-Unis, Pathway Diagnostics et Personal Diagnostics en Grande Bretagne, TECOmedical AG en Suisse, TECOmedical Gmbh et TECOdevelopment en Allemagne et TECOmedical Benelux aux Pays Bas. Le groupe dispose ainsi de trois unités de production basées en région parisienne, en Allemagne et aux Etats-Unis.

Dans le cadre de son développement à l'international, et en particulier en Europe, la Société a réalisé en juillet 2020 l'acquisition du groupe TECOmedical présent en Suisse, Allemagne, Autriche et Benelux. Le paiement de cette acquisition a été effectué entièrement en numéraire et sur ses propres fonds, par l'intermédiaire d'une société holding créée pour l'occasion, Eurobio Scientific Switzerland.

Au 31 décembre 2020, Eurobio Scientific emploie 124 collaborateurs, principalement basés en région parisienne.

Au cours de l'exercice 2020, Eurobio Scientific est devenu un acteur important du diagnostic du virus SARS CoV-2 responsable de l'épidémie de COVID-19. Dès fin février 2020, la société était en effet un des rares acteurs du secteur à disposer d'un test PCR marqué CE, celui de son partenaire coréen Seegene. De plus, le 25 mars 2020, Eurobio Scientific était la première société française à proposer son propre test PCR marqué CE, développé et fabriqué en France. Au fur et à mesure de l'extension de l'épidémie, la Société a mis en place rapidement une offre spécifique d'instruments et de tests PCR, sérologiques et plus récemment antigéniques, doublée d'un accompagnement fort de ses clients. Le succès de ces solutions a permis une croissance très élevée du chiffre d'affaires de l'entreprise avec une hausse de 222% par rapport à 2019. Au 31 décembre 2020, l'EBITDA a atteint 87,6 millions d'euros. En parallèle, l'activité traditionnelle, hors COVID a progressé avec une croissance de 11%.

Le retour à la profitabilité d'Eurobio Scientific depuis deux exercices a permis à l'entreprise de bénéficier de la confiance de ses partenaires financiers et de constituer un consortium bancaire pour un prêt à des conditions plus attrayantes que par le passé. Un financement de 7,6 millions d'euros a ainsi été mis en place en février 2020. Il a permis de restructurer la dette de la société en mettant fin aux anciens financements mezzanine coûteux, obligations et BSA, et en remboursant les prêts vendeurs qui étaient encore en cours, ainsi que les financements de trésorerie à court terme.

Compte tenu de tous ces éléments, Eurobio Scientific disposait d'une trésorerie de 62,1 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Eurobio Scientific a été immatriculée le 20 novembre 1997. Depuis le 17 novembre 2005, Eurobio Scientific est coté sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR0013240934, mnémo : ALERS) et fait partie des indices Euronext Growth BPI Innovation, PEA-PME 150 et Next Biotech. Eurobio Scientific publie ses informations sur un site internet à l'adresse suivante : http://www.eurobio-scientific.com/fr.

2 PRINCPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement 2016-07) en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, indépendance des exercices, permanence des méthodes). La Société dispose d'une trésorerie et d'un accès à des financements suffisants pour poursuivre son développement au cours des douze prochains mois. Elle présente dans son bilan au 31 décembre 2020 des disponibilités et valeurs mobilières de placement d'un montant total de 62,1 millions d'euros (cf. note 13) investis en FCP monétaires à valeur liquidative quotidienne et faible volatilité, auprès de la Société Générale en France.

Ces principes comptables requièrent de la part de la Direction la détermination de certaines estimations et hypothèses pouvant avoir une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers. Les réalisations sont susceptibles de différer de ces estimations initiales.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La société dispose d'une trésorerie de 62,1 millions d'euros au 31 décembre 2020 (cf. note 13).
- La société a dégagé un résultat d'exploitation positif de 85,0 millions d'euros au 31 décembre 2020
- La société a dégagé un EBITDA positif de 87,6 millions d'euros au 31 décembre 2020
- La société reste attentive à préserver ses ressources financières :
    - Elle a procédé à la mise en place d'un crédit bancaire de 7,6 millions d'euros en février 2020, afin de restructurer sa dette, en particulier en remboursant sa dette mezzanine très coûteuse, et financer ses futures acquisitions.
    - Pour financer une hausse importante du besoin en fonds de roulement, elle a mis en place à titre transitoire d'un an un prêt complémentaire garanti par l'Etat (PGE) de 10 millions d'euros en avril 2020.
    - Elle maintient ses pratiques avec une concentration de ses dépenses sur les investissements et charges directement favorables à la progression de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité.

Compte tenu de ces éléments, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances au-delà du 31 décembre 2021.

Les comptes annuels sont établis en euros. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

2.2 Opérations en devises

Les opérations libellées en devise étrangère sont comptabilisées en euros sur la base du cours constaté à la date des opérations. A la date de clôture de l'exercice, la valeur des dettes ou des créances en devise étrangère sont réévaluées au taux de change de clôture. Le poste "Ecart de conversion" est la contrepartie de cette réévaluation.

L'écart de conversion (actif ou passif) correspond à la variation d'une créance ou d'une dette consécutive à une variation du cours de la devise dans laquelle a été libellée cette créance ou cette dette. L'écart de conversion actif fait l'objet d'une provision pour perte de change.

2.3 Immobilisations incorporelles

Elles sont composées :

- de logiciels, amortis selon le mode linéaire sur des durées variant de 1 à 3 ans,
- de licences, de brevets acquis et de marques, amortis selon le mode linéaire sur des durées respectives de 3 ans à 20 ans,

- des frais de développement amortis sur une durée de 10 ans,
- des fonds de commerce / mali de fusion amortissables ou non.

Les brevets et les technologies acquises à travers des accords de licence sont inscrits à l'actif du bilan lorsque la Société démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie, soit au travers de projets de développement réalisés en interne, soit au travers de la gestion de son portefeuille de brevets. Les coûts externes engagés pour développer des brevets comprennent essentiellement des honoraires juridiques. Ces coûts sont inscrits à l'actif du bilan lorsque la Société démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des actifs, en général supérieure à cinq ans.

Les frais de développement sont relatifs principalement au projet Inoplex. Cet actif fait l'objet d'un amortissement économique depuis mai 2015.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient, constitué de la valeur d'acquisition et des frais accessoires. Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilité des biens, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Agencements et installations générales	Linéaire	10 ans
Equipements de laboratoire	Linéaire	5 à 8 ans
Outillage industriel (automates DMDIV)	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

2.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent :

- les investissements (titres de participation et créances rattachées) effectués dans la filiale américaine, Genbio R&D, dans la société Capforce Plus SAS, dans la société belge Gamma S.A., dans les sociétés britanniques Pathway Diagnostics et Personal Diagnostics, dans les sociétés suisse Eurobio Switzerland et TECOmedical AG.
- les dépôts et cautionnements
- un contrat de liquidité

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

2.6 Dépréciation des actifs

Lors de l'arrêté comptable, la Société reconsidère systématiquement la valeur nette comptable des actifs. La société réalise annuellement un test de dépréciation sur le fonds commercial. Par ailleurs, s'il existe des indices internes ou externes de perte de valeurs sur les autres actifs, la Société réalise un test de dépréciation et estime, pour les actifs considérés leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est fondée soit sur la valeur d'utilité, soit sur la valeur de marché. Si la valeur recouvrable se révèle inférieure à la valeur nette comptable, la Société comptabilise une dépréciation exceptionnelle égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable.

La valeur d'utilité d'un actif est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels qu'il génère, augmenté de sa « valeur terminale » correspondant à la valeur actualisée à l'infini des flux de trésorerie de l'année « normative » estimée à l'issue de la période couverte par les flux prévisionnels. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif en question. Les flux prévisionnels de

trésorerie sont construits sur la base des modèles d'affaires aux bornes de chaque actif et des hypothèses de ventes retenues par les équipes commerciales.

L'évaluation faite au 31 décembre 2020 a conduit la Société à considérer les faits suivants :

(i) L'activité anciennement d'Eurobio-Ingen se poursuivant avec une amélioration du résultat par rapport à l'année 2019, le fonds de commerce n'a pas fait l'objet de dépréciation.
(ii) Les créances rattachées à des participations qu'Eurobio Scientific SA détient vis-à-vis de Genbio R&D Inc. ont été dépréciées sur la base de la dette que cette dernière entretient vis-à-vis de la première. Ainsi, une reprise de provision de 369 k€ a été comptabilisée au 31 décembre 2020.
(iii) Aucun indice de perte de valeurs n'a été identifié sur les autres actifs.

2.7 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation, est comptabilisée lorsque cette valeur brute est supérieure. Une attention particulière est portée sur la date de péremption des produits stockés.

La Société distingue plusieurs stocks de la façon suivante :

- des stocks de marchandises, qui comprennent des réactifs ou différents consommables, ces stocks sont dépréciés en fonction des dates de péremptions, les stocks de marchandises périmées à moins de 3 mois sont dépréciés à 100 % de leur valeur d'achat.
- des stocks de machines (automates),
- des stocks de pièces détachées, d'accessoires, de petits matériels et consommables associés.

La méthode de dépréciation utilisée pour les machines, pièces détachées et consommables est la suivante :

- 15% de dépréciation linéaire par élément et par an jusqu'à 5 ans ;
- 100% de dépréciation pour tout stock de 5 ans et plus.

2.8 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances clients. Une dépréciation statistique est également comptabilisée sauf pour les créances liées aux clients du secteur public :

- Les créances échues à plus d'un an ont été dépréciées à hauteur de 100% de leur valeur hors taxes ;
- Les créances échues entre 6 mois et 1 an ont été dépréciées à 50% de leur valeur hors taxes.

2.9 Charges à étaler

Les coûts d'emprunt sont inscrits en charges à étaler et sont amortis sur la durée de vie de l'emprunt en fonction de l'échéancier de remboursement. Ces coûts incluent les frais de mise en place des emprunts.

2.10 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

2.11 Provisions pour risques et charges et engagements de retraite

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges ayant un objet précis et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2013-02 du CNC (cf. note 16).
Pour le calcul de cette indemnité, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,34 % (0,75% au 31 décembre 2019)
- Inflation : 2,0 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres et 65 ans pour les cadres
- Taux de charges sociales de 45 % pour les cadres et non-cadres
- Taux de revalorisation à long terme des salaires annuels dégressifs :
    - Pour les cadres : 5% jusqu'à 39 ans, 4% de 40 à 49 ans, 3% au-delà
    - Pour les non-cadres : 4% jusqu'à 39 ans, 3% de 40 à 49 ans, 2% au-delà.

2.12 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de la société proviennent principalement des activités liées :

- À la commercialisation des produits de Diagnostic *In Vitro*, de réactifs pour la recherche en sciences de la vie, de milieux pour la greffe de cornée, propriétaires ou appartenant à des tiers, essentiellement réalisée en France et à l'international, ainsi qu'aux ventes d'instruments (« Ventes »),
- Aux paiements d'étapes reçus dans le cadre de contrats de collaboration (« Produits de Recherche et Développement ») en particulier dans le cadre des activités thérapeutiques,
- Aux subventions reçues dans le cadre de travaux de recherche en collaboration financés par Bpifrance (« Subventions de Recherche et Développement »),
- Aux autres produits qui correspondent aux différentes reprises sur provisions.

Les paiements reçus avant que les critères de reconnaissance du revenu ne soient remplis sont inscrits au bilan en produits constatés d'avance.

2.13 Frais de recherche et développement et crédit d'impôt recherche

Les frais de recherche et développement sont essentiellement composés de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités et d'amortissement d'immobilisation. Les projets de développement en cours acquis qui sont identifiables et évaluables de manière fiable, sont comptabilisés séparément en immobilisations incorporelles indépendamment de la méthode appliquée par la société, s'ils satisfont aux conditions de définition et de comptabilisation du règlement n° 2014-03. Les frais de recherche et les frais de développement ne remplissant pas ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Ces frais ouvrent droit en France, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt enregistré à la clôture de l'exercice. Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé en produits d'impôts au titre de l'exercice 2020 s'élève à K€ 299 contre K€ 371 au titre de l'exercice 2019. En 2020, ce montant ne fera pas l'objet d'une demande de remboursement : la société dégageant un résultat imposable bénéficiaire, le crédit d'impôt recherche viendra compenser le montant de l'impôt dû.

2.14 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte des charges et produits liés à des événements majeurs intervenus spécifiquement pendant l'exercice comptable.

2.15 Options et bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

3 ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

3.1 Epidémie COVID-19

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires lié à la vente de tests et d'instruments dans le cadre de l'épidémie COVID-19 s'élève à 110 millions d'euros. Ces ventes concernent principalement les tests PCR pour la détection du virus, test Seegene et test propriétaire EBX 041, les ventes de tests de sérologie ayant été moins importantes qu'anticipées. Au cours de l'exercice, la société a été particulièrement sollicitée pour répondre à la demande très importante des laboratoires afin de pouvoir réaliser des tests PCR pour détecter la présence du virus SARS CoV-2. Le personnel a été présent en continu pour assurer l'approvisionnement des laboratoires en automates et en tests, pour effectuer l'installation, la maintenance et le dépannage de ces instruments, et pour assister les laboratoires téléphoniquement avec son centre d'appel technique ouvert quasiment 24 heures sur 24. Vis à vis de ses fournisseurs, Eurobio Scientific a également mis en œuvre tout son réseau afin d'éviter au maximum les pénuries d'approvisionnement, et a proposé des solutions pour répondre au mieux à la forte demande des hôpitaux et des laboratoires privés. La société a également bénéficié de la demande internationale qui lui a permis d'accroitre de manière significative ses ventes à l'export avec des marges importantes qui ont contribué fortement à la profitabilité de la société sur l'exercice.

L'impact de l'épidémie sur l'activité de la société a donc été très positif sur l'exercice 2020, et il se poursuit au-delà du 31 décembre.

De plus, le parc d'instruments a presque doublé grâce à des ventes réalisées dans le cadre COVID. Ces nouveaux instruments permettent de réaliser un panel de tests beaucoup plus étendu que les tests COVID seuls, et devraient continuer à avoir ainsi un impact significatif à plus long terme en permettant d'accélérer la croissance de l'activité maladies infectieuses hors COVID.

3.2 Déploiement des solutions de diagnostic du Coronavirus

Le 3 mars 2020, Commercialisation du panel ALLPLEX CORONAVIRUS de SEEGENE, que le groupe distribue exclusivement en France et lance parallèlement son propre test propriétaire, désormais disponible en RUO (Research Use Only).

Le 25 mars 2020, Marquage CE pour son test propriétaire EBX 041 SARS CoV2, développé spécifiquement pour le diagnostic clinique du COVID-19.

Le 31 mars 2020, Marquage CE des tests SARS Cov-2 IgG et IgM CLIA développés spécifiquement pour la sérologie des patients dans le but de connaître leur statut immunologique par rapport au COVID-19.

Le 5 mai 2020, la société et NG Biotech ont annoncé avoir signé un accord pour la distribution en France du test NG-Test IgG COVID-19 auprès des professionnels de santé et des EHPAD.

Le 11 mai 2020, le test propriétaire EBX 041 SARS CoV-2 pour la détection du génome du virus responsable de la maladie du COVID-19, sous licence de l'institut Pasteur et marqué CE, fait partie de la liste des « Dispositifs marqués CE ou validés par un CNR, pris en charge par l'assurance maladie ».

Le 13 mai 2020, la société a annoncé son association avec les Hospices Civils de Lyon pour réaliser une étude clinique observationnelle dont l'objectif principal est la création d'une banque d'anticorps de référence anti-SARS CoV-2, le virus responsable de la maladie du COVID-19.

Le 9 juin 2020, Validation CNR de deux nouveaux tests de sérologie :

- Test sérologique en ELISA gamme Wantaï ;
- Test sérologique automatisé gamme SNIBE.

Le 15 septembre 2020, Marquage CE de son test PCR COVID EBX FluCoSynTM.

Le 22 septembre 2020, la société a lancé son premier test de diagnostic rapide permettant la recherche de l'antigène du virus SARS CoV-2.

3.3 Accord de crédit

Le 12 mars 2020, la société annonce la mise en place d'un accord de crédit pour un total de 11 millions d'euros auprès d'un pool bancaire réunissant LCL, BNP Paribas, CIC et Crédit Agricole Ile de France.

Ces nouvelles ressources ont pour objet de :

- Refinancer les crédits existants pour simplifier la structure de la dette et supprimer les garanties partielles et multiples, en particulier rembourser le solde de l'emprunt contracté auprès de Harbert en 2017 et obtenir la mainlevée des garanties liées à cet emprunt (voir note 17) ;
- Accompagner la croissance organique ;
- Financer d'éventuelles opérations de croissance externe.

3.4 Exercice et Rachat de BSA

Le 30 mars 2017, le Directoire de la société avait procédé à l'émission et l'attribution à Harbert European Growth Capital Fund I (Harbert) de 3 636 363 bons de souscription d'actions (BSA Harbert).

Le 3 avril 2020, Harbert a communiqué à la société une demande d'exercice de la moitié de ses BSA, soit 1,818,182 BSA Harbert qui ont donné lieu à l'émission de 90 909 actions nouvelles au prix unitaire de 4,40 euros soit un total de 399 999,60 euros.

Le 3 avril 2020, afin de réduire la dilution du capital consécutive à l'émission d'actions nouvelles par exercice de BSA, la société a procédé au rachat des 1,818,181 BSA Harbert restants pour un montant total de 645 453,90 euros Les BSA Harbert acquis ont été annulés, évitant ainsi l'émission de 90 909 actions nouvelles.

Au 14 avril 2020, il n'existe plus de BSA Harbert en circulation et le capital de la société s'élève à 3 629 814,72 euros, divisé en 11 343 171 actions ordinaires de 0,32 euros de valeur nominale chacune.

3.5 Croissance externe

Le 15 juillet 2020, la société annonce l'acquisition de 100% du capital de TECOmedical AG, société mère d'un groupe suisse spécialisé dans le développement et la distribution de tests de diagnostic in vitro en Europe, présent en Suisse, en Allemagne, en Autriche et au Benelux.

Eurobio Scientific a acquis le groupe TECO en date du 1er juillet 2020. L'objectif de cette acquisition était d'étendre la présence d'Eurobio Scientific dans la région DACH (Allemagne, Autriche, Suisse) qui constitue un des plus gros marchés du diagnostic en Europe. Le paiement de cette acquisition a été effectué entièrement en numéraire avec les propres fonds du groupe par l'intermédiaire de la holding Eurobio Scientific Switzerland créée pour l'occasion.

La maison mère du groupe TECO, TECOmedical AG, est basée en Suisse à Sissach dans la région de Bâle. Elle commercialise des produits de diagnostic en Suisse et en Autriche. TECOmedical AG détient 100% de :

- TECOmedical GMBH, société basée en Allemagne en charge des ventes dans ce pays,
- TECOdevelopment GMBH, société de production de produits propriétaires, également basée en Allemagne, et
- TECOmedical Benelux BV, société basée en Hollande en charge des ventes pour le Benelux.

En 2019, le groupe TECOmedical a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 7,3 millions d'euros.

4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (valeur brute et amortissement) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Frais de constitution	42			42
Frais de développement	6 237			6 237
Concessions et droits similaires, brevets	2 071	1		2 072
Fonds de commerce	42 153	9		42 162
Autres immos incorporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL VALEUR BRUTE	50 504	10		50 514

AMORTISSEMENTS	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Frais de constitution	42			42
Frais de développement en cours	6 193	44		6 237
Concessions et droits similaires, brevets	1 509	56		1 565
Fonds commercial	1 579			1 579
Autres immos incorporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL AMORTISSEMENTS	9 324	99		9 423

TOTAL VALEUR NETTE	41 180	-89		41 091

Le poste « fonds de commerce » comprend :

- le mali technique d'un montant de K€ 7.006 généré par la TUP d'InGen Biosciences ;
- le mali technique d'un montant de K€ 5.360 généré par la TUP d'Eurobio-Ingen ;
- le mali technique d'un montant de K€ 887 généré par la TUP de Dendritics ;
- le mali technique d'un montant de K€ 26.732 généré par de TUP d'Ingen ;
- le fonds de commerce Abcys d'un montant de K€ 1.188 issus de l'acquisition de la société Abcys ;
- le fonds de commerce du TQS pour K€ 980 ;
- le fonds de commerce Diasys France acquis pour K€ 9.

La charge d'amortissement s'est élevée à K€ 99 sur l'exercice 2020. La charge d'amortissement s'élevait à K€ 132 sur l'exercice 2019 complétée par l'entrée des anciens amortissements de K€ 762 à la suite de la TUP d'Eurobio-Ingen et Dendritics pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles (valeur brute et amortissement) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Constructions				
Agencements & Aménagements des construct	**574**	**252**		**825**
Installations techniques				
Matériel industriel	**3 910**	**1 684**		**5 594**
Outillage industriel				
Autres immos corporelles				
Agencements divers	1 925	548	3	2 470
Matériel de transport	53			53
Matériel de bureau & info	971	60		1 031
Mobilier	172			172
	3 121	**608**	**3**	**3 725**
Immobilisations en cours				
Immobilisations Corporelles en-cours	**1 587**	**1 769**	**2 147**	**1 209**
TOTAL VALEUR BRUTE	**9 191**	**4 313**	**2 150**	**11 354**

AMORTISSEMENTS	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Constructions				
Agencements & Aménagements des construct	**492**	**28**		**520**
Installations techniques				
Matériel industriel	**3 317**	**296**		**3 613**
Outillage industriel				
Autres immos corporelles				
Agencements divers	742	317		1 059
Matériel de transport	32	10		42
Matériel de bureau & info	931	22		953
Mobilier	171	1		172
	1 876	**351**		**2 226**
Immobilisations en cours				
Agencement en-cours				
TOTAL AMORTISSEMENTS	**5 684**	**675**		**6 359**

TOTAL VALEUR NETTE	**3 507**	**3 638**	**-2 150**	**4 995**

La charge d'amortissement s'est élevée à K€ 675 sur l'exercice 2020. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, les dotations aux amortissements s'élevaient à K€ 293 sur l'exercice 2019 complétée par l'entrée des anciens amortissements de K€ 3.397 à la suite de la TUP d'Eurobio-Ingen et Dendritics.

.

6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Incidence des cours de change	31/12/2020
Titres de Participation (Genbio R&D)	**6 262**				**6 262**
Titres de Participation (Capforce Plus)	**29 858**				**29 858**
Titres de Participation (Gamma)	**305**				**305**
Titres de Participation (Cellbiosciences)	**30**				**30**
Titres de participation (Pathway Diagnostics Ltd)	**3 230**				**3 230**
Titres de participation (Eurobio Scientific Switzerland)		**329**			**329**
Titres de participation (TECOmedical)		**743**			**743**
Créances rattachées à des participations	**5 436**	**78**		**(462)**	**5 052**
Prêts	**48**				**48**
- Dépôts et cautionnement	*1 044*	*1*	*703*		*341*
- Contrat de liquidité	*251*	*1 386*	*1 361*		*276*
- Actions propres	*249*	*1 361*	*136*		*1 474*
Autres immos financières	**1 544**	**2 749**	**2 201**		**2 091**
TOTAL VALEUR BRUTE	**46 712**	**3 898**	**2 201**	**(462)**	**47 947**

PROVISIONS	31/12/2019	Dotations	Reprises	Incidence des cours de change	31/12/2020
Titres de Participation (Genbio R&D)	**6 262**				**6 262**
Titres de Participation (Capforce Plus)					
Titres de Participation (Gamma)					
Titres de Participation (Cellbiosciences)	**30**				**30**
Créances rattachées à des participations	**5 231**	**131**	**500**		**4 861**
Prêts					
Autres immos financières	**139**		**109**		**30**
TOTAL PROVISIONS	**11 662**	**131**	**609**		**11 184**

TOTAL VALEUR NETTE	**35 050**	**3 767**	**(1 592)**	**-462**	**36 764**

Au 31 décembre 2020, la situation nette de la filiale américaine est négative, tout comme en 2019. Une dotation nette supplémentaire sur créances rattachées aux participations a été comptabilisée au 31 décembre 2020 afin d'élever la provision à hauteur du montant de situation nette négative de la filiale, soit K€ (4.861).

La colonne « Incidence des cours de change » fait apparaître la réévaluation de la créance rattachée à des participations avec Genbio R&D.

7 STOCKS

(en milliers d'euros)

STOCKS	31/12/2020	31/12/2019
VALEUR BRUTE		
Stock d'instruments	1 672	1 160
Stock de marchandises (réactifs)	13 154	7 309
Stock de pièces détachées, accessoires, petits matériels et consommables associés	945	392
TOTAL VALEUR BRUTE	**15 771**	**8 862**
TOTAL DEPRECIATION	**(4 447)**	**(707)**
TOTAL VALEUR NETTE	**11 324**	**8 155**

Au 31 décembre 2020, les stocks sont constitués de produits de Diagnostics *In Vitro* (coffrets de réactifs), de réactifs pour la recherche en sciences de la vie, de milieux pour la greffe de cornée de pièces détachées et d'instruments pour un montant net de K€ 11 324.

8 CREANCES

(en milliers d'euros)

Créances Nettes	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes versés	**380**	**181**
Créances clients et comptes rattachés	**50 378**	**16 002**
Autres créances	**6 308**	**5 960**
dont Crédit d'Impôt Recherche	*739*	*609*
dont Autres Crédit d'Impôt (CIA, CICE)	*8*	*132*
dont Etat, TVA	*1 505*	*1 690*
dont Salariés	*82*	*97*
dont autres produits à recevoir	*32*	*13*
dont subventions à recevoir	*95*	*95*
dont Genbio R&D (anciennement Exonhit Inc.)	*732*	*799*
dont Capforce Plus	*60*	*35*
dont Capforce Inc	*994*	*188*
dont Culture Top	*0*	*5*
dont Eurobio Sc. Switzerland	*1 946*	
dont Créances liés au Factor	*0*	*2 237*
dont avoirs à recevoir	*1*	*45*
dont débiteurs divers	*114*	*14*
Total	**57 066**	**22 143**

Les créances de TVA comptabilisées au 31 décembre 2020 comprennent la TVA sur article 259B (K€ 506) provenant principalement de refacturations avec la filiale américaine. Cette TVA fait l'objet d'une auto-liquidation et impacte donc aussi le passif du bilan au niveau du poste des « Dettes fiscales et sociales ».

Eurobio Scientific disposant d'une trésorerie importante, le recours à un Factor a été interrompu. Cette interruption se traduit par une diminution de la valeur des créances liées au Factor.

9 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	31/12/2020	31/12/2019
Clients, factures à établir (inclus dans créances clients et comptes rattachés)	**806**	**650**
Produits à recevoir (inclus dans les autres créances)	**1 337**	**1 038**
dont crédit d'impôt recherche de l'exercice……..	*299*	*439*
dont crédit d'impôt recherche sur exercices antérieurs ……..	*943*	*504*
dont subventions à recevoir ……	*95*	*95*
dont divers ……		
Intérêts courus à recevoir (inclus dans les disponibilités)	**29**	**9**
Total	**2 173**	**1 697**

10 VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES SELON LEUR ECHEANCE

(en milliers d'euros)

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	5 052	-	5 052
Prêts	48		48
Autres immobilisations financières	2 091	-	2 091
	7 191	-	7 191
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Avances, acomptes versés sur commandes	380	380	-
Créances clients et comptes rattachés	51 178	51 178	-
Autres créances			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	1 505	1 505	-
Etat - Impôts sur les bénéfices (Crédit Impôt Recherche)	747	747	-
Groupe et associés	3 732	3 732	-
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	32	32	-
Débiteurs divers	115	115	-
Produits à recevoir	95	95	-
Personnel et comptes rattachés	82	82	-
			-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	549	549	-
TOTAL GENERAL	**65 606**	**58 415**	**7 191**

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières et emprunts	**54 696**	**43 909**	**10 268**	**518**
Autres emprunts obligataires	2 764	1 021	1 744	
Emprunts auprès des établissements de crédits	21 630	12 720	8 392	518
Emprunts et dettes financières divers	133	-	133	
Groupe et associés	30 168	30 168	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	**884**	**884**		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**13 179**	**13 179**	**-**	**-**
Fournisseurs et comptes rattachés	13 179	13 179	-	-
Dettes fiscales et sociales	**15 884**	**15 884**	**-**	**-**
Personnel et comptes rattachés	2 855	2 855	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	2 053	2 053	-	-
Impôts sur les bénéfices	5 602	5 602	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	2 575	2 575	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	2 799	2 799	-	-
Autres dettes	**303**	**303**		**-**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**73**	**73**	**-**	
TOTAL GENERAL	**85 019**	**74 232**	**10 268**	**518**

La Loi de Finances Rectificative pour 2008 a instauré un remboursement accéléré des Crédits Impôts Recherche antérieurs à 2009. Cette mesure a été reconduite chaque année. Ce crédit est donc inscrit en autres créances à court terme.

11 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont composées de charges facturées par des tiers à Eurobio Scientific au 31 décembre 2020 mais qui sont relatives à l'exercice 2021. Les charges constatées d'avance sont composées de royalties du contrat CareDx pour K€ 171, de charges de crédit-bail pour K€ 90, et de charges diverses (loyers, assurances) pour K€ 288. Au total, K€ 549 ont ainsi été comptabilisés en charges constatées d'avances sur l'exercice 2020.

12 CHARGES A ETALER

Au 31 décembre 2020, il n'y a plus de charge à étaler. Les charges à étaler était constituées des frais d'émission de l'emprunt obligataire de K€ 6 000 pour un total de K€ 34 au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Charges à étaler ……..……	-	34
Total ……	**-**	**34**
Charges à échéances moins d' 1 an ……	-	*34*
Charges à échéances > 1 an et < 5 ans ……	-	-
Charges à échéances > 5 ans ……	-	-

13 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement, la trésorerie, et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées…..	1 006	602
Disponibilités……..	61 058	6 010
**Valeurs mobilières de placement et disponibilités…..…..... **	**62 064**	**6 613**

Au 31 décembre 2020, les valeurs mobilières de placement sont composées de Comptes à Terme pour un montant de K€ 456 et un Compte Titre pour un montant de K€ 550.

La trésorerie de la société n'est investie que dans des fonds de haute qualité dont la liquidité est raisonnablement garantie. Il n'y a aucun risque identifié à ce jour.

14 CAPITAUX PROPRES

14.1 Capital social actuel

Au 31 décembre 2020, le capital social du Groupe est composé de 11 343 171 actions d'une valeur nominale de € 0,32 toutes de même catégorie.

14.2 Evolution du capital social

Au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, 99 954 actions nouvelles ont été émises, dont :

- 9 045 actions résultant de l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement ;
- 90 909 actions résultant d'une augmentation de capital en numéraire consécutive à un exercice de BSA.

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social au cours de l'exercice allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 :

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation	Prime globale d'émission	Fonds propres levés	Frais imputés sur la prime d'émission	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
31/12/2018							***3 170 269,76 €***	***9 907 093***	***0,32 €***
04/03/2019	Placement privé	1 000 000	320 000,00 €	2 680 000,00 €	3 000 000,00 €	3 290,00 €	3 490 269,76 €	10 907 093	0,32 €
12/06/2019	Acquisition définitive d'actions gratuites	31 535	10 091,20 €	-10 091,20 €	-	500,00 €	3 500 360,96 €	10 938 628	0,32 €
01/07/2019	Apport en nature	304 589	97 468,48 €	913 767,00 €	1 011 235,48 €	1 029,51 €	3 597 829,44 €	11 243 217	0,32 €
31/12/2019							***3 597 829,44 €***	***11 243 217***	0,32 €
28/01/2020	Attribution AGA	9 045	2 894,40 €	- 2 894.40 €	- €	500,00 €	3 600 723,84 €	11 252 262	0,32 €
03/04/2020	Exercice BSA Harbert	90 909	29 090,88 €	370 908,72 €	399 999,60 €	1 259,09 €	3 629 814,72 €	11 343 171	0,32 €
31/12/2020							***3 629 814,72 €***	***11 343 171***	0,32 €

14.3 Capital potentiel

Au 31 décembre 2020, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 46 379 actions correspondant à :

- La levée des options de souscription d'actions attribuées : 8 679 actions ;
- L'acquisition des actions gratuites non encore acquises : 588 actions[1] ;
- L'exercice de bons de souscription d'actions attribués à la société CareDx : 37 700 actions[2] ;

Au 31 décembre 2020, l'exercice potentiel de la totalité de ces valeurs mobilières entraînerait une dilution d'environ 0,41 % par rapport au capital social du Groupe sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

[1] En vertu du plan d'attribution gratuite d'actions, les actions à remettre aux bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition seront soit des actions existantes acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires soit des actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital, le choix entre ces deux options sera réalisé par le conseil d'administration au moment de l'acquisition définitive desdites actions.

[2] Ce nombre d'actions théorique est donné à titre indicatif, dans l'hypothèse d'un cours de bourse des actions au moment de l'exercice des bons de souscription d'actions de € 16,95, ce qui correspond au cours de clôture de la séance du 31 décembre 2020.

14.3.1. Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2020, il restait en circulation 8 679 options de souscription d'actions de 0,32 € de valeur nominale émises par le Groupe et pouvant donner droit à l'émission de 8 679 actions.

Les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours d'exécution au 31 décembre 2020, avant et après le regroupement d'actions du 1er septembre 2017, sont résumées dans le tableau ci-dessous.

			Situation des plans avant regroupement d'actions du 01/09/2017					Situation des plans après regroupement d'actions du 01/09/2017				
Date d'octroi	Délai fiscal	Date échéance du plan	Prix d'exercice initial	Nombre options attribuées initialement	Nombre options radiées avant regroupement	Nombre options exercés avant regroupement	Options en circulation avant regroupement	Nombre d'options ajustées après regroupement	Nombre options radiées après regroupement	Nombre options exercés après regroupement	Option en circulation au 31/12/2020	Prix d'exercice ajusté après regroupement
15/03/11	15/03/15	16/03/21	2,45 €	140 931	100 961	-	39 970	1 998	-	-	1 998	49,00€
24/05/11	24/05/15	24/05/21	2,01 €	55 000	25 000	-	30 000	1 500	-	-	1 500	40,20€
18/04/12	18/04/16	19/04/22	1,31 €	171 865	90 566	-	81 299	4 061	-	-	4 061	26,20€
04/04/13	04/04/17	04/04/23	0,88 €	169 269	146 859	-	22 410	1 120	-	-	1 120	17,60€
TOTAL				**537 065**	**363 386**	-	**173 679**	**8 679**	-	-	**8 679**	

14.3.2. Actions gratuites

Au 31 décembre 2020, dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions émis par la Société et exécutés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il ne reste aucune action gratuite non acquise et susceptible d'être émise.

Date d'attribution	Date d'acquisition	Date De cessibilité	Nombre de droits attribués	Nombre de droits annulés	Nombre de droits acquis	Solde de droits au 31 décembre 2020
01/07/2019	01/07/2019	01/07/2021	15 968	-	15 968	-
06/07/2020	06/07/2021	06/07/2022	588	-	-	588
TOTAL			**16 556**	**-**	**15 968**	**588**

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 1er juillet 2020, a constaté l'attribution définitive et intégrale de ces actions et a décidé que les 15 968 actions à remettre étaient des actions existantes préalablement acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de ses propres actions autorisées par l'assemblée générale ordinaires des actionnaires conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, cette acquisition définitive n'a donc entraîné aucune dilution pour les actionnaires.

En vertu du plan d'attribution d'actions gratuites du 6 juillet 2020, les éventuelles 588 actions à remettre aux bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition seront soit des actions existantes acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires soit des actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital, le choix entre ces deux options sera réalisé par le conseil d'administration au moment de l'acquisition définitive desdites actions.

14.3.3. Bons de souscription d'actions attribués à la société CareDx

Le 20 juin 2013, le directoire a procédé à l'émission et l'attribution à la société CareDx de 2 075 bons de souscription d'actions (« BSA CareDx »).

Les principales caractéristiques des BSA CareDx sont les suivantes :

- Prix d'émission : gratuit ;
- Parité d'exercice : chaque BSA CareDx donne le droit de souscrire pour un prix global d'exercice de 500 € un nombre d'actions égal à la contre-valeur de 500 € d'actions Eurobio Scientific ; cette contre-valeur est calculée sur la base de la moyenne pondérée par le volume des cours de l'action Eurobio Scientific sur le marché Euronext Growth à Paris pendant les 20 séances de bourse précédant la décision d'exercice des BSA CareDx ;
- Période d'exercice : exerçable dès leur émission et pendant 10 ans à compter de leur émission ;
- Les BSA CareDx sont incessibles ;
- Depuis leur date d'émission, 775 BSA CareDx ont été exercés et aucun BSA CareDx n'a été exercé au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, il reste en circulation 1 300 BSA CareDX et à titre indicatif, dans l'hypothèse où la contre-valeur obtenue serait de 16,95 € par action, ce qui correspond au cours de clôture de la séance du 31 décembre 2020, un BSA CareDX donnerait droit à 29 actions nouvelles de 0,32 € de valeur nominale, soit un nombre théorique de 37 700 actions potentiellement émises si tous les BSA CareDX encore en circulation étaient exercés à ce prix.

14.3.4. Bons de souscription d'actions attribués à Harbert European Growth Capital Fund I

Le 30 mars 2017, le directoire a procédé à l'émission et l'attribution à Harbert European Growth Capital Fund I de 3 636 363 bons de souscription d'actions (« BSA Harbert »).

Les principales caractéristiques des BSA Harbert sont les suivantes :

- Prix d'émission : gratuit ;
- Prix d'exercice : 4,40 € par bon ;
- Parité d'exercice : l'exercice de 20 BSA Harbert permet de souscrire 1 action nouvelle ;
- Période d'exercice : exerçable dès leur émission et pendant 5 ans à compter de leur émission ;
- Les BSA Harbert sont incessibles.

Afin de réduire la dilution future, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 avril 2020, a constaté l'annulation de 1 818 181 BSA Harbert à la suite de leur acquisition par la Société au prix global de 645 453,90€.

Au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, il a été émis et délivré 90 909 actions nouvelles de 0,32 € de valeur nominale résultant de l'exercice de 1 818 182 BSA Harbert par leur titulaire pour un montant total d'émission de 399 999,60 €, prime d'émission incluse, libérées en numéraire. Le détail de cette émission (prime d'émission incluse) est décrit à la note 12.2 ci-dessus.

Au 31 décembre 2020, en conséquence de ce qui précède, il ne reste plus de BSA Harbert en circulation.

14.4 Autocontrôle

14.4.1 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été conclu le 15 octobre 2018 avec Louis Capital Markets. Les actions rachetées sont comptabilisées en diminution des capitaux propres. La trésorerie est comptabilisée en autres actifs à long terme.

Au 31 décembre 2020, le compte de liquidité comprenait 13 260 titres Eurobio Scientific, soit environ 0,12 % du capital à cette même date, et 257 149,62 € de trésorerie.

14.4.2 Auto-détention hors contrat de liquidité

En complément des opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité décrit ci-dessus, la Société a procédé à des opérations sur ses propres titres dans le cadre de l'exécution des programmes de rachat d'actions autorisées par l'assemblée générale des actionnaires lors de ses réunions du 27 juin 2019 et du 23 juin 2020.

Au 31 décembre 2020, la Société détenait 122 762 actions Eurobio Scientific en dehors de son contrat de liquidité, soit environ 1,08% du capital social à cette même date.

14.4.3 Autocontrôle au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, la Société détenait 136 022 actions Eurobio Scientific, soit environ 1,20% du capital social à cette même date.

Le nombre de droits de vote au 31 décembre 2020 s'élevait donc à 11 207 149.

14.5 Prime d'Emission

14.5.1 Compensation du report à nouveau

Après affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le compte « Report à nouveau » s'élevait à - 112 352 079 euros alors que le compte « Prime d'émission » s'élevait à 156 197 191 euros. Afin de satisfaire certains critères européens, l'assemblée générale du 23 juin 2020 a décidé d'imputer la somme de 115 873 324 euros du compte « Prime d'émission » sur le compte « Report à nouveau ». Cette imputation a réduit le compte « Prime d'émission » et ramené le compte « Report à nouveau » au résultat de 2019.

14.5.2 BSA Harbert

Les opérations décrites en 12.3.4 ont également affecté le compte « Prime d'émission ». L'émission de 90 909 actions consécutive à l'exercice de BSA par Harbert s'est traduite par une augmentation de ce compte de K€ 371, et le rachat puis l'annulation des BSA restants s'est traduit par une diminution de K€ 645 de ce même compte.

15 AUTRES FONDS PROPRES

Au cours de l'année 2020, la société a procédé au remboursement d'avances remboursable pour K€ 368.

(En milliers d'euros)	31/12/2019	Souscription	Remboursement	31/12/2020
OSEO Avance remboursable TEDAC	77		-39	39
Avances conditionnées par l'Etat	642		-286	356
BPI Avance Innovation	87		-24	63
BPI Avance Innovation (Dendritics)	170		-20	150
Autres fonds propres	**976**		**-368**	**607**

16 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les mouvements ayant affecté la provision pour risques et charges sont résumés dans le tableau suivant : **(en milliers d'euros)**

(en milliers d'euros)	Réf.	Solde au 31/12/2019	Dotation de l'exercice 2020	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde au 31/12/2020
Ecart de conversion actif….....	(a)	965	579			1 544
Provision pour litiges sociaux…	(b)	67	37	13		91
Autre provision pour risques…	(c)	443		84		359
PROVISION POUR RISQUES		**1 475**	**617**	**97**		**1 994**
Provision pour retraite ……..	(d)	676	253		117	812
PROVISION POUR CHARGES		**676**	**253**		**117**	**812**
TOTAL DES PROVISIONS		**2 151**	**869**	**97**	**117**	**2 806**

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2019	Dotation de l'exercice 2020	Reprise	Reprise (provision non utilisée)	Solde au 31/12/2020
Résultat d'exploitation		290	97	117	
Résultat financier		579			

(a) La provision pour perte de change de K€ 1 544 est principalement marquée par l'évolution du taux de change EUR/USD.

(b) Au 31 décembre 2020, 3 litiges prud'homaux sont en cours pour 91 K€.

(c) Ces provisions ont été passées pour couvrir les litiges que la société a avec des tiers, principalement ses fournisseurs et ses clients. Il y a notamment une provision au titre des loyers restants dus pour les bureaux de Chilly Mazarin pour K€ 337.

(d) Une dotation de 253 K€ a été comptabilisée liée à l'augmentation du nombre d'années de service et de la rémunération des collaborateurs cf. note 2.11.

17 DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles……	0	0
Autres emprunts obligataires ……	2 764	5 872
Emprunts bancaires ……	21 630	7 246
Emprunt et dettes financières groupes…….	30 301	30 692
Total ……	**54 696**	**43 811**
Dettes à échéances moins d'1 an ……..	*43 909*	*36 551*
Dettes à échéances> 1 an et < 5 ans	*10 268*	*7 260*
Dettes à échéances à plus de 5 ans ……..	*518*	*0*

La dette financière comptabilisée au 31 décembre 2020 provient :

- d'emprunts obligataires qui incluent la dette correspondant aux émissions d'obligations simples.

- d'emprunts bancaires qui incluent tous les emprunts directement contractés auprès d'établissements bancaires privés ou publics (Bpifrance) ainsi que les intérêts courus correspondant.

- des dettes envers les filiales dont Capforce Plus à hauteur de K€ 28 427 et Genbio R&D pour K€ 892.

18 DETTES DIVERSES

Dettes diverses (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	**13 179**	**10 981**
Fournisseurs	*6 722*	*9 546*
Fournisseurs, factures non parvenues	*6 457*	*1 435*
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	**884**	
Avances reçues sur commandes clients	*884*	
Dettes fiscales et sociales	**15 884**	**3 998**
Personnel	*2 855*	*1 468*
Organismes sociaux	*2 053*	*1 308*
Etat	*10 975*	*1 222*
Autres dettes	**303**	**7 894**
Total	**30 251**	**22 872**

19 DETAIL DES CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)

Charges à payer	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs, factures non parvenues (inclus dans les dettes fournisseurs et comptes rattachés)	**6457**	**1435**
Charges à payer (incluses dans Dettes fiscales et sociales)	**6434**	**3179**
Dettes pour congés payés	*924*	*923*
Dettes pour primes	*2457*	*754*
Etat charges à payer	*2737*	*659*
Dettes sociales	*309*	*843*
Autres charges à payer	*7*	
Intérêts courus à payer sur emprunts	**30**	**14**
Total	**12 922**	**4 628**

20 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à K€ 73 au 31 décembre 2020 contre K€ 145 au 31 décembre 2019 et correspondent aux subventions perçues avant le 31 décembre 2020, pour des travaux de recherche et développement dont la réalisation est prévue au cours de l'exercice 2021.

21 PRODUITS D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice 2020, la Société a généré un montant total de produits d'exploitation de K€ 181 329, détaillé de la façon suivante :

- ventes de produits de Diagnostic In Vitro : K€ 179 582,
- produits de recherche et développement : K€ 83,
- subvention de recherche et développement : K€ 34,
- production immobilisée : K€ 583,
- reprises sur amortissement et transfert de charges : K€ 717,
- autres produits : K€ 330.

22 INFORMATION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE

La Société opère dans le domaine du diagnostic. Ses activités s'étendent de la Recherche et Développement jusqu'à la commercialisation de produits.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des revenus par zone géographique pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 :

en K€	France	Europe (Hors France)	Etats-Unis	TOTAL
Ventes de DM-DIV	150 322	28 597		178 919
Prestations de services	543	121		663
Subvention	34			34
Autres produits	1 630		83	1 713
TOTAL	**152 529**	**28 717**	**83**	**181 329**

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des revenus par zone géographique pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 :

en K€	France	Europe (Hors France)	Etats-Unis	TOTAL
Ventes de DM-DIV	47 113	8 275		55 388
Prestations de services	351	104		455
Subvention	34			34
Autres produits	1 075		91	1 166
TOTAL	**48 572**	**8 379**	**91**	**57 042**

23 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers		**1 530**	**863**
Produits financiers de participation		0	0
Autres intérêts et produits assimilés	(a)	151	92
Différences positives de change	(b)	508	609
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		262	0
Produits financiers de participation		0	0
Reprises sur provisions		609	162
Charges financières		**1 971**	**1 030**
Dotations financières aux amortissments et provisions	(c)	718	221
Différences négatives de change		577	0
Intérêts et charges assimilés	(d)	677	809
Total		**(442)**	**(168)**

(a) Les produits d'intérêts sont comptabilisés pour K€ 108 du fait de l'avance en compte courant consentie par Eurobio Scientific à ses filiales et des comptes à terme clôturés au cours de l'exercice.

(b) Les différences positives de change correspondent aux écarts de conversion sur les comptes de la société en devises autres que l'euro.

(c) Le montant comprend essentiellement la dotation de la provision pour perte de change latente au 31 décembre 2020 et la provision pour dépréciation de la créance rattachée à la filiale américaine.

(d) Les charges d'intérêts s'élèvent à K€ 677 dont les intérêts de l'emprunt obligataire Vatel pour K€ 197 au 31 décembre 2020 contre K€ 264 au titre de l'exercice 2019 et K€ 90 pour le prêt syndiqué au 31 décembre 2020.

24 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Charges exceptionnelles	**(543)**	**(732)**
Produits exceptionnels	**312**	**56**
Résultat Exceptionnel	**(231)**	**(675)**

Les charges exceptionnelles correspondent principalement pour :

- 37 K€ de provisions pour des litiges prud'homaux ;
- 74 K€ à un règlement suite à des litiges prud'homaux ;
- 60 K€ d'indemnité de résiliation suite à la fermeture des locaux de Lyon ;
- 114 K€ aux charges de loyer pour les anciens locaux de Chilly-Mazarin ;
- 189 K€ d'amortissements dérogatoires des frais d'acquisition de Capforce Plus par Eurobio Scientific ;
- 16 K€ d'amortissements dérogatoires des frais d'acquisition de TECOmedical par Eurobio Scientific.

Les produits exceptionnels sont composés pour :

- 13 K€ de reprise de provision suite à la fin d'un litige prud'homal ;
- 84 K€ de reprise de provision au titre des loyers pour les anciens locaux de Chilly-Mazarin ;
- 191K€ d'une avance remboursable désormais acquise à la société.

25 IMPOTS SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt comptabilisée au 31 décembre 2020 représente un montant de 5 571 K€ composé de 299 K€ de Crédit Impôt Recherche, de 25 K€ de produit d'intégration fiscale et 5 895 K€ d'impôt sur les sociétés.

La Société a signé une convention d'intégration fiscale sur l'exercice avec l'entité Capforce Plus prenant effet au 1er janvier 2018 dont elle est la tête de groupe, les principales modalités de cette convention sont :

- Les charges d'impôt supportées par les sociétés intégrées sont déterminées comme si ces sociétés n'étaient pas membre du groupe intégré,

- Les économies d'impôt constatées au niveau du groupe intégré à raison des déficits fiscaux transmis par les filiales et des corrections réalisées pour la détermination du résultat d'ensemble, sont conservées chez la société mère.

- La société mère enregistre directement dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et la charge d'impôt comptabilisée par les filiales bénéficiaires.

La société a comptabilisé une charge d'impôt de 5 737 K€ relatif à l'impôt générée par l'intégration fiscale. En l'absence de cette convention d'intégration, l'impôt théorique de la Société aurait été de K€ 11 728.

Le montant du déficit reportable imputable pour l'exercice 2020 est de K€ 42 888 soit, au 31 décembre 2020, un cumul des déficits à K€ 96 560. Les déficits ordinaires sont reportables sans limitation de durée.

26 TRANSACTIONS AVEC LES FILIALES ET PARTIES LIEES

Le montant de l'avance consenti par Eurobio Scientific à sa filiale Genbio R&D s'élève à K€ 5 022 au 31 décembre 2020 et est comptabilisée à l'actif du bilan en immobilisations financières. L'avance vis-à-vis de cette même filiale Genbio R&D fait l'objet d'une provision pour dépréciation de K€ 4 861 au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, la Société a comptabilisé une dette de K€ 892 et une créance de K€ 732 vis-à-vis de Genbio R&D, une dette de K€ 28.427 vis-à-vis de Capforce Plus, une créance de K€ 994 vis-à-vis de Capforce Inc et une créance de K€ 1 946 vis-à-vis de Eurobio Sc. Switzerland

Les opérations conclues avec des parties liées au cours de l'exercice ont toutes été réalisées à des conditions de marché normales.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2019, dans sa cinquième résolution, a décidé d'adopter à compter de cette même date le mode de direction et d'administration prévu aux articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce, et qui comporte un conseil d'administration et une direction générale à la place du directoire et du conseil de surveillance. Les rémunérations allouées aux membres de la direction générale de la Société se sont élevées à K€ 913 au cours de l'exercice 2020, contre K€ 829 en 2019. Les membres de la direction générale étant également administrateurs de l'entreprise, ils ont annoncé avoir renoncé à percevoir une rémunération en tant qu'administrateurs. Une somme de K€ 30 a ainsi été provisionnée dans les comptes 2020 au titre des jetons de présence de l'année 2020 versés uniquement aux administrateurs non-salariés, contre K€ 30 l'année précédente.

Par ailleurs, dans le cadre des transactions réalisées avec des parties liées, une convention de conseil et d'assistance a été conclue avec la société ADVEST, dirigée par Michel Picot, membre du conseil d'administration. Dans le cadre de celle-ci, la société ADVEST a facturé un montant de K€ 12 TTC au Groupe au titre de l'exercice 2020. Une convention de conseil et d'assistance a été conclue avec la société BARBADAM Conseils, dirigée par Patrick de Roquemaurel, membre du conseil d'administration. Dans le cadre de celle-ci, la société BARBADAM Conseils a facturé un montant de K€ 14 TTC au Groupe au titre de l'exercice 2020.

27 EFFECTIFS

L'effectif moyen de Eurobio Scientific s'élève respectivement sur les exercices 2020 et 2019 à 115 et 105 personnes.

28 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Une synthèse des obligations contractuelles et des engagements commerciaux de la Société au 31 décembre 2020 est présentée dans les tableaux suivants :

Engagements donnés (en milliers d'euros)	Réf.	Total	Paiements dus à moins d'un an	Paiements dus de un à cinq ans	Paiements dus à plus de cinq ans
Engagements liés aux options de change		**20 937**	**19 252**	**1 685**	**-**
Obligations en matière de locations simples	**(a)**	**4 462**	**703**	**2 657**	**1 101**
Locations immobilières		*4 125*	*504*	*2 520*	*1 101*
Locations de véhicules		*336*	*199*	*137*	*-*
Location de photocopieurs					
Total		**25 399**	**19 955**	**4 342**	**1 101**

(a) Il s'agit des obligations de la société en matière de location de longue durée de véhicules, de location immobilière, et de location de photocopieurs.

29 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient à hauteur de 100% :

- La société Genbio R&D, localisée au 15222 Avenue of Science, Suite A - San Diego - CA 92128, Etats-Unis. Au titre de l'exercice 2020, la société Genbio R&D a réalisé un bénéfice de KUSD 100. Au 31 décembre 2020, les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à KUSD 357. Le montant des titres détenus est de K€ 6 262 en valeur brute, intégralement dépréciés.

- La société Capforce USA, localisée au 15222 Avenue of Science, Suite A - San Diego - CA 92128, Etats-Unis. Au titre de l'exercice 2020, la société Capforce USA a réalisé une perte de KUSD 52. Au 31 décembre 2020, les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à KUSD (174).

- La société Gamma S.A., 17-19 voie de l'air pur 4052 Beaufays, Belgique. Au titre de l'exercice 2020, la société a réalisé un bénéfice de K€ 2. Les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à K€ 377 au 31 décembre 2020 et son chiffre d'affaires à K€ 207. Le montant des titres détenus en valeur brute et en valeur nette est de K€ 305.

- La société Capforce Plus, 7 avenue de Scandinavie 91940 Les Ulis. Au titre de l'exercice 2020, la société a réalisé un bénéfice de K€ 63. Les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à K€ 28.823 au 31 décembre 2020. Le montant des titres détenus en valeur brute et en valeur nette est de K€ 29.858.

- La société Pathway Diagnostics Ltd, localisée au Curtis Rd, Dorking RH4 1EJ, au Royaume-Uni. Au titre de l'exercice 2020, la société Pathway Diagnostics Ltd a réalisé un bénéfice de KGBP 273. Au 31 décembre 2020, les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à KGBP 402 et son chiffre d'affaires à KGBP 2 321. Le montant des titres détenus en valeur brute et en valeur nette est de K€ 3.230.

- La société Personal Diagnostics Ltd, localisée au Cu Eclipse House, Curtis Rd, Dorking RH4 1EJ, au Royaume-Uni. Au titre de l'exercice 2020, la société Personal Diagnostics Ltd a réalisé une perte de KGBP 5. Au 31 décembre 2020, les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à KGBP 72 et son chiffre d'affaires à KGBP 65.

- La société Eurobio Scientific Switzerland, localisée au Achereggstrase, 10 6362 Stansstad, en Suisse. Au titre de l'exercice 2020, la société Eurobio Scientific Switzerland a réalisé une perte de KCHF 31. Au 31 décembre 2020, les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à KCHF 350. Le montant des titres détenus en valeur brute et en valeur nette est de K€ 329.

La Société détient à hauteur de 20% :

- La société TECOmedical AG, localisée au Gewerbestrasse, 10 4450 Sissach, en Suisse. Au titre de l'exercice 2020, la société TECOmedical AG a réalisé un bénéfice de KCHF 486. Au 31 décembre 2020, les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à KCHF 1 283 et son chiffre d'affaires à KGBP 9 538. Le montant des titres détenus en valeur brute et en valeur nette est de K€ 743.

30 ETABLISSEMENT DE COMPTES CONSOLIDES

La Société établit des comptes consolidés préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes consolidés (règlement n°2016-08 de l'Autorité des Normes Comptables).

Les comptes consolidés comprennent en intégration globale les comptes de la maison mère Eurobio Scientific et de ses filiales : Capforce Plus en France, Gamma en Belgique, Capforce USA, Genbio et Genbio R&D aux Etats Unis et Pathway Diagnostic et Personal Diagnostic au Royaume-Uni, TECOmedical AG en Suisse, TECOmedical GmbH et TECOdevelopment en Allemagne et TECOmedical Benelux aux Pays Bas

31 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 8 janvier 2021, la Société a confirmé son éligibilité au dispositif PEA-PME

Le 18 janvier 2021, la Société a annoncé son test antigénique rapide propriétaire, EBS 10-20.

Le 9 mars 2021, la Société a annoncé son test PCR propriétaire EBX-044 pour permettre l'identification des variants du SARS-CoV-2.